



Nos colonies d'Amérique...

LE MONDE commence la publication d'une série en trois volets de Catherine Simon sur les Antilles et la Guyane, ces colonies d'Amérique travaillées en profondeur par un sentiment indépendantiste. Un demi-siècle après la départementalisation, l'économie n'a pas décollé. Le préjugé racial entre békés, les descendants de planteurs français, mulâtres et Noirs, reste fort. La référence au statut de la Nouvelle-Calédonie est devenu un leitmotiv du discours politique.

Lire page 13

Guerre des banques : les enchères montent

- Rebondissement dans la bataille boursière entre la BNP, la Société générale et Paribas
- Michel Pébereau, président de la BNP, a augmenté, jeudi, son offre de prise de contrôle
- La violence de l'affrontement risque de fragiliser la place de Paris ● Les syndicats s'inquiètent

LA BATAILLE BOURSÈRE à laquelle se livrent depuis cinq mois la BNP, la Société générale et Paribas a connu un rebondissement, jeudi 1^{er} juillet. La BNP, présidée par Michel Pébereau, a lancé une nouvelle offre de rachat sur la Société générale et Paribas. Cette surenchère intervient au lendemain de l'annonce de l'échec des négociations, placées sous l'autorité du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, entre les patrons des trois banques pour parvenir à une solution consensuelle que les pouvoirs publics appelaient de leurs vœux. Jean-Claude Trichet en avait appelé à leur sagesse tandis que le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, avait demandé que « le destin de ces trois entreprises ne soit pas laissé au seul hasard des marchés ». Mais les protagonistes de l'affaire ont opposé une fin de non-recevoir au schéma de rapprochement mis en place par la Banque de France, ce qui a



immédiatement relancé les hostilités boursières.

Si ces opérations s'inscrivent dans le mouvement général de restructurations bancaires dans toute l'Europe - en Italie, la Comit et Intesa ont annoncé, mercredi, leur mariage pour donner naissance au numéro un national -, elle se distingue, en France, par sa violence, au risque de fragiliser l'ensemble du système. Les syndicats s'inquiètent de la tournure des événements et de ses conséquences sociales. Dans un communiqué publié mercredi, la Fédération française des syndicats CFDT banques et sociétés financières a dénoncé « l'escalade financière d'OPE en OPE, confiant le sort des 130 000 salariés aux seuls marchés ». Elle estime que l'inaction des pouvoirs publics « fait partiellement désordre au moment où le Parlement vient d'adopter la loi sur la sécurité financière ».

Lire page 16

Au moins vingt morts dans la chute du téléphérique du Pic-de-Bure

AU MOINS VINGT personnes ont trouvé la mort, jeudi 1^{er} juillet, dans la chute d'une cabine de téléphérique qui dessert l'observatoire du Pic-de-Bure, à Saint-Etienne-en-Dévoluy (Hautes-Alpes). Les victimes sont des employés de l'observatoire, des employés d'une société de travaux publics et cinq scientifiques de l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) de Grenoble. Pour une raison inconnue, le câble a cédé vers 7 h 15 et la benne a fait une chute d'une centaine de mètres alors qu'elle se trouvait non loin de l'arrivée. Le téléphérique, mis en service en 1981, était utilisé pour approvisionner un observatoire situé à 2 700 mètres. L'accident serait le plus grave de ce type survenu en France.

Lire page 11



Edouard Boubat est mort

Le photographe français Edouard Boubat est mort mercredi 30 juin à l'âge de soixante-quinze ans. p. 28

Dopage : l'UCI désole M^{me} Buffet

Dans un entretien au Monde, la ministre des sports déplore le « manque de courage » de l'Union cycliste internationale. p. 22

Prolongations en Irlande du Nord

La date limite du 30 juin est dépassée, mais les négociations sur l'avenir de l'Ulster butent toujours sur le désarmement de l'IRA. p. 6

Petite hausse des taux

La Réserve fédérale américaine n'a relevé son taux directeur que d'un quart de point, mercredi 30 juin. p. 31

L'avenir incertain des aides-éducateurs

Le ministre de l'éducation a annoncé une pause dans le recrutement des emplois-jeunes dans son secteur. p. 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Les mamans juives savent le moral des chefs de l'armée israélienne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'ennemi le plus inquiétant de l'armée d'Israël n'est pas le combattant du Hezbollah qui, au Liban, lui mène la vie dure ; ni le kamikaze du Hamas qui fait sauter ses bombes dans les lieux publics ; ni l'armée syrienne aux moyens rognés par la crise économique et par la disparition de l'aide soviétique ; ni même les mollahs de Téhéran qui tentent de mettre au point une fusée qui pourrait bientôt atteindre Tel Aviv. Non, son ennemi le plus dangereux et le plus obstiné, c'est la maman de ses soldats, cette mère juive, possessive et abusive, qui a si souvent servi l'inspiration de Woody Allen et fait la fortune de générations de psychanalystes ! C'est, en substance, ce qu'a laissé entendre le général Shaoul Mofaz, chef d'état-major de Tshahal, en un long lamenté émis lors d'une récente rencontre avec les chroniqueurs militaires de la presse israélienne.

Lors de la réunion, le général Mofaz a vivement critiqué « l'interventionnisme » que manifestent, selon lui, les parents des conscrits. « Ils se sentent concernés », a-t-il constaté, et

c'est bien. Mais être concerné est une chose, et intervenir à tort et à travers en est une autre. L'interventionnisme, cela veut dire que maintenant ils nous disent comment entraîner leurs enfants, combien d'heures ils doivent dormir et quels sont les vêtements qu'il doivent porter. Ce n'est plus possible ! »

L'émotion du général Mofaz n'est pas totalement fortuite. Depuis des années, chaque accident à l'entraînement ou chaque opération qui tourne mal pousse les parents à saisir la justice et la presse. Il en est allé ainsi lors de l'accident qui, en 1992, avait coûté la vie à cinq soldats d'une unité d'élite répétant une opération vraisemblablement destinée à assassiner Saddam Hussein. En 1997, d'autres parents ont remué ciel et terre pour faire caser le chef d'état-major de la marine qu'ils estimaient responsable d'une opération ratée au cours de laquelle douze des quinze soldats d'un commando spécial de la marine, débarqués de nuit sur la côte libanaise, étaient tombés victimes d'une sanglante embuscade.

Mais peut-être encore plus insupportable pour le chef d'état-major sont ces coups de fil incessants des familles aux commandants des

unités. Dans un pays où presque chaque soldat dispose d'un téléphone portable - à tel point qu'il a fallu interdire aux militaires en opération au Liban d'emporter avec eux leur combiné qui risquait d'être écouté par l'ennemi -, les familles vivent presque en direct les joies et les peines des recrues. Et n'hésitent pas à décrocher si elles estiment qu'on ne traite pas convenablement leur petit, qu'on lui fait prendre trop de risques, ou que l'un de ses chefs bénéficie d'une promotion jugée imméritée.

« Contrairement aux générations précédentes, explique un sous-officier parachutiste, les parents des soldats d'aujourd'hui ont eux-mêmes fait leur service militaire et ont tous fait l'une ou l'autre des guerres que nous avons menées. Avec l'armée, ils savent à quoi s'en tenir et ne s'en laissent pas conter. » En termes plus savants, le général Mofaz estime, lui, que « la société a changé et que les parents manifestent une tendance croissante à vouloir modifier les règles du jeu. Il nous faut établir un nouveau contrat avec eux ».

Georges Marion

POINT DE VUE

34, rue Tamarindo, La Havane par Zoé Valdés

A l'heure où, dans le cadre de la lutte antidrogue, les fonctionnaires américains commencent des négociations avec l'un des plus grands trafiquants de la planète, Fidel Castro, et tandis

que Western Union reprend, au bout de trente-sept ans, ses envois de courrier et de mandats vers Cuba, il est bon de se souvenir que les exilés cubains expédient chaque année dans l'île, selon les chiffres de la Commission économique des

Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, quelque 800 millions de dollars.

En cette période encore où, dit-on, une cérémonie de l'Eglise évangélique a réuni en grande pompe 100 000 Cubains place de la Révolu-

tion. Et alors que le président des Etats-Unis médusé découvre que Castro exige, une fois de plus, la levée de l'embargo, accompagnée d'excuses, en le menaçant de détruire les Etats-Unis au moyen d'une puissante arme bactériologique... Mais cette affaire-là n'est que la trame romanesque de *Smoke Screen* (Ecran de fumée), le roman de Vincent Patrick qui vient de paraître. Aux yeux des experts, pourtant, l'histoire n'est pas dénuée de toute vraisemblance, étant donné l'épais mystère qui a toujours entouré les recherches de l'Institut biotechnologique de La Havane.

Au moment où l'on raconte toutes ces « belles » choses, hors de Cuba, je me demande, une fois encore, pourquoi les journaux ne parlent guère de ce qui se passe à l'intérieur de l'île, en particulier de cet événement majeur que constitue la grève de la faim menée au numéro 34 de la rue Tamarindo, à La Havane.

Lire la suite page 15

Zoé Valdés, cubaine exilée en France, est écrivain.

Durant une semaine, à partir du lundi 5 juillet (nos éditions datées 6 juillet), « Le Monde » publiera « Retour à Cuba », récit d'un voyage entre passé et présent, par François Maspéro.

Le mécano du Parlement



DANIEL VAILLANT

LA SESSION parlementaire s'est terminée, mercredi 30 juin, sans que le gouvernement parvienne à faire adopter le pacte civil de solidarité. Neuf mois durant, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, s'est efforcé de préserver les mécanismes délicats de la gauche « plurielle ». Fidèle du premier ministre, il nourrit d'autres ambitions, notamment pour les municipales à Paris.

Lire pages 8 et 9

ED MCBAIN

La cité sans sommeil

Une enquête du 87^e District

roman Presses de la Cité

LIRE CET ÉTÉ • LIRE CET ÉTÉ • LIRE CET ÉTÉ •

« Dans ce monde, il n'est qu'un roi : lui et lui seul. Ed McBain, 80 livres, 100 millions d'exemplaires vendus, est aujourd'hui LE roi incontesté du genre. »

CHRISTIAN SAUVAGE - LE JOURNAL DU DIMANCHE

« Ed McBain est un authentique virtuose - et on se dit qu'à ce niveau de maîtrise on pourrait compter sur les doigts d'une main, dans la littérature actuelle, les auteurs capables de l'égalier. »

ALEXANDRE LOUS - MAGAZINE LITTÉRAIRE

« Tout à la fois un polar au sens strict et une comédie de mœurs toujours recommencée. »

FRANÇOIS RIVIÈRE - LIBÉRATION

PRESSES DE LA CITÉ

LIRE CET ÉTÉ • LIRE CET ÉTÉ • LIRE CET ÉTÉ •

International.....	2	Aujourd'hui.....	22
France.....	8	Abonnements.....	23 et 29
Société.....	10	Météorologie.....	24
Régions.....	12	Jeux.....	24
Horizons.....	13	Carnet.....	25
Entreprises.....	16	Culture.....	26
Communication.....	18	Kiosque.....	29
Tableau de bord.....	19	Radio-Télévision.....	30

BALKANS Organisée sous les auspices des « Amis du secrétaire général de l'ONU », une première réunion a regroupé les ministres des affaires étrangères des pays du G8, de

la Chine et d'autres Etats, ainsi que les représentants de trois organismes internationaux, pour étudier les missions de la « présence civile internationale » au Kosovo. ● LES DIFFI-

CULTÉS apparaissent importantes : elles sont dues à la diversité des tâches, aux contradictions de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, au financement des opérations et aux ri-

valités entre grandes puissances sur les enjeux de la reconstruction. ● **SIGNE de ces difficultés** : Kofi Annan n'a toujours pas nommé son haut-représentant civil au Kosovo.

● **L'URGENCE** est d'envoyer une force de police dans la province : 1 900 des 3 000 à 4 000 policiers et gendarmes prévus pourraient arriver à la mi-juillet (lire aussi notre éditorial page 14).

Les cinq casse-tête de la reconstruction du Kosovo

Une première conférence s'est tenue, mercredi 30 juin, à l'ONU, où dix-huit Etats et trois organisations internationales ont passé en revue les problèmes posés à la « présence civile internationale » dans la province. La réunion, qui a eu peu de résultats, a révélé l'âpreté des conflits d'intérêts

LES REPRÉSENTANTS de dix-huit pays et trois organisations internationales ont pris part, mercredi 30 juin, à une réunion au siège de l'ONU sur la mise en place du volet civil de la paix au Kosovo. Cette conférence n'a eu que peu de résultats pratiques, hormis l'annonce de l'arrivée prochaine de 1 900 policiers dans la province. Elle a surtout mis en lumière que la mise en place de la Minuk, la Mission internationale des Nations unies pour le Kosovo, se heurte à une série de problèmes politiques, financiers et « techniques ».

Ceux-ci portent essentiellement sur les difficultés dans la mise en œuvre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité et sur la répartition des tâches entre les organisations internationales sur le terrain. Et elles trouvent leur origine dans les visions et les intérêts parfois divergents entre les grands Etats quant à l'avenir du Kosovo. Voici les principaux dossiers sur lesquels « planchent » actuellement chancelleries et organisations internationales, et quelques premières réponses.

● La grande contradiction de l'accord de paix

La résolution 1244, qui a mis fin aux hostilités, confirme la souveraineté de la Yougoslavie sur l'intégralité de son territoire et l'intangibilité de ses frontières. En même temps, elle instaure de fait un « protectorat international » au Kosovo, donnant au haut-représentant de l'ONU toutes les prérogatives d'une souveraineté de fait. Il y a là une contradiction qui, dans la pratique, pose d'innombrables problèmes.

Quelle monnaie circulera ? Le deutschemark fait déjà office de devise de base. « Si la question des douanes n'est pas rapidement réglée, vu les fonds et les matériels qui vont affluer, toutes les mafias d'Europe vont se précipiter sur la région », craint un diplomate français.

Quel droit appliquer ? Mardi, un officiel, à l'ONU, indiquait que la Minuk « utiliserait les lois existantes [yougoslaves], tant qu'elles ne contredisent pas les objectifs de la Mi-

nuk ». Vœu pieu ? Rappelons que la Constitution de la Yougoslavie a aboli l'autonomie du Kosovo en 1989, quand l'objectif de la communauté internationale est d'y installer une « autonomie substantielle ». De cette « contradiction » découlent bien d'autres hiatus. Il sera peut-être possible de juger les voleurs de poules avec les lois de Belgrade – le haut-représentant intérimaire de l'ONU, le Brésilien Sergio Vieira de Mello, vient de réinstaller six juges kosovars expulsés des tribunaux en 1989 – mais de là à user du droit serbe pour ce qui touche aux innombrables spoliations et prises illégales d'intérêts par les Serbes dont ont été victimes les Kosovars en dix ans, ou pour faire cesser les règlements de comptes... Mais, à défaut de droit serbe, quelle justice appliquer ?

Quels timbres émettre ? Quelles plaques minéralogiques ? Quels circuits financiers mettre en place ? Faut-il accepter ou contourner la « souveraineté » yougoslave pour l'adduction d'eau ou le réseau électrique ? Ces questions, parmi tant d'autres, font aujourd'hui l'objet d'une « réflexion générale », qui est pour le moins, loin d'être aboutie.

● La première urgence : la police

À l'ONU, à l'OTAN, à l'Union européenne ou à l'OSCE, tous admettent que la sécurité constitue la priorité des priorités au Kosovo. Les affrontements se multiplient. Les soldats de l'OTAN parent aujourd'hui au plus pressé, réglant la circulation ou tentant d'éviter les pillages. Mais, le 27 juin, le général Clark a rappelé que l'OTAN refusera d'assumer longtemps les opérations de police. Urgent, l'envoi de 3 000 à 4 000 policiers et gendarmes au Kosovo pose trois types de problèmes. Le premier est politique : « l'expérience bosniaque montre que celui qui gère le maintien de l'ordre contrôle le territoire », indique un diplomate français. Sur ce plan, Américains, Français, Italiens et même Britanniques sont tous soucieux de ne pas laisser à d'autres trop d'espace.



Mais chaque pays paiera ses policiers envoyés et cette mission est dangereuse. Conséquence : les grands Etats veulent bien « former » la future police kosovare mais aucun n'est très chaud pour y envoyer des centaines de policiers et de gendarmes.

Le troisième problème est encore politique. Faut-il intégrer dans la future police des milliers d'hommes de l'UCK ? Certains y voient le moyen de les contrôler dans l'immédiat, quitte à se débarrasser ensuite des éléments les moins coopératifs. D'autres craignent que la Minuk ne forme ainsi gratuitement une milice armée qui serait en fait entièrement dévouée à l'UCK, avec les risques de déstabilisation que cela inclut pour l'avenir.

● Qui fait quoi, comment ? Les querelles entre grandes puissances

En apparence, la structure de la Minuk a été clairement définie. A sa tête, le haut-représentant de Kofi Annan. Sous lui, quatre missions : l'administration civile, directement dirigée par l'ONU, les affaires humanitaires par le HCR, la démocratisa-

tion des institutions par l'OSCE, enfin la reconstruction par l'Union européenne. En réalité, les batailles font rage pour les attributions de postes et les prérogatives de chacun. Pour des raisons d'influence politique et d'autres moins avouables : qui, par exemple, décidera de l'allocation des grands chantiers ? Ainsi Washington veut voir nommer un « adjoint coordinateur » entre le chef de la Minuk et les responsables des quatre missions. Lequel ne pourrait être qu'Américain...

Les Européens, eux, refusent d'être « cantonnés au rôle de banquier-payeur ». Ils exigent que l'UE soit investie dans toutes les activités de la Minuk, et que des « passerelles » soient mises en place entre administration autonome et reconstruction. Exemple : les douanes, que l'Union européenne voudrait mettre à ses normes.

● Le coût du « chantier » kosovar et son financement

Certes, le territoire est petit, sa population restreinte. Mais la tâche est immense. Il faut rebâtir les grandes infrastructures touchées et l'habitat (40 000 maisons seraient

entièrement détruites et 40 000 partiellement). Il faut payer les policiers, les spécialistes occidentaux, payer la formation et les salaires des fonctionnaires kosovars (en attendant d'hypothétiques recettes fiscales), etc. Combien cela coûtera-t-il ? « Personne ne sait aujourd'hui », dit François Lamoureux, DG adjoint en charge des Balkans à l'UE. Les analystes de la banque américaine Merrill Lynch, eux, estiment le prix de la guerre et de la reconstruction des Balkans (Serbie exclue) entre 35 et 38,5 milliards d'euros (dont 12 pour la campagne aérienne).

Pour le seul Kosovo, l'UE prévoit un coût de 1 à 1,5 milliard d'euros durant trois ans. C'est en deçà des besoins, jugent beaucoup d'analystes. Qui paiera quoi ? Les décisions sont encore dans les limbes. L'UE, à travers ses programmes (Echo, Obnova) et la constitution d'une Agence européenne de la reconstruction du Kosovo, début octobre, annonce des crédits de 150 millions d'euros en 1999, puis « de l'ordre de 500 à 700 millions d'euros par an les trois années suivantes » (hors contribution humanitaire). On est loin du compte. Mais Bruxelles insiste pour que, à travers la Banque mondiale, les autres nations participent au financement global. « L'Amérique a payé la guerre, l'Europe paiera la paix », dit Washington. Nous paierons, mais « pas plus de 50 % », rétorque la Commission européenne.

Avec, à la clef, comme un chantage. Des entreprises américaines, en effet, sont intéressées par les travaux d'infrastructure à venir au Kosovo (en attendant la Serbie de l'après-Milosevic, autrement plus aléatoire). Plusieurs lobbies industriels se sont manifestés au département d'Etat. Le message codé venu de Bruxelles est le suivant : si les Américains nous imposent l'essentiel des coûts, qu'ils ne viennent pas se plaindre ensuite de ne pas se voir attribuer de contrat majeur... Officiellement, l'Agence de reconstruction soumissionnera aux normes internationales tout contrat au-dessus de 10 millions d'euros. En atten-

dant, le ministre de l'industrie britannique, John Battle, s'est rendu mardi au Kosovo avec des hommes d'affaires londoniens pour visiter plusieurs sites.

Mais l'essentiel n'est ni le coût, ni le financement, ni les grands contrats, juge un ancien haut responsable de la mission de l'OSCE au Kosovo. Le plus important « est de bien attribuer l'argent » pour les milliers de petites réhabilitations, « de vérifier l'honnêteté des entreprises locales et des intermédiaires, d'éviter l'infiltration des clans mafieux ». D'éviter, aussi, de répéter le précédent bosniaque, parfois désespérant, où beaucoup de projets préfinancés restent en panne.

● Quel(s) interlocuteur(s) pour la mission de l'ONU au Kosovo ?

Hormis certains Américains – pas tous – qui privilégient la relation avec l'UCK, seule force kosovare réellement présente sur le terrain, les Occidentaux espèrent que la reconstitution d'une société civile permettra l'émergence d'une direction « modérée » au Kosovo, même si la « carte » Rugova paraît discréditée. En attendant, M. Vieira de Mello serait déterminé à « cadrer » l'UCK et à favoriser, à tous les niveaux de la future administration, des « indépendants ». Pour y parvenir, sa stratégie consisterait à « casser » la structure essentiellement clanique de l'UCK, en instituant cinq districts administratifs, correspondant aux cinq zones de la KFOR et qui ne recourent pas les zones d'implantation de l'UCK.

L'Armée de libération, elle, exige de voir reconnu son « gouvernement provisoire ». L'administration civile n'y accèdera certainement pas, et proposera l'instauration d'une forme de « conseil consultatif » kosovar. En espérant que des indépendantistes plus ouverts que les commandants de l'UCK parviennent à s'y imposer. L'UCK pourrait s'avérer le casse-tête le plus difficile à résoudre pour le futur haut-représentant des Nations unies au Kosovo.

Sylvain Cypel

La conférence de l'ONU n'est pas parvenue à désigner le haut-représentant civil dans la province

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

« Au Kosovo, nous avons gagné la guerre ; il nous faut désormais gagner la paix. » C'est dans cet esprit que, moins de trois semaines après la fin de la guerre contre la Yougoslavie, Kofi Annan a réuni, mercredi 30 juin à New York, les ministres des affaires étrangères de dix-huit pays et trois organisations internationales, dans une conférence dite des « amis du secrétaire général » de l'ONU, pour évoquer la reconstruction du Kosovo.

Prévue initialement comme une réunion ministérielle du G8, la

conférence a été élargie pour inclure la Chine, la Grèce, la Turquie, les Pays-Bas, les pays scandinaves, ainsi que l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Mais cette réunion sans précédent est resté largement symbolique face au « défi énorme qu'est le rétablissement de la paix au Kosovo ».

L'administration civile de la province, confiée par le Conseil de sécurité à l'ONU, est « une tâche énorme et complexe », a admis Kofi Annan. L'ONU doit assurer le retour d'un million de réfugiés, dont

la moitié sont déjà spontanément rentrés au Kosovo, enrayer la fuite des Serbes en empêchant les représailles albanaises, mettre en place à partir de rien des institutions démocratiques et remettre debout l'économie de la province.

Unanimes sur la nécessité d'un déploiement rapide du volet civil au Kosovo, les participants sont restés divisés sur l'étendue et la nature de l'aide humanitaire à apporter à la Serbie. Moscou et Pékin exigent qu'une aide économique soit accordée à la Yougoslavie « sans discrimination ni condition ». Refusant tout soutien à Bel-

grade tant que le président Slobodan Milosevic restera au pouvoir, Américains et Britanniques défendent une définition très restrictive de l'aide humanitaire. Mme Albright a déclaré que la communauté internationale ne devait « rien faire qui renforce le régime [de Belgrade], dont les dirigeants sont des criminels de guerre ».

La position française se trouve entre les deux : « Nous estimons, a dit Hubert Védrine, que la remise en marche du chauffage ou de l'eau potable en Serbie font partie de la reconstruction humanitaire. » « A

priori, a précisé le ministre français des affaires étrangères, les États-Unis sont hostiles à la reconstruction des ponts, alors que des pays comme l'Autriche et la Roumanie font valoir que ce sont des équipements d'intérêt général. » Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a déclaré au Monde : « Ceux qui ont une définition élastique de l'aide à la Serbie sont ceux qui ont le moins de contribution. » Les États-Unis seraient d'accord pour nettoyer le Danube, « mais de là à reconstruire les ponts en Serbie, non ».

Le secrétaire général de l'ONU a

aussi mis l'accent sur le déploiement « très rapide » au Kosovo de forces de police pour mettre un terme à l'anarchie. Des 3 000 policiers demandés par l'ONU, 1 900 ont été promis au cours de la réunion, dont 450 Américains, qui seraient sur le terrain d'ici au 15 juillet. Les policiers internationaux devraient porter des armes et « avoir l'autorité de procéder à des arrestations ».

Enfin, au centre des préoccupations immédiates des Européens, la nomination du haut-représentant civil pour le Kosovo n'a officiellement pas été à l'ordre du jour. Kofi Annan a annoncé son intention de nommer son candidat avant la fin de la semaine et livré les quatre noms d'Européens figurant sur sa liste : le secrétaire d'Etat français à la santé Bernard Kouchner, le libéral-démocrate britannique Paddy Ashdown, l'ancienne commissaire européenne italienne Emma Bonino et le ministre néerlandais de l'environnement, Jan Pronk. Ce dernier serait soutenu, nous affirmait-on, par Bonn. Mais le retrait apparent de la candidature du président finlandais Martti Ahtisaari augmenterait « considérablement » les chances de Bernard Kouchner.

Interrogé sur le profil idéal du candidat pour le poste de haut-représentant, M. Annan désigne « une personne avec une expérience politique, un homme du terrain, un bon gestionnaire, un leader qui pourrait être efficace tout de suite ». Des critères, estime Hubert Védrine, qui « correspondent tout à fait au profil de Bernard Kouchner ».

Afsané Bassir Pour

Les Américains veulent un poste d'« adjoint »

Le poste de haut représentant civil au Kosovo étant réservé à un Européen, le Finlandais Martti Ahtisaari était le candidat préféré de Kofi Annan. Mais il souhaitait garder la présidence de son pays. Cette option a été recalée, de source informée, après « l'intervention directe et énergique » de M. Chirac. Selon une source au fait du dossier, le schéma envisagé par M. Ahtisaari aurait pourtant été « encouragé » par M^{me} Albright : « La nomination d'un haut représentant à temps partiel aurait permis aux Américains de prendre les affaires en main. » Depuis, Washington insiste pour qu'entre le futur haut représentant et les chefs des quatre missions qui seront sous ses ordres s'intercale un « adjoint », lequel ne saurait être... qu'américain. – (Corresp.)

M. Milosevic tente de contenir la contestation montante en Serbie

LE PRÉSIDENT yougoslave Slobodan Milosevic tente d'endiguer un mouvement de contestation grandissant en offrant de partager le pouvoir avec ses deux principaux rivaux, Vojislav Seselj et Vuk Draskovic. Les chefs des partis parlementaires devaient se réunir à cet effet, jeudi, à l'invitation du premier ministre yougoslave, Momir Bulatovic. Mardi, alors que 10 000 opposants, à Cacak (centre de la Serbie), réclamaient sa démission et des élections anticipées, le chef de l'Etat avait proposé un remaniement du gouvernement fédéral et lancé un appel voilé au Parti radical (SRS, ultranationaliste) de M. Seselj et au Mouvement serbe du renouveau (SPO, droite nationaliste) de M. Draskovic, qui réclament tous deux des élections anticipées.

Le SRS, deuxième formation au Parlement serbe, n'a jamais fait partie du gouvernement yougo-

slave dominé par le Parti socialiste (SPS) de M. Milosevic et la Gauche yougoslave (JUL) de son épouse Mira Markovic. Les 15 ministres radicaux au sein du gouvernement serbe ont démissionné récemment pour protester contre le retrait de l'armée yougoslave du Kosovo et le déploiement de la Force de paix internationale (KFOR). Leur démission a été refusée par le président serbe Milan Milutinovic. Quant au SPO, ses trois ministres fédéraux avaient démissionné en avril après le limogeage de Vuk Draskovic, qui avait critiqué la politique de M. Milosevic, du poste de vice-premier ministre yougoslave.

Parmi les formations invitées par le premier ministre figure le Parti démocratique des socialistes (DPS) du président monténégrin Milo Djukanovic, un farouche opposant au président Milosevic. Il est peu probable que M. Djukanovic, qui

conditionne toute coopération avec Belgrade à une révision des relations entre le Monténégro et la Serbie, réponde à l'invitation.

CRIME DE GUERRE

La démarche de M. Milosevic vise à contenir la montée de la contestation. L'Alliance pour des changements (SZP), organisatrice de la manifestation à Cacak, a appelé à un nouveau meeting, jeudi à Uzice (centre de la Serbie). La SZP a également indiqué qu'une rencontre entre les dirigeants de l'opposition, de l'Eglise orthodoxe et des Albanais du Kosovo était prévue au Kosovo, sans donner plus de détails. Enfin, le président serbe Milan Milutinovic a été hué par une foule de plusieurs centaines de personnes au cours d'un discours prononcé à Kursumljia, au sud de la Serbie, a rapporté mercredi l'agence de presse indépendante Beta.

Contesté sur le plan intérieur, Slobodan Milosevic est également dans le collimateur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Une équipe de police britannique enquêtant au Kosovo a ainsi trouvé le site d'un crime de guerre cité dans l'énoncé de l'inculpation de Slobodan Milosevic par le TPI, a indiqué mercredi le secrétaire britannique au Foreign Office, Robin Cook. Les policiers ont exhumé 20 corps, mardi, dans le village de Bela Crkva. Lisant les termes de l'inculpation, le ministre britannique a indiqué que, le 25 mars, des membres des forces armées serbes avaient attaqué le village, peuplé d'Albanais du Kosovo, forçant les habitants à se réfugier dans le lit d'un ruisseau sous un pont ferroviaire. La police serbe avait alors fait feu, tuant 12 Albanais, dont 10 femmes et enfants. Ils avaient ensuite exécuté 65 hommes. – (AFP, Reuters.)

La Russie coupe dans les allocations familiales pour satisfaire aux conditions du FMI

La situation sociale est « catastrophique » selon la Croix-Rouge

Pour se conformer aux exigences budgétaires émises par le Fonds monétaire international, le Parlement russe, la Douma, a voté une série de

lois. Parmi celles-ci figure l'exclusion aux aides sociales des familles gagnant plus de 1 000 roubles par mois, soit quelque 240 francs.

Selon la Croix-Rouge, 40 % des enfants russes vivent dans la pauvreté et un million d'entre eux sont sans domicile fixe.

LE PREMIER MINISTRE Lionel Jospin devait arriver jeudi 1^{er} juillet à Moscou pour coprésider la commission mixte franco-russe. Cette visite, à dominante économique, coïncide avec le départ de la mission du FMI présente dans la capitale russe depuis le début de la semaine pour évaluer « le bilan du travail du gouvernement et de la banque centrale russe au premier trimestre », selon les termes de Mikhaïl Zadornov, chargé des relations avec les institutions financières internationales.

Le travail des experts du FMI s'achève. Vendredi 25 juin, dernier jour de sa session avant les vacances, la Douma a voté la majeure partie des lois exigées par l'institution pour débloquer un prêt de 4,5 milliards de dollars sur dix-huit mois. La confirmation de cet accord par le conseil des directeurs de l'institution, qui doit se réunir le 20 juillet, semble donc en bonne voie.

Parmi les textes votés au cours de cette dernière semaine figure une loi réduisant drastiquement le nombre des bénéficiaires d'allocations familiales qui concernait jusqu'à présent chaque famille ayant un enfant de moins de seize ans et représentait environ 70 % du salaire minimum mensuel, soit... 58 roubles par mois et par enfant. Malgré sa modicité, cette somme – lorsqu'elle était payée – améliorait le sort d'une population dont le salaire moyen était au 1^{er} mai de 1 200 roubles (quelque 240 francs).

Ces aides seront désormais octroyées aux plus pauvres, c'est-à-dire ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 830 roubles. Ils sont aujourd'hui 83,5 millions dans ce cas, soit 65 % de la population, contre 38 millions avant la crise d'août 1998. Pour les responsables russes cités par les *Izvestia*, l'Etat, qui s'est appauvri, ne pouvait plus supporter une telle charge.

L'ÉCART SE CREUSE

Cette décision est intervenue alors que la Croix-Rouge-Russie s'alarme de la « catastrophe sociale » subie par la Russie. Selon un rapport publié la semaine dernière, 40 % des enfants russes vivent dans la pauvreté, un million d'enfants sont sans domicile fixe. La crise a aggravé le sort des plus pauvres et accentué l'écart avec les

riches. Au 1^{er} février 1999, les 10 % les plus riches s'octroyaient 40,7 % des revenus, contre 32,5 % en 1998 et 22,2 % en 1993. Les 20 % les plus pauvres se partagent toujours 6 % des revenus, une proportion inchangée depuis le début de la décennie.

En presque un an, le salaire réel a baissé de 40 %. Le chômage touche – officiellement – 15 % de la population active, soit plus de 10 millions de Russes, le taux le plus élevé des pays de l'Est. La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient alors qu'aucune réforme de fond n'a été réellement mise en œuvre.

Pour Emmanuel Kurtz, spécialiste des pays de l'Est à la Banque de France, les Russes parviennent pourtant à se débrouiller tant bien que mal grâce aux vestiges de la période soviétique. Les loyers sont

très bas, les impôts également. L'accès aux services municipaux est facile et quasi gratuit. Les collectivités locales fonctionnent ; les liens qui subsistent entre l'entreprise et les anciens salariés leur donnent accès à l'infirmerie, à la coopérative. « *S'ils se dégradent, ces différents services servent toutefois d'amortisseurs et évitent une explosion sociale* », explique-t-il.

Dans une étude datant de mars 1999, la Banque mondiale estime que le pic de la crise sociale devrait intervenir l'année prochaine. Le taux d'extrême pauvreté devrait augmenter de 15 % à 18,3 % de la population, alors même que les dépenses sociales financées par les régions (l'éducation, la santé publique, l'assistance sociale) risquent de diminuer d'environ 15 %.

Les chefs d'Etat occidentaux insistent régulièrement – ils l'ont fait en juin lors du sommet du G8 à Cologne – pour que l'accent soit mis « plus particulièrement sur la santé et l'impact social des mutations économiques ». Le train de mesures adopté par Moscou semble peu compatible avec ce discours.

La Russie renoue financièrement avec le FMI. Mais la communauté internationale ne devrait pas se leurrer sur ce que cache cette mise en conformité budgétaire : une aggravation de la situation sociale.

Babette Stern

Lionel Jospin à Moscou

Lionel Jospin devait se rendre jeudi 1^{er} et vendredi 2 juillet à Moscou pour sa deuxième visite officielle en Russie, après celle d'octobre 1997, dans le cadre de la réunion de la 5^e session de la commission franco-russe. Ce sera son premier contact avec le nouveau chef du gouvernement russe, Sergueï Stepachine. La rencontre de jeudi, plus politique, devait être consacrée en partie au Kosovo, après une période de tension entre la Russie et les Occidentaux.

Lionel Jospin devrait être reçu vendredi matin au Kremlin par le président Boris Eltsine. Il aura ensuite des entretiens avec deux hommes qui ne cachent pas leurs ambitions présidentielles : le général Alexandre Lebed, gouverneur de la région de Krasnoïarsk (Sibérie), et le maire de Moscou, Iouri Loujkov. Contrairement aux précédentes, cette session de la commission ne devrait pas donner lieu à la signature de gros contrats commerciaux.

Le Kosovo, amplificateur des désordres russes

LIONEL JOSPIN pourra-t-il échapper à cette figure imposée à tous les interlocuteurs de Boris Eltsine : parler de la santé du président russe ? Lui faudra-t-il joindre sa

ANALYSE

La dégradation des relations russo-occidentales pourrait s'accroître

voix au chœur des chefs d'Etat et de gouvernement occidentaux, décrivant un Boris Eltsine solide, maître de lui-même et de son pays, ce que démentent presque quotidiennement les images diffusées ? En revanche, le responsable français ne manquera pas de remercier la Russie ou, à tout le moins, de souligner son « rôle majeur » dans le règlement de la guerre du Kosovo.

Le sommet des pays les plus industrialisés, qui s'est tenu à Cologne du 18 au 20 juin, a officiellement scellé la réconciliation de la Russie et de l'Occident. « *Après la guerre, nous allons faire la paix* », s'est réjoui Boris Eltsine. « *Il est maintenant temps de se tourner vers le futur* », a dit en écho Bill Clinton. C'est en cours : le FMI devrait dès juillet débloquer un nouveau prêt de 4,5 milliards de dollars ; des accords de coopération russo-américains sur le nucléaire militaire viennent d'être reconduits ; les contacts russes avec l'OTAN sont à l'étude ; des négociations sur le traité de désarmement Start-III et sur le traité antimissiles (ABM) seront engagées à l'automne. Comme le résume Sandy Berger, chef du conseil national de sécurité à la Maison Blanche : « *Le business reprend* ».

CONCERT DE FÉLICITATIONS

Les pays de l'OTAN peuvent avec satisfaction considérer que la Russie a finalement endossé leurs exigences vis-à-vis du régime de Belgrade. Elle a surmonté ce qui a constitué la plus grave crise depuis la fin de la guerre froide et chassé les démons de l'isolationnisme et de la confrontation. « *C'était un grand test, nos deux pays l'ont passé avec succès* », s'est réjoui Bill Clinton, dans une interview à la chaîne de télévision russe NTV.

Ce concert de félicitations et la mise en scène de grandes retrouvailles russo-occidentales à Cologne laissent sceptiques bon nombre de médias et de polito-

logues moscovites. La crise provoquée par la guerre du Kosovo n'apparaît pas comme une simple parenthèse qui, sitôt refermée, laisserait l'Occident et la Russie marcher à nouveau d'un même pas. Elle pourrait au contraire accélérer la dégradation de leurs relations, débutée il y a près d'un an et entretenue par deux facteurs : l'effondrement financier de la Russie et la déliquescence de son système politique.

Dans les semaines qui viennent, le déploiement au Kosovo des 3 600 parachutistes russes participant à la KFOR constituera un nouveau test. Déjà, des responsables militaires russes font une lecture particulière de la résolution du conseil de sécurité et de l'accord négocié à Helsinki entre Moscou et Washington. La collaboration avec l'OTAN sera difficile, d'autant que la Russie a des exigences sur l'organisation de l'administration civile.

« *Des cicatrices demeurent* », reconnaît Sandy Berger. Pour la première fois, l'Occident a pu constater que le désordre, les limogeages brutaux, les décisions contradictoires et les batailles de couloirs qui font la politique intérieure russe débordaient désormais dans le domaine des relations internationales. En ce sens, la crise du Kosovo a agi comme un révélateur de l'état réel du pouvoir russe, toujours soumis à un Boris Eltsine erratique, mais, en plus, en proie aux divisions et aux atermoiements dès que le président s'absente, ce qui est de plus en plus fréquent.

La liste est longue des courts-circuits ayant gravement menacé les relations russo-occidentales durant ces trois mois. Boris Eltsine a déclaré qu'ordre soit donné de « pointer les missiles » sur les pays de l'OTAN. Il a nommé M. Tchernomyrdine « représentant spécial » pour contrer M. Primakov, premier ministre, peu avant son limogeage. Il a exigé sur tous les tons « un secteur » pour le contingent russe avant de subitement donner des instructions contraires à ses ministres. Des militaires ont critiqué ouvertement le plan de paix élaboré avec l'aval de M. Tchernomyrdine, puis le ministre des affaires étrangères. Le conseil national de sécurité a tenté de reprendre en mains le dossier. Et le tout a culminé avec l'irruption sur l'aéroport de Pristina de parachutistes russes, à la grande stupéfaction du ministre des affaires étrangères qui a parlé « d'erreur malheureuse », tandis que le Krem-

lin ne parvenait pas à convaincre quand il tentait d'expliquer que Boris Eltsine était au courant.

« *Nous avons fait une très bonne campagne du Kosovo* », s'est félicité le président russe, le 28 juin. Mais les fragiles succès diplomatiques obtenus l'ont été au prix fort. Aux désordres du pouvoir russe étalés sur la scène internationale, s'est ajoutée une vive campagne anti-occidentale qui a eu un impact certain auprès de l'opinion publique – même si celle-ci ne pèse guère en Russie – et de la classe politique.

IMPOPULARITÉ SANS PRÉCÉDENT

C'est sur cette base que les pays occidentaux vont devoir refonder leurs relations avec la Russie. « *C'est assez compliqué* », note prudemment un diplomate européen tandis qu'un autre brandit l'argument qui a, jusqu'alors, justifié tous les soutiens à Boris Eltsine : « *L'Europe ne peut pas vivre avec, à ses côtés, un immense trou noir* ». A six mois des élections législatives et à un an de l'élection présidentielle, la Russie semble de plus en plus être ce trou noir où se débat un pouvoir aux abois.

Passé l'effondrement financier d'août 1998, surmontée la crise internationale liée au Kosovo, demeure la crise politique russe qui,

elle, n'a fait que commencer. Le Kremlin, c'est-à-dire l'entourage, la famille du président, veut un successeur protégeant ses pouvoirs, ses immenses intérêts économiques et épargnant tout embarras à M. Eltsine. Il ne lui reste que quelques mois pour fabriquer ce candidat, alors que le régime souffre d'une impopularité sans précédent. Déjà, la presse russe dissèque les innombrables scénarios élaborés, qui vont d'un report des élections à la nomination de M. Eltsine comme président d'une union Russie-Biélorussie, en passant par l'interdiction du parti communiste. Une guerre ouverte entre le Kremlin et le maire de Moscou, Iouri Loujkov, est engagée.

Chaque camp prévient par avance que les « *kompromati* » – ces documents qui font état de corruptions et turpitudes diverses et qui ne manqueront pas d'être publiés – ne saurient être que de grossiers montages. C'est dans ce climat délétère que l'Europe et les Etats-Unis veulent « *développer leur partenariat* » avec Moscou. Et ce, sans pouvoir exclure un scénario du pire qui verrait le système politique russe sombrer dans le chaos ou la confrontation.

François Bonnet

Les Etats-Unis abandonnent les « procureurs indépendants »

La loi créée après le Watergate pour enquêter sur la Maison Blanche a fait plus de mal que de bien

NEW YORK

« *Dieu merci, c'est fini* ». Le cri du cœur, poussé mercredi 30 juin par l'avocat de Webster Hubbell, l'une des cibles du procureur indépendant Ken Starr avec lequel il venait de conclure un règlement à l'amiable mettant fin à cinq ans d'enquête, aura sans doute été partagé par une bonne partie des Américains : un immense soupir de soulagement collectif a salué l'expiration, mercredi à minuit, de la « *loi sur l'éthique gouvernementale* », qui créa, en 1978, la fonction de procureur spécial – rebaptisée depuis procureur indépendant.

Héritage direct du scandale du Watergate, qui avait acculé Richard Nixon à la démission, cette loi avait pour but de rétablir la confiance des Américains dans leur système judiciaire et politique, en confiant à un magistrat indépendant, nommé par un collège de juges, toute enquête sur un haut responsable de l'administration soupçonné de malversations. Partant du principe que le département de la justice ne pouvait lui-même diriger de manière neutre ce type d'investigations sur des membres de la même administration, le législateur avait voulu éviter par ce biais l'écueil des conflits d'intérêts.

PROJET DE RÉFORME REPORTÉ

Vingt et un ans, vingt enquêtes, un procès en destitution présidentielle et 167 millions de dollars plus tard, c'est exactement l'objectif inverse qui a été atteint : la confiance de l'électorat dans ses institutions est au plus bas, le cynisme à l'égard de la vie politique au plus haut. L'Amérique ne veut plus entendre parler ni de l'office de procureur indépendant ni de Kenneth Starr, l'homme qui a symbolisé l'échec de cette fonction au terme de six ans d'enquêtes sur le couple Clinton.

Renouvelable tous les cinq ans, cette loi avait été régulièrement reconduite, avec quelques modifications. Cette année cependant, après le cauchemar de l'affaire Lewinsky, qui a monopolisé la scène politico-médiatique quatorze mois durant, menacé de tourner tantôt au vaudeville, tantôt à la crise constitutionnelle, ruiné des dizaines de collaborateurs de M. et M^{me} Clinton en frais d'avocats et semé une rancœur indélébile entre le Congrès et la Maison Blanche, il était devenu de plus en plus évident que la meilleure chose à faire était de la laisser mourir de sa belle mort.

Disposant de pouvoirs exorbitants, de ressources financières illimitées et de tout le temps qu'ils jugeaient nécessaire à leur enquête, les procureurs indépendants étaient rapidement devenus suspects aux yeux des juristes, inquiets des abus auxquels leur fonction pouvait conduire, en marge du système constitution-

nel. Les présidents Reagan et Bush affrontèrent l'un après l'autre l'enquête Iran-Contra, mais c'est sous l'administration Clinton, qui a mobilisé à elle seule cinq procureurs indépendants, que le mécanisme a implosé.

Les rares et timides appels à un sauvetage de la loi n'ont rencontré aucun écho, et la saturation est telle que les médias n'ont même pas jugé utile de célébrer sa disparition. « *Enterrons-la dignement* », s'est contenté de recommander le sénateur républicain Fred Thompson, un vétéran de l'enquête sur le Watergate, à l'issue de longues auditions au Congrès sur une possible réforme d'une loi à l'élaboration de laquelle il avait pourtant contribué.

« DÉFAUTS STRUCTURELS »

Un groupe de quatre sénateurs centristes, deux démocrates et deux républicains, ont bien présenté mardi un projet de réforme de l'office de procureur indépendant, mais ils ont reconnu que le moment n'était pas le mieux choisi pour le vendre à l'opinion publique ou au Congrès : « *Le sujet est encore trop controversé* », a avoué le sénateur Joe Lieberman, en admettant la nécessité de laisser reposer les esprits ; le projet de loi ne sera donc pas déposé avant l'année prochaine.

Kenneth Starr lui-même avait estimé devant le Congrès, en avril, que la loi de 1978, ridiculisée par « *l'atmosphère de carnaval* » imposée par les médias, était devenue « *un autre moyen de faire de la politique* ». C'est donc à nouveau à l'attorney général, équivalent américain du ministre de la justice, qu'incombe la responsabilité, à partir de jeudi, de nommer des procureurs ad hoc lorsque des responsables de l'administration devront faire l'objet d'enquêtes. L'attorney général actuel, Janet Reno, était pourtant favorable à la loi sur le procureur indépendant en prenant ses fonctions, début 1993 ; six ans plus tard, elle a fini par déclarer, en mars, que cette institution était condamnée en raison de « *défauts structurels* ».

Cinq procureurs indépendants actuellement en fonctions vont toutefois terminer leur enquête en cours avant de plier bagage, dont Kenneth Starr, qui a clos le volet de ses investigations sur les activités des Clinton en Arkansas, mais cherche encore à s'assurer qu'il n'y a pas eu tentative de faire taire certains témoins dans l'affaire Lewinsky. Les quatre autres enquêtes concernent le ministre de l'intérieur, le ministre du travail, un ex-ministre du logement et un ex-ministre de l'agriculture de l'administration Clinton.

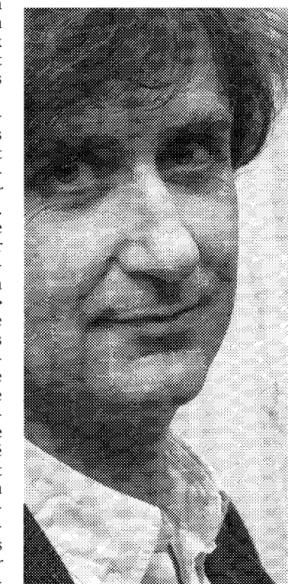
« LA RÉBELLION DE CLINTON »

Au moment où l'Amérique tourne la page sur ce chapitre houleux de son histoire politique sort en librairie le dernier livre de l'un des héros du Watergate, le journaliste Bob Woodward du *Washington Post* : « *Shadow: Five Presidents and the Legacy of Watergate* » (« *L'Ombre: cinq présidents et l'héritage de Watergate* »). L'auteur y montre comment chacun des successeurs de Richard Nixon – Gerald Ford, Jimmy Carter, Ronald Reagan, George Bush et Bill Clinton – a dû se résigner à voir sa présidence diminuée par l'intense surveillance à laquelle il a été soumis.

« *De nouvelles lois sur la déontologie, un Congrès revigoré et des médias plus inquisiteurs ont altéré les prérogatives et la vie quotidienne des présidents*, écrit Bob Woodward. *Procureurs et enquêteurs se sont montrés de plus en plus déterminés. Après le Vietnam et le Watergate, la présidence moderne a été limitée et diminuée. Son fonctionnement interne et le comportement des présidents ont été révélés au public.* »

Tous ont tenté de résister, sous des formes diverses, mais « *la rébellion de Clinton a été la plus forte, et la plus autodestructrice* ».

Sylvie Kauffmann



Plantu

LE PETIT JUGE ILLUSTRÉ

Editions du Seuil

Le processus de paix est toujours dans l'impasse en Irlande du Nord

Les négociations butent sur le désarmement de l'IRA

La date-limite « définitive » du 30 juin à minuit pour sortir de l'impasse des négociations nord-irlandaises est passée, mais les discussions devaient reprendre jeudi 1^{er} juillet.

LONDRES

de notre correspondant

Rien à faire. Après seize heures de négociations-marathon sous la conduite de Tony Blair et de son homologue irlandais Bertie Ahern, la date limite « définitive » du 30 juin à minuit, fixée par le premier ministre britannique pour obtenir des protagonistes nord-irlandais un compromis pratique sur la mise en place d'un gouvernement autonome bi-confessionnel, est passée sans qu'un accord ait été conclu. Confronté au refus continu des protestants du Parti unioniste d'Ulster (UUP) de partager le pouvoir avec les républicains catholiques du Sinn Féin tant que la branche armée de ce mouvement, l'IRA, n'aura pas commencé à se défaire de ses armes, Tony Blair ne s'avouait cependant pas vaincu. Les discussions, interrompues jeudi matin 1^{er} juillet à 3 h 40 sur un constat d'échec, devaient reprendre le même jour à midi.

Le premier ministre, qui tenait particulièrement à sa date limite parce qu'elle correspond au transfert solennel des pouvoirs nouvellement dévolus aux gouvernements autonomes d'Écosse et du pays de Galles, devait donc manquer les cérémonies officielles organisées le même jour – en présence de la reine Elizabeth, à Edimbourg –, dans ces deux régions du royaume. Plus de quatorze mois après la conclusion des fameux accords du « vendredi saint » du 10 avril 1998, la province britannique d'Irlande du Nord reste gouvernée depuis Londres et aucune des institutions prévues dans ce document historique qui devait mettre fin à trente années

d'affrontements violents n'est encore véritablement en fonction.

Les cessez-le-feu décrétés par l'IRA républicaine aussi bien que les groupes paramilitaires unionistes demeurent néanmoins en place et tout espoir de parvenir finalement à un arrangement n'était pas perdu. Aux petites heures de la matinée de jeudi, Gerry Adams, le chef du Sinn Féin, résumait ainsi la position de son parti : « Chacun sait depuis le début qu'obtenir la mise hors service des armes [de l'IRA] avant la formation de l'exécutif prévu est impossible. Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions mais le Parti unioniste d'Ulster (UUP) a rejeté notre offre ».

« VAGUES PROMESSES »

Chef de l'UUP et premier des ministres désignés l'an dernier par les urnes en cas de dévolution effective de pouvoirs par Londres, David Trimble a expliqué pour sa part qu'il n'avait « rien obtenu de nouveau et de concret » de la part des républicains et qu'en tout état de cause « les vagues promesses du Sinn Féin » quant au désarmement effectif de sa branche militaire d'ici au 30 mai 2000, date limite prévue par les accords du « vendredi saint », ne suffisaient pas.

Le principal parti protestant, sans l'accord duquel l'exécutif prévu ne peut être mis en place, se refuse à inclure le Sinn Féin au pouvoir tant qu'il n'aura pas « la garantie absolue » que les paramilitaires du camp catholique rendront leurs armes.

Garantie par Tony Blair et évidente dans les accords signés, la possibilité laissée aux unionistes protestants, majoritaires dans la

région comme dans l'assemblée locale, de faire tomber l'éventuel gouvernement au cas où les républicains ne tiendraient par leurs promesses de désarmement, ne les a pas non plus convaincus, comme disait mercredi soir le président Clinton, de « laisser une chance » au processus de paix en cours. Le chef de la Maison Blanche qui s'était personnellement investi dans les accords d'avril 1998 a eu plusieurs conversations téléphoniques dans la nuit avec Tony Blair et les principaux protagonistes et se tenait prêt, jeudi matin, à intervenir de nouveau si besoin était.

Remis mardi aux deux chefs de gouvernement qui dirigent les négociations à Belfast, le fameux rapport du général canadien John de Chastelin qui devait servir de base à un éventuel compromis n'a pas été rendu public. Le chef de la commission de désarmement des paramilitaires, mise en place lors des accords de l'an dernier, avait entrepris, à la demande de Tony Blair, d'obtenir des groupes concernés, un engagement ferme et un calendrier de destruction des arsenaux.

David Trimble soupçonnait jeudi matin, sans doute à juste titre, que le document prévu n'a pas été rendu public « parce qu'il ne contient pas les réponses fermes que nous attendions ». Quoique largement silencieuses, les armes de tous calibres qui se sont accumulées ces trente dernières années entre les mains des protagonistes du drame irlandais, demeurent, par la volonté des unionistes protestants, le principal obstacle à la paix.

Patrice Claude

La Turquie est partagée sur l'application de la peine de mort dans le cas d'Öcalan

Les appels à la clémence de l'Union européenne pourraient n'avoir pour effet que d'encourager une opinion publique en majorité favorable à l'exécution du leader kurde condamné

ISTANBUL

de notre correspondant

Publiquement, les politiciens turcs s'abstiennent de tout commentaire sur l'exécution possible d'Abdullah Öcalan, préférant s'abriter pour l'instant derrière le fait que la procédure judiciaire n'est pas terminée, puisque la Cour de cassation et la Cour européenne des droits de l'homme vont être saisies du dossier.

Le débat a néanmoins commencé. Comme c'est souvent le cas en Turquie pour les sujets épineux, il a lieu en coulisses et les divers points de vue sont transmis par les médias. La presse, puissante dans ce pays et qui dispose de lignes de communication directes avec les divers pouvoirs, reflète ces jours-ci la confusion et les hésitations à Ankara. Après l'annonce du verdict, la « une » des grands quotidiens publiait des photos d'Öcalan, juxtaposées, dans un cas, avec celle d'une corde, prête pour le gibet, dans un autre avec l'image d'un bébé mort, avec le commentaire : « Repose en paix ». Les analyses des éditorialistes étaient cependant plus mitigées, pesant le pour et le contre d'une exécution, dont le principal mérite serait de calmer les désirs de vengeances des familles de victimes, mais qui pourrait coûter cher, diplomatiquement, au pays.

Jeudi matin, le quotidien *Hürriyet* posait ouvertement la question en grand titre : « Faut-il le pendre, faut-il ne pas le pendre ? ». La décision finale sera prise par le Parlement. Les relations avec l'Europe sont clairement un facteur important. Mais, pour les Quinze, il s'agit de doser la pression avec soin. Les sentiments d'hostilité à l'égard de

l'Union européenne sont désormais si profondément ancrés dans l'opinion publique turque que des appels à la clémence trop insistants pourraient avoir l'effet contraire. « "Apo" a été jugé pour trahison, mais pour beaucoup de Turcs, Imrali était un procès pour meurtre. L'Occident y a vu la condamnation à mort d'un combattant pour l'indépendance », affirmait l'éditorialiste Zeynep Göğüs dans le quotidien *Sabah*; si les réactions occidentales continuent sur ce ton, bientôt personne en Turquie ne voudra même entendre le nom de l'Europe ».

UNE OCCASION À SAISIR

Plusieurs autres analystes surgissent ainsi contre l'hypocrisie des Européens. Il n'en demeure pas moins que la Turquie ne souhaite pas couper les ponts avec l'Europe. Sa participation au Conseil de l'Europe notamment, pourrait être remise en cause en cas d'exécution. Une politique de carotte, plutôt que de bâton, aurait cependant des chances de porter ses fruits.

Vu les relations peu chaleureuses entre Ankara et l'UE, seuls les Etats-Unis paraissent véritablement capables d'influencer la politique turque. Pour Washington, la Turquie est un allié stratégique important – la base d'Inçirlik est utilisée quotidiennement pour les opérations contre l'Irak et, il y a quelques semaines, d'autres bases turques étaient utilisées pour les raids contre la Serbie – et les autorités américaines ne souhaitent pas s'aliéner les Turcs. L'administration a soigneusement évité de critiquer la décision du tribunal, mais les références régulières à la nécessité de trouver une solution au conflit kurde montrent néanmoins que,

plus discrètement que les Européens, les Américains essaient également de guider la Turquie vers une décision pacifique. De part et d'autre de l'Atlantique, le moment actuel est perçu comme un point tournant, une occasion à saisir.

Pour les autorités turques, l'intérêt national prime évidemment et l'opinion publique demeure, pour l'instant, en faveur de l'exécution. Au-delà des risques de sanctions possibles de la part des Occidentaux, la Turquie doit également peser les bénéfices qu'une attitude plus flexible pourrait lui apporter : la crise du Kosovo et la participation turque aux opérations de l'OTAN ont rappelé à la communauté internationale que la Turquie demeure une force dans la région.

Les autorités turques souhaitent d'ailleurs jouer un rôle plus important dans la reconstruction des Balkans. Avec la reprise, timide, du dialogue avec la Grèce – les ministres des affaires étrangères des deux pays se sont rencontrés à New York le 30 juin – un tel développement n'est pas exclu si Ankara joue bien ses cartes. Encore faut-il que la Turquie puisse se distancer, une fois pour toutes, des comparaisons souvent établies entre les Kosovars et les Kurdes.

« Ce qui doit réellement être discuté, c'est le futur de la Turquie », estime Ismet Berkan dans le quotidien *Radikal*. Dans quel genre de Turquie voulons-nous vivre ? Quel pays voulons-nous léguer à nos enfants, nos petits enfants ? Lorsque nous aurons la réponse, vous verrez qu'Öcalan apparaitra comme un petit détail ».

Nicole Pope

La légalisation des emblèmes nationaux sort les intellectuels japonais de leur torpeur

TOKYO

de notre correspondant

Silencieux depuis des années, des intellectuels se mobilisent contre la décision du gouvernement du premier ministre japonais, Kenzo Obuchi, de donner une existence légale au drapeau et à l'hymne national dont l'usage est jusqu'à présent coutumier. L'adoption de cette loi, dont le Parlement vient de commencer à débattre, pourrait être rapide. Au regard de grands problèmes mondiaux ou intérieurs, la question qui mobilise plus de deux cents professeurs et chercheurs signataires d'une pétition envoyée aux parlementaires peut paraître secondaire. Ce n'est pas le cas.

La légalisation d'emblèmes du Japon impérial revient en effet à établir une continuité, appelée à être sanctionnée par les élus, entre l'Etat autocratique d'avant-guerre et l'Etat démocratique de 1945. « Certains d'entre nous ne sont pas opposés à l'existence d'emblèmes nationaux, mais nous les sommes à une législation qui liquide la rupture entre l'avant et l'après-guerre et consacre un Etat-nation construit autour du système impérial », estime Hidetaka Ishida, professeur à l'université de Tokyo et l'un des initiateurs du mouvement.

Cette loi, qui a toutes les chances d'être adoptée étant donné l'élargissement de la coalition gouvernementale au parti bouddhique Komei et la mollesse de la principale formation d'opposition (le parti démocrate), fait suite à une série de mesures controversées visant à renforcer l'Etat – comme la légalisation des écoutes téléphoniques. Destinée à donner davantage de moyens à la police pour lutter contre le crime organisé ou les terroristes, cette loi suscite l'appréhension de beaucoup de Japonais, qui craignent qu'elle ne ressuscite le climat d'arbitraire que fit régner jadis la police traquant les « idées dangereuses ». Le sursaut des intellectuels contre les emblèmes nationaux est étonnant : fortement engagée au lendemain de la guerre, l'intelligentsia nipponne s'était repliée dans un attentisme frileux à la suite de

l'échec des luttes étudiantes de la fin des années 60. « La présence de la gauche dans l'arène politique a été un alibi au repli des intellectuels. Aujourd'hui, nous constatons que nous sommes dans un désert : en l'absence de toute opposition politique crédible, la société civile est totalement démunie. La prochaine étape sera la révision de la constitution : c'est-à-dire la liquidation des principes sur lesquels a été bâti le Japon de l'après-guerre », estime M. Ishida.

Le gouvernement profite du consensus mou d'une opinion inquiète des effets de la récession, de l'apathie politique et de l'absence de critique dans les médias

La légalisation des emblèmes nationaux, poursuit-il, a pour but de faire taire les controverses sur l'histoire et « de laver le passé de la nation » en chevauchant la vague d'un nouveau négationisme jouant des médias de communication de masse telles que les bandes dessinées. Le gouvernement profite du consensus mou d'une opinion inquiète des effets de la récession, de l'apathie politique et de l'absence de critique dans les médias : « si en France vous avez la pensée unique, ici règne la non-pensée unique ».

Bien que les emblèmes nationaux nippons fassent l'objet d'une adhésion indifférente de beaucoup, ils divisent les Japonais : selon un sondage publié le 30 juin par l'*Asahi*, 59 % des personnes interrogées sont favorables à la légalisation du drapeau (35 % sont contre) et l'hymne est l'objet d'un rejet plus prononcé. Une partie de l'opinion demeure très sensible à leur mani-

pulation et à ce qu'elle perçoit comme un risque de renforcement de l'instruction patriotique dans les écoles.

Le gouvernement Obuchi a habilement pris prétexte du suicide, le 28 février, du proviseur d'un lycée d'Hiroshima, écartelé entre la commission de l'éducation de la préfecture, qui lui avait intimé l'ordre de faire chanter l'hymne national lors de la cérémonie de remise des diplômes, et ses collègues qui s'y opposaient, pour justifier la légalisation des emblèmes nationaux (comme c'est le cas dans la plupart des Etats modernes) Depuis la défaite, l'école a été le théâtre d'une « mini-guerre froide » entre le ministère de l'éducation et le syndicat des enseignants (Nikkkyoso). Il y a dix ans, celui-ci leur a donné pour instruction (assortie de menace de sanction disciplinaire) d'entonner l'hymne et de hisser les couleurs lors des cérémonies de début et de fin d'études... « Kimigayo » a été composé par un musicien de la cour sur des paroles tirées d'un poème classique : « Que ta vie dure mille vies, huit mille vies, jusqu'à ce que le caillou soit devenu rocher et ait été recouvert de mousse. » Lente et solennelle, la mélodie n'a en rien du caractère généralement enlevé des hymnes nationaux occidentaux. Antienne de la Maison impériale, ce chant devint l'hymne national à la gloire du monarque en 1882. Loin de laisser planer un doute sur la signification du mot *kimi* (toi), le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait de l'empereur, symbole du peuple japonais selon la constitution.

L'emblème du Soleil levant, arboré par les bateaux japonais à la fin du shogunat (milieu du XIX^e siècle), avait été adopté une dizaine d'années avant l'hymne comme drapeau national (le Soleil levant à seize rayons sur fond blanc fut celui de la marine impériale). Ces deux emblèmes furent interdits par l'occupant américain puis rétablis progressivement après que le Japon ait recouvré sa souveraineté à la suite du traité de San Francisco, en 1951.

Philippe Pons

Cadeau : des timbres sur les monuments de Paris !

Le Monde
DES PHILATÉLISTES
Spécial Philexfrance
Paris, du 2 au 11 juillet, porte de Versailles

150 Ans de Timbres

99

Supplément - un guide-adresse des marchands de timbres de France, Belgique, Suisse et des administrations postales du monde entier.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 29 F (4,42 euros) OU PAR CORRESPONDANCE

BON DE COMMANDE
à retourner accompagné de votre règlement (libellé en francs français) à :
Le Monde boutique - 21 bis, rue Claude-Bernard - 75242 Paris Cedex 05 - France.

Je souhaite recevoir _____ exemplaires du *Monde des philatélistes* de juillet-août 1999.
Prix unitaire France métropolitaine : 33 F
DOM-TOM et étranger : 35 F

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE : _____

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :

FRANCE

LE MONDE / VENDREDI 2 JUILLET 1999

SESSION Députés et sénateurs ont achevé, mercredi 30 juin, les travaux de la session parlementaire. Après neuf mois de débats, le gouvernement n'est pas parvenu à faire

adopter le texte instaurant le pacte civil de solidarité. Devant la volonté de blocage des sénateurs, le gouvernement a, en effet, dû renoncer à un ultime examen du texte à l'Assemblée

nationale. Il faudra attendre le mois d'octobre et la prochaine session pour adopter définitivement cette réforme, a indiqué Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. ● LA MA-

JORITÉ SOCIALISTE, volontiers réformatrice dans les domaines économiques et sociaux, a exprimé davantage de réticences sur tous les projets gouvernementaux touchant

au statut des élus ou à l'indépendance des juges. ● LES DÉPUTÉS de droite n'ont pas su surmonter leurs divisions pour jouer pleinement leur rôle d'opposition, hormis sur le PACS.

Le report du PACS révèle les embarras parlementaires du gouvernement

Face à la volonté de blocage des sénateurs, la majorité de gauche à l'Assemblée nationale a dû renoncer, mercredi 30 juin, à un ultime examen du pacte civil de solidarité. Bilan de neuf mois d'une session parlementaire chahutée

RADIEUSE, dans son tailleur jaune anis, Christine Boutin (app. UDF) rejoint un groupe de journalistes dans les couloirs de l'Assemblée nationale : *« C'est une victoire*

RÉCIT

« On a au moins le plaisir de faire suer les autres », se réjouit M. Cazenave (RPR)

symbolique ! Moi, je vous dis que le PACS ne sera pas adopté », se réjouit la députée des Yvelines. Non, nous ne sommes pas le 9 octobre 1998, le jour où les députés de droite, euphoriques, avaient rejeté le pacte civil de solidarité (PACS), mais le mercredi 30 juin. Neuf mois plus tard, en ce dernier jour de session parlementaire, l'opposition RPR-UDF-DL savoure sa – deuxième – *« victoire »* de la session 1998-1999 : mercredi, en fin de matinée, le gouvernement a renoncé à inscrire la proposition de loi sur le PACS à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le suspense est tombé, le texte ne sera pas définitivement adopté le 30 juin.

La majorité « plurielle » espérait que le PACS, après une ultime lecture au Sénat, mercredi matin, serait transmis dans la foulée à l'Assemblée. Le discours qu'Elisabeth Guigou, garde des sceaux, devait lire l'après-midi, devant les députés, était prêt... Las ! Mardi, la droite sé-

natoriale a fait traîner la discussion sur la couverture maladie universelle (CMU)... jusque vers 5 heures. Du coup, la discussion du PACS au Palais du Luxembourg a été reportée à 15 heures (*Le Monde* du 1^{er} juillet).

Mercredi, en fin de matinée, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, annonce le report du texte à l'automne : *« Les conditions ne sont pas réunies pour permettre l'inscription du PACS à l'Assemblée nationale aujourd'hui. Au sein de la droite (...), les plus réactionnaires l'emportent. Mais la droite n'a aucune illusion à se faire, ce texte reviendra en octobre en dernière lecture et sera définitivement adopté.* » Il s'agit de faire porter le chapeau à l'opposition. D'ailleurs, répète à l'envi l'entourage de M. Vaillant, le PACS n'a jamais figuré parmi les textes devant être votés en priorité avant le 30 juin. Tout roule...

A midi, Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône) déjeune au ministère de la justice, en compagnie de M^{me} Guigou. Le rapporteur de la proposition de loi sur le PACS est morose. *« C'est une déception mais je note surtout que l'opposition de droite a poussé la procédure parlementaire jusqu'à l'absurde. C'est une manifestation collective d'homophobie »*, dira M. Michel, en début d'après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon. Dans la majorité, seul Alain Tourret (PRG, Calvados) s'interroge : *« Peut-être eût-il fallu*

prévoir quelques jours de plus en session extraordinaire... »

« C'est une toute petite victoire », reconnaît Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine). Mais quinze jours après le mauvais score de la droite aux européennes, cela met quand même du baume au cœur. *« On a au moins le plaisir de faire suer les autres. C'est déjà ça ! »*, se réjouit Richard Cazenave (RPR, Isère). *« On dit merde aux socialistes !* », commente, pour sa part, Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat.

« LAISSE TOMBER ! IL EST FOU »

Assurés du report du PACS, les députés de droite ne cherchent plus à ralentir la discussion, en dernière lecture, de la CMU, qui est définitivement adoptée en fin d'après-midi. C'était « le » texte prioritaire du gouvernement. La gauche peut souffler. Enfin presque, car la journée n'est pas finie. Le Sénat doit encore examiner une série de textes avant minuit, heure de suspension de séance. Sur la messagerie vocale du Palais du Luxembourg, une voix suave distille le copieux agenda du 30 juin, *« à partir de 15 heures, et éventuellement le soir »* : la proposition de loi sur le PACS, le projet de loi sur le statut de la magistrature, celui de Claude Allègre sur l'innovation et la recherche et, enfin, l'examen en deuxième lecture des deux projets de loi limitant le cumul des mandats. Rien de moins !

Daniel Vaillant, mécanicien de la gauche « plurielle »

QUAND il a été nommé ministre des relations avec le Parlement, en juin 1997, Daniel Vaillant est parti en week-end, dans sa Nièvre natale, avec la ferme intention de potasser le règlement juridique des Assemblées. *« J'ai*

PORTRAIT

Le ministre des relations avec le Parlement a appris à cadenasser son monde, en forçant sa nature de bon vivant

commencé à le lire, raconte-t-il aujourd'hui en montrant un épais petit livre noir, *et puis, je me suis dit que c'était le meilleur moyen de me planter. Quand je suis rentré, j'ai expliqué à mon cabinet que notre travail, ici, ce n'était pas de faire du droit, mais de la politique. Alors depuis deux ans, on fait de la politique.* »

Dans son cas, *« faire de la politique »* renvoie principalement à cette obligation complexe : faire vivre ensemble, à l'Assemblée nationale, les différentes composantes d'une gauche « plurielle » que tant de choses divisent. *« Une grande partie de notre efficacité dépend de notre discrétion*, explique Yves Colmou, directeur de cabinet du ministère. *Il est impossible de mettre en scène les discussions que nous menons avec nos alliés.* » Et

c'est ainsi que, sans bruit, avec souvent l'appui de plantureux déjeuners, les députés communistes ont accepté un bout d'Europe, les chevénementistes quelques lambeaux de libéralisme, et les Verts l'absence de régularisation totale des immigrés. *« En deux ans, se réjouit M. Vaillant, si l'on excepte la procédure de ratification du traité d'Amsterdam, l'ensemble des textes présentés par le gouvernement ont été votés par des majorités de gauche, parfois relatives du fait de l'abstention de nos partenaires. Jamais un appoint de la droite n'a été nécessaire, pas plus que le recours à l'article 49-3.* »

Pourtant, tout n'a pas été facile dans cette période. M. Vaillant a peiné avant d'imposer son autorité. Un projet de loi réformant le mode de scrutin des européennes, puis un autre concernant l'audiovisuel public ont été présentés en conseil des ministres, puis retirés de l'ordre du jour de l'Assemblée, aucune majorité ne se dégageait pour les voter. *« La faute à Vaillant »*, maugréait-on dans les couloirs. *« La faute à Vaillant »*, reprend-on de plus belle, le 9 octobre. Ce jour-là, les députés de l'opposition, exceptionnellement plus nombreux que leurs adversaires de gauche, adoptent une motion d'exception d'irrecevabilité qui repousse sans même l'avoir discuté le pacte civil de solidarité (PACS). *« C'est une boulette*, concède dans l'instant M. Vaillant,

marri, lors d'un entretien accordé à *France-Soir*. *Je prends mes responsabilités car j'ai sous-estimé la mobilisation de la droite.* »

L'accident lui sert-il de leçon ? Depuis, en tout cas, il s'arrange pour mieux cadenasser son monde, fût-ce parfois, en forçant sa nature de bon vivant. *« Je le vois faire en conférence des présidents*, témoigne Claude Estier, son vieux complice, sénateur de Paris et président du groupe socialiste au Palais du Luxembourg. *Il a un ton ferme, sec même, mais il enveloppe tout ça d'une grande courtoisie. Il s'en tire bien.* »

LA PATIENCE ET L'OBSTINATION

Conforté aujourd'hui à son poste grâce à une meilleure maîtrise de son action, M. Vaillant pourrait être un homme heureux. Ce n'est pourtant pas tout à fait le cas. Proche de la cinquantaine – il est né le 19 juillet 1949 à Lormes, dans la Nièvre –, il conserve l'image de l'apparatchik socialiste qu'il fut longtemps, étroitement dépendant de Lionel Jospin dont il guida les premiers pas politiques, à la fin des années 70, dans le 18^e arrondissement de Paris. Cette réalité-là, il eut l'espoir de la renouveler d'un coup, en juin 1997, lors de la formation du gouvernement, en sortant enfin de la cuisine politicienne pour assumer une vraie responsabilité politique. C'est ainsi que, spécialiste des ques-

tions de sécurité au sein du PS, il briguaît discrètement le ministère de l'intérieur. Mais M. Jospin en a décidé autrement, lui confiant ce poste de mécanicien de la gauche « plurielle ». *« C'est logique*, philosophe M. Vaillant. *En 1997, j'étais secrétaire national du PS aux fédérations et, à ce titre, j'ai négocié les accords électoraux avec nos partenaires. Dans ce ministère, je poursuis le travail entamé à l'époque.* »

Le rêve d'évasion n'est pas abandonné pour autant et Paris en constitue désormais le champ privilégié. Elu maire du 18^e arrondissement en juin 1995, M. Vaillant figure parmi les poids lourds du PS susceptibles de mener la bataille contre une majorité municipale affaiblie. Face à une éventuelle candidature de Dominique Strauss-Kahn en 2001, régulièrement évoquée et tout aussi régulièrement démentie par l'intéressé, il sait pouvoir exciper d'un véritable ancrage dans la capitale, et notamment dans son quartier de la Goutte d'Or, où il vit depuis plus de quarante ans. Mais de tout cela, il ne parle jamais. *« Je vous mets au défi de trouver une déclaration où j'affiche mes ambitions »*, a-t-il lancé un jour. Il a appris, lui, le politique, l'apport conjugué de la patience et de l'obstination.

Jean-Michel Apathie

Les réticences réformatrices des députés socialistes

LE PACS – du *« vendredi noir »* d'octobre à ce nouveau rendez-vous manqué du mercredi 30 juin – est-il l'arbre qui cache la forêt d'une fructueuse session parlementaire ? La mauvaise gestion gouvernementale d'un calendrier de fin de session qui a permis aux sénateurs d'être, en bout de course, seuls maîtres du jeu (*Le Monde* daté 23-24 mai) ne saurait, certes, faire oublier que la majorité a scrupuleusement respecté le plan de charge qui lui avait été fixé en début d'année. Mais à quel prix ? Après avoir subi les affres d'un automne éprouvant, le premier ministre avait accepté, fin décembre, d'alléger le travail parlementaire. A de rares exceptions près, députés et sénateurs n'ont siégé, depuis lors, que trois jours par semaine. Une meilleure concertation avec les différents chefs de file parlementaires de la gauche « plurielle » – jointe au mauvais état de l'opposition – a permis au gouvernement de faire adopter ses réformes sans grande difficulté. Au point que le gouvernement s'est même offert le

luxu, au printemps, de faire revenir au Palais-Bourbon une nouvelle mouture de la réforme de l'audiovisuel qui, quelques mois plus tôt,

« La session qui se termine a montré combien le gouvernement savait reconnaître la diversité de sa majorité, savait faire de cette diversité une richesse et savait aussi gérer cette majorité dans la confiance et le respect mutuel », s'est félicité, jeudi, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant. Ce bilan mérite d'être fortement nuancé, tant l'enthousiasme a fait défaut – notamment au groupe socialiste.

« AYATOLLAH DU NON-CUMUL »

Le rejet de la première proposition de loi sur le PACS, en début de session, faute d'un nombre suffisant d'élus de la gauche en séance, est très révélateur d'une législature où la mobilisation des députés socialistes a varié selon la nature des textes qui leur étaient soumis : aucun état d'âme en matière économique et sociale (emplois-jeunes, 35 heures), discrétion sur les ré-

formes de société (immigration, nationalité) – encore cette attitude était-elle conforme à la prudence affichée en la matière par Lionel Jospin ; mais vraie réticence à transcrire dans la loi la volonté réformatrice affichée par le chef du gouvernement dans le domaine institutionnel – cumul des mandats, indépendance de la justice.

Les débats internes au groupe PS, avant l'examen des projets de loi limitant le cumul des mandats, avaient donné la mesure du peu d'entrain des nombreux « députés-maires » socialistes, à l'idée de scier la branche sur laquelle ils étaient assis. La plupart ont voté ces textes dans l'espoir – qui n'a pas été déçu – que le Sénat se chargerait de les tailler en pièces... De vives réticences se sont par la suite manifestées, au sein du principal groupe de la majorité, lors des débats préalables à l'examen de la réforme du parquet. Il ne s'agissait plus, comme sur le cumul, du souci de préserver des situations acquises, mais de la manifestation d'un conservatisme institutionnel, ap-

puyé sur une crainte viscérale d'un fantomatique *« gouvernement des juges »*.

Pour contrer ces résistances culturelles, le gouvernement s'est appuyé sur une jeune garde jospiniste – André Vallini (Isère), Christian Paul (Nièvre), Christophe Carresche (Paris), Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire) – passablement désorganisée et surtout en profond décalage, sur ces sujets, avec l'état d'esprit d'une bonne partie du parquet. Certains de ces nouveaux élus de juin 1997 ont rongé leur frein. D'autres continuent le combat, plus discrètement qu'avant. Provoquant, le jeune et turbulent avocat Arnaud Montebourg, qui s'était déjà fait traiter d'*« ayatollah du non-cumul »* par ses collègues socialistes, a essayé quelques volées de bois vert, en interne, après ses vibrantes interventions en faveur de la réforme du parquet...

La mobilisation du groupe socialiste est pourtant d'autant plus nécessaire que le soutien des autres composantes de la majorité est

pour le moins aléatoire. Communistes, radicaux de gauche et chevènementistes n'ont pas caché leurs réticences vis-à-vis des projets de limitation du cumul des mandats. Le PRG et le MDC ont continué le combat sur la réforme du parquet. Cédant aux pressions du premier ministre, ils ont finalement renoncé à défendre des motions de procédure contre le texte défendu par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, et décidé, lors du vote, de s'abstenir.

SOUTIEN SANS FAILLE DES VERTS

Dans son entreprise de rénovation de la vie publique, M. Jospin peut compter, en revanche, sur un soutien sans faille des députés Verts. Faute de disposer d'un ancrage comparable aux autres composantes de la majorité « plurielle », ces derniers n'ont certes pas grand-chose à perdre à une limitation du cumul. Et leur « francheur » dans le paysage politique leur permet, sans qu'il leur soit nécessaire de se remettre en cause, d'envisager sereinement une évo-

lution des relations entre le pouvoir et les procureurs.

Mais l'enthousiasme est une chose, l'arithmétique en est une autre. Au Palais-Bourbon, depuis juin 1997, six écologistes côtoient deux cent cinquante et un députés socialistes. Dominique Voynet a pu mesurer très concrètement les effets de ce rapport de forces lorsqu'elle a présenté, en début d'année, son projet de loi sur l'aménagement du territoire. Le développement des « pays » a provoqué de nouvelles résistances à gauche, émanant, cette fois, des départementalistes et des Jacobins. Face à la ministre écologiste, la discipline s'est quelque peu relâchée : *« C'est le texte qui a été le plus récrit de la session*», constate-t-on aujourd'hui à Matignon. Des députés socialistes qui traitent les pieds ; six élus Verts enthousiastes. M. Jospin qui, au lendemain des élections européennes, a refusé d'envisager une *« nouvelle donne politique »*, doit parfois en rêver.

Jean-Baptiste de Montvalon

SOCIÉTÉ

LE MONDE / VENDREDI 2 JUILLET 1999

ÉDUCATION Claude Allègre a annoncé, jeudi 1^{er} juillet, une pause dans le recrutement des emplois-jeunes de l'éducation nationale. Deux ans après le lancement

du plan, l'avenir des 65 000 aides-éducateurs embauchés pour une durée de cinq ans reste incertain et leur formation laisse à désirer. ● LES AIDES-ÉDUCATEURS assu-

ment des tâches diversifiées qui vont de l'animation au soutien scolaire en passant par la surveillance des sorties scolaires. Ils sont rémunérés sur la base du SMIC.

74 % sont des filles et 69 % étaient à la recherche d'un emploi dans l'année précédant leur embauche. ● NADIA, AIDE-ÉDUCATRICE dans une école primaire de

Goussainville (Val-d'Oise), ne souhaite pas devenir professeur des écoles. Elle a bénéficié d'un bilan de compétences destiné à réorienter les indécis.

Claude Allègre suspend le recrutement des aides-éducateurs

Depuis 1997, 65 000 jeunes ont été embauchés, pour cinq ans, par l'éducation nationale. Seuls 3 000 ou 4 000 devraient être intégrés à la fonction publique. Le ministre s'est engagé à aider les autres à trouver du travail dans les entreprises

AUSSI PRUDENT qu'il fut enthousiaste, Claude Allègre ne veut plus aujourd'hui embaucher un seul aide-éducateur avant d'avoir réglé la question cruciale de l'avenir des 65 000 jeunes qu'il a recrutés depuis deux ans à l'éducation nationale. Tel est le message essentiel délivré par le ministre de l'éducation nationale et de la technologie, à la centaine de participants qui assistaient à la table ronde sur les aides-éducateurs, mercredi 30 juin, rue de Grenelle.

Bilan d'étape très attendu par les intéressés, cette réunion intervient un peu avant la mi-parcours des emplois-jeunes, embauchés pour cinq ans dans les établissements scolaires. Elle a rassemblé pour une journée, des représentants de la hiérarchie de l'éducation nationale et d'autres ministères, des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves et surtout vingt-cinq aides-éducateurs venus exprimer au nom de

tous les difficultés qu'ils rencontrent dans cet emploi provisoire.

Une pause, donc, mais pour quoi faire ? Elle était prévue dans la méthode adoptée par le ministre, a d'abord expliqué Jérôme Chapuisat, ancien recteur et conseiller de Claude Allègre : « Nous avons avancé en marchant, de façon empirique, mais il faut maintenant définir un cadre un peu plus rigoureux et mettre de l'ordre où il y en a besoin. » Au moment où se discute le budget, ce moratoire sur les embauches, décidé par M. Allègre permet, aussi de redéfinir l'utilisation des fonds publics destinés aux emplois-jeunes : l'économie réalisée sur le recrutement doit permettre de mieux assurer l'avenir de ceux qui vont devoir quitter l'éducation nationale par milliers dès 2002. Claude Allègre en a fait une obligation morale, en lançant aux aides-éducateurs qu'il ne les avait pas « tirés du chômage,

pour les renvoyer à l'ANPE ». Mais, corollaire du message précédent, « je ne ferai pas des emplois-jeunes, des emplois-vieux », a ajouté le ministre.

Puisqu'une large majorité d'entre eux n'ont pas vocation à rester dans l'éducation nationale, il devient urgent d'assurer aux aides-éducateurs une formation utile à leur insertion. Pointé depuis longtemps comme l'une des faiblesses du système, dénoncé avec sévérité par l'inspection générale (*Le Monde* du 30 décembre 1998), le système de formation pêche de toutes parts : temps insuffisant, mauvaise adéquation entre les aspirations des jeunes et les possibilités offertes, médiocre organisation matérielle qui oblige certains à prendre en charge des frais de déplacement importants, alors qu'ils sont payés au SMIC. Selon le « cahier de doléances » établi dans l'académie de Toulouse via le Syndicat des ensei-

gnants (SE-FEN), 80 % des aides-éducateurs ont abandonné leur formation au cours du premier trimestre.

Sans vouloir justifier les lacunes de l'institution, M. Chapuisat a indiqué qu'environ 20 % des aides-éducateurs ne souhaitent suivre aucune formation ou n'ont pas de projet professionnel. « Si nous avons une obligation de formation vis-à-vis d'eux, et même d'insertion, il est évidemment obligatoire pour eux de se former », a-t-il précisé. Il a ajouté que si des textes devaient voir le jour, comme cela est prévu, cette obligation réciproque de formation y figurerait. Le conseiller de Claude Allègre estime à un tiers la proportion d'aides-éducateurs qui sont arrivés à l'éducation nationale avec un projet précis et à la moitié ceux qui n'ont que des souhaits ou des aspirations.

DONNANT-DONNANT

Le plus délicat reste donc la phase de l'insertion. Si Claude Allègre a indiqué qu'environ 3 000 à 4 000 jeunes pourraient, chaque année, rester dans la fonction publique en passant des concours, la majorité devra trouver une place dans l'entreprise. Or les discussions restent bloquées avec le patronat (*Le Monde* du 4 mai). Dominique de Calan, délégué général adjoint de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), s'en tient à un impossible donnant-donnant : d'accord pour prendre en formation en alternance deux tiers des aides éducateurs, mais contre un assouplissement sur les 35 heures. La Rue de Grenelle s'est donc lancée dans d'inhabituelles déclarations d'amour aux PME-PMI, créneau déclaré « plus porteur ».

Quant à l'intégration dans la fonction publique, aucune solution

n'est figée : les aides-éducateurs pourront éventuellement bénéficier d'une validation d'acquisitions professionnelles à l'entrée des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres), ce qui équivaldrait à un prérecrutement. Mais ce mot reste tabou au ministère.

Les participants à la table ronde

tème rationnel de mutations. Enfin, la question des « nouveaux emplois » est revenue de façon lancinante, avec celle qui lui est indissolublement liée, la substitution des aides-éducateurs à des emplois existants. Pourquoi ne pas créer de nouveaux emplois publics, par exemple pour la gestion des nou-

10 000 jeunes engagés pour lutter contre la violence

Seule exception au coup d'arrêt donné par Claude Allègre au recrutement des aides-éducateurs pour la prochaine année scolaire, 10 000 nouveaux jeunes devraient arriver dans les établissements difficiles, par vagues successives de 2 000 personnes. Cette décision a été prise lors du Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier, dans le cadre de la lutte contre la violence.

Appelés à remplir un rôle de médiation sociale, ces jeunes devraient recevoir une formation préalable. Une somme de 50 millions de francs (7,6 millions d'euros), accordée par le fonds structurel européen au ministère de l'éducation nationale, devrait être consacrée en priorité à leur formation. Certaines régions, en particulier l'île-de-France, pourraient cependant manquer de candidats, le vivier s'étant tari au fil des mois.

se sont aussi beaucoup préoccupés du présent. Comment organiser les relations collectives de travail et la représentation de 65 000 salariés ? Comment garantir les droits sociaux de salariés de droit privé travaillant dans la fonction publique ? Comment unifier des conditions de travail extraordinairement hétérogènes ? Sur toutes ces questions, le ministère en est davantage au constat des problèmes qu'à des solutions. Cette année de « pause » devra notamment servir à les trouver. Il n'est pas normal, a admis le ministère, que certains travaillent plus de quarante heures ou que les vacances ne soient pas gérées. Il est anormal, ont renchéri les aides-éducateurs, de ne pas avoir droit aux Assedic en cas de retour au chômage ou d'être exclus d'un sys-

velles technologies à l'école, pour les bibliothèques afin de seconder les documentalistes, pour l'aide aux élèves handicapés, a notamment demandé le SNU-IPP, principal syndicat d'enseignants du premier degré. « Si des métiers émergents appelaient un jour des réponses statutaires, pourquoi pas, a répondu M. Chapuisat, mais il ne faudrait pas casser pour autant le dispositif emplois-jeunes ». L'un des principaux problèmes posés par la venue massive d'emplois-jeunes, celui de la concurrence avec les surveillants, n'a pas trouvé de solution. Une petite bombe en comparaison de ce qui attend Claude Allègre, s'il ne réussit pas le difficile pari de l'insertion.

Beatrice Gurrey

Plus de 60 000 postes créés

● **Le programme.** Avant que Martine Aubry ne présente son projet de loi sur les « nouveaux services emplois-jeunes » à l'Assemblée nationale, le 15 septembre 1997, le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, avait annoncé qu'il s'engagerait, le premier, dans le recrutement de ces aides-éducateurs financé par l'Etat. Le plan prévoyait de recruter 10 000 jeunes dès le 1^{er} octobre 1997, 40 000 à la fin de l'année 1997 et 150 000 dans les trois ans.

● **Sa réalisation.** Au 15 juin, 60 772 postes d'aides-éducateurs figurent au budget de l'enseignement public et 56 187 jeunes sont en place dans les établissements. Environ 3 600 postes

sont attribués à l'enseignement privé, et environ 600 à l'enseignement supérieur. 5 400 départs ont été enregistrés (taux de sortie d'environ 10 %), les plus nombreux à partir étant les plus diplômés. La première vague de recrutements a bénéficié au premier degré, qui représentaient au départ 75 % des recrutements. Depuis, les effectifs affectés au second degré ont été renforcés : 58 % des aides-éducateurs travaillent dans les écoles, 29 % dans les collèges, 13 % dans les lycées.

● **Le contrat.** Les jeunes sont titulaires de contrats de droit privé d'une durée de cinq ans, rémunérés sur la base du SMIC (5 624 francs net mensuels, soit 857 euros), pour

1 575 heures réparties sur 45 semaines (environ 35 heures). 44 % déclarent travailler moins de 39 heures, 15 % tous les week-ends.

● **Le profil.** Les aides-éducateurs ont, en moyenne, un peu plus de vingt-trois ans. 74 % sont des filles. Dans l'année précédant leur embauche, 69 % étaient à la recherche d'un emploi ; 10,6 % étaient scolarisés ou étudiants ; 16,4 % étaient salariés. Ils ont, pour 16,4 % d'entre eux, un diplôme inférieur au baccalauréat. 39,6 % détiennent le bac, 27,2 % un diplôme de niveau bac + 2, 16,8 % un diplôme supérieur.

● **La formation.** Elle est d'une durée maximale annuelle de 200 heures. Le budget prévu par l'éducation nationale se monte à 850 francs par an et par aide-éducateur.

L'avenir incertain de Nadia, aide-éducatrice dans une école de Goussainville

« **AU DÉBUT**, on nous a dit : "On va vous aider à sortir avec un bagage". Pendant un an et demi, rien. Maintenant ça commence à bouger. » A sa manière, Nadia, vingt et

PORTRAIT

« Ceux qui veulent faire des formations complètes ont dû lâcher l'emploi-jeune »

un ans, aide-éducatrice dans une école primaire de Goussainville (Val-d'Oise), résume l'attitude adoptée par le ministère de l'éducation nationale vis-à-vis de la formation des emplois-jeunes. Entrée en janvier 1998 dans le dispositif, la bachelière au chômage n'a reçu aucune formation avant d'être « lâchée » dans une école de zone d'éducation prioritaire (ZEP). Avec son bac « sciences et techniques tertiaires », Nadia se voyait aussi bien hôtesse d'accueil à l'aéroport de Roissy que secrétaire intérimaire, le rêve caressé quelques années plus tôt de devenir juge pour enfant s'étant volatilisé devant « la longueur des études ».

Particulièrement bien accueillie par les enseignants de son école, Nadia s'est lancée, sur le tas, dans l'aide à l'expression écrite des élèves, l'initiation à l'informatique ou l'accompagnement des sorties scolaires. Sans trop penser à l'« après » et à son éventuelle reconversion. « J'ai su assez vite que je ne voulais pas pas devenir professeur des écoles, explique-t-elle. Travailler dans une seule classe en permanence, ça ne me plaît pas. » Contrairement à nombre de ses collègues, son parcours ne devrait pas s'achever par un concours de professeur des écoles. Ni de bibliothécaire ou d'éducateur spécialisé, autres débouchés prisés.

Un peu déroutée par le fait que

l'éducation nationale ne la prenne pas plus en main, Nadia s'est donc engagée dans une formation débouchant sur un brevet d'Etat d'animateur sportif du premier degré. Parallèlement, elle s'est tournée vers le Centre national d'enseignement à distance (CNED) afin de suivre les cours de première année de DEUG de droit, une discipline qui la passionne depuis la seconde. « De toute façon, à part les inscriptions au CNED et les formations dans les Greta, on pouvait difficilement faire autre chose. Les aménagements d'emploi du temps dans certaines filières à la fac ne vont débiter qu'à la rentrée prochaine. Ceux qui veulent vraiment faire des formations complètes ont dû lâcher l'emploi-jeune. »

RÉORIENTER LES « ÉGARÉS »

Puis, après réflexion, Nadia s'est fixé pour objectif le concours de greffière. Seul problème : au moment de sa décision, les dates d'inscription étaient passées. Son projet ne prendra corps que dans un an. Aussi, lorsque l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) a proposé à une trentaine d'aides-éducateurs de participer à une expérimentation destinée à réduire les erreurs de parcours et les pertes de temps, Nadia s'est portée volontaire. Avec l'espoir d'être mieux conseillé.

Les bilans de compétences réalisés par des spécialistes (centres interinstitutionnels de bilans de compétences et organismes privés) ont pour objectif d'aider les jeunes indécis à définir un projet professionnel ou à réorienter les « égarés ». Ils bénéficient de douze à vingt heures d'entretiens individuels et en groupe, bien loin des deux heures de discussion théorique organisées dans les deux premiers mois suivant leur arrivée, et improprement appelés bilans de compétences.

A l'issue de ses entretiens et d'un

test « à 98 questions », Nadia a été confortée dans son goût pour le droit. Une de ses collègues, recalée au concours de professeur des écoles, s'est, elle, découverte une fibre commerciale. « Plus globalement, estime Raoul Maran, ces bilans amènent tous les jeunes à être plus actifs dans la définition de leur projet et dans la recherche des moyens de le faire aboutir. » Ils permettent aussi de mieux connaître les activités réelles des aides-éducateurs dans les établissements et, le cas échéant, d'aboutir à des redéfinitions de postes. En recourant à cette formule coûteuse (3 500 francs - 533 euros - en moyenne par jeune), l'éducation nationale reconnaît ses difficultés en matière d'aide à l'insertion. Ce dispositif devrait dorénavant être proposé au cas par cas pour les aides-éducateurs jusque-là incapables de définir le moindre projet. Ils sont environ 20 % dans ce cas.

Pour Nadia, ce dispositif n'a rien révélé, mais a atténué son impression persistante d'être livrée à elle-même. Depuis le mois d'avril, elle fait également partie d'un groupe de quatre aides-éducateurs qui, avec l'IEN, mutualisent les informations que les uns et les autres glanent au cours de leurs démarches : collecte d'offres d'emploi, propositions des missions locales, recherche d'information sur les métiers.

Après deux années scolaires de flottement, la troisième devrait donc être celle de l'action. Malgré toutes ces démarches et tout en étant persuadée que l'éducation nationale finira par la « virer », Nadia ne peut s'empêcher d'évoquer une autre voie : « Si demain on me dit qu'on peut être aide-éducatrice à vie, je reste. C'est un bon métier. » La seule hypothèse que Claude Allègre ne lui proposera jamais.

Stéphanie Le Bars

De la surveillance au soutien scolaire, des tâches très diversifiées

COMMENT fera-t-on sans eux ? L'utilité des emplois-jeunes à l'école et dans le secteur périscolaire s'avère incontestable, comme l'ont répété à l'envi les participants à la table ronde organisée par Claude Allègre, mercredi 30 juin.

Malgré quelques réticences ici ou là, leur arrivée répondait à une attente forte : 67 % des instituteurs sondés par la Sofres pour le SNU-IPP en septembre 1997 étaient déjà convaincus que leur présence allait améliorer le fonctionnement du service public. Principal intérêt du dispositif, selon eux ? L'amélioration de l'aide apportée aux élèves (38 % des réponses).

Un an après, les aides-éducateurs, très polyvalents, assument des tâches diversifiées. Interrogés en juillet 1998, toujours par la Sofres, sur le contenu de leurs activités, la grande majorité (82 %) déclarent assurer des tâches de surveillance, surtout lors des sorties scolaires et des récréations ; 64 % font de l'animation, notamment dans le domaine du sport ; 60 % s'occupent de la bibliothèque ; 59 % secondent les enseignants et 57 % assurent du soutien scolaire ; 26 % disent occuper des fonctions administratives et de communication, en direction des parents par exemple. Selon une autre enquête commandée par le ministère de l'emploi, 62 % des aides-éducateurs jugent que leur travail est « très utile à la collectivité ».

Quant les personnels de l'éducation nationale ont manifesté des réticences devant l'introduction massive de ces nouveaux arrivants - 40 % des employeurs du système éducatif ont dû y faire face, selon le Credoc -, ces réactions se fondaient sur les craintes d'une remise en cause des recrutements statutaires et sur des interrogations quant à la pérennisation des emplois. L'inspection générale a montré que l'accueil dans les écoles s'est fait plus

aisément que dans les collèges, où les fonctions des aides-éducateurs concurrencent directement les emplois tenus par les surveillants.

Les jeunes sondés affirment avoir été motivés par le caractère attractif du travail proposé (62 %), seuls 16 % espérant être intégrés à l'issue de leur contrat. Il faut cependant prendre ces avis minoritaires avec précaution : le message délivré par le ministère de l'éducation sur la non-pérennisation du dispositif a joué son rôle.

« Ce programme amène des responsables à s'interroger sur le service public de demain »

Les aspirations des aides-éducateurs en matière de formation témoignent d'une réalité plus complexe : un jeune sur cinq estime que sa formation devrait le préparer à son travail actuel, un sur trois à un autre emploi, près de la moitié estimant qu'elle devra répondre aux deux objectifs en même temps. Les aides-éducateurs se comportent en fait comme des salariés avisés : s'ils souhaitent majoritairement rester dans l'éducation nationale (c'est le cas de 58 % des bacheliers et de 86 % des diplômés bac + 2), ils n'oublient pas pour autant de poursuivre leur recherche d'emploi. Munis d'une expérience qu'ils jugent utile pour leur avenir professionnel, 57 % ont l'intention de chercher un autre emploi avant la fin de leur contrat (un sur cinq cherche effectivement), 49 % pensent suivre une formation, et

62 % passer un concours. Dans le domaine périscolaire - hors l'éducation et la police, 80 % des embauches sont réalisées par des associations et des collectivités territoriales -, la pérennisation des nouveaux services et des emplois créés est plus clairement posée. Une étude de mars, menée par le cabinet FR. Consultants, dresse un bilan positif de l'accord-cadre passé à l'automne 1997 entre l'éducation nationale et les associations complémentaires de l'école : Céma, Ligue de l'enseignement, Francas et Pupilles de l'enseignement public.

Parmi les 2 000 emplois créés, dont 37 % concernent des missions d'animation, nombreux sont ceux qui « ont permis d'améliorer qualitativement les services proposés aux publics ou aux adhérents ». En outre, « de premières initiatives voient le jour visant à pérenniser les services créés » : 38 % des associations sont concernées. Elles ont commencé à mettre en place des formations professionnalisées ou des référentiels d'emploi et de compétences. Cependant une question, essentielle, est éludée par ces employeurs : celle du financement futur des emplois. « Une tendance à repousser la difficulté » qui n'est pas de bon augure. Egalement mis à contribution dans le suivi général du programme emplois-jeunes, le Centre d'études de l'emploi note ainsi que « ce programme peut être un révélateur et un accélérateur des mutations à réaliser. (...) Il amène donc aussi des responsables à s'interroger sur le service public de demain ».

Nathalie Guibert

★ **Etudes rassemblées dans l'ouvrage « Les emplois-jeunes d'octobre 1997 à octobre 1998 », paru en juin à la Documentation française. 151 pages, 140 francs.**

Au moins vingt personnes trouvent la mort lors d'un accident de téléphérique dans les Alpes

La benne de Saint-Etienne-en-Dévoluy desservait l'observatoire d'astronomie du pic de Bure

Au moins vingt personnes ont trouvé la mort, jeudi 1^{er} juillet, dans l'accident d'une benne de téléphérique à Saint-Etienne-en-Dévoluy

(Hautes-Alpes). La cabine, qui se dirigeait vers l'observatoire de radioastronomie du pic de Bure (2 550 mètres), est tombée dans le vide

pour des raisons encore inconnues, faisant une chute de quatre-vingts mètres. La préfecture des Hautes-Alpes a déclenché le plan rouge.

AU MOINS vingt personnes ont trouvé la mort jeudi matin 1^{er} juillet dans l'accident d'une benne de téléphérique à Saint-Etienne-en-Dévoluy (Hautes-Alpes). Selon la préfecture du département, qui a immédiatement déclenché le plan rouge, il n'y aurait aucun survivant dans cet accident qui s'est produit à 7 h 15. Un responsable de la mairie de Saint-Etienne-en-Dévoluy indique que les secouristes sont arrivés rapidement sur place mais qu'« il n'y avait plus rien à faire ».

Le câble du téléphérique aurait cédé pour une raison encore inconnue jeudi en fin de matinée. La cabine qui relie la commune de Saint-Etienne-en-Dévoluy (1500 mètres) à l'observatoire du Pic de Bure (2700 mètres) se serait décrochée du câble avant de chuter d'une hauteur de 100 mètres environ. Les victimes sont des salariés de l'observatoire, des employés de deux sociétés des Hautes-Alpes, l'une de travaux publics, Queyras, et l'autre de nettoyage, Nera, ainsi que des employés de France-Télécom.

Le téléphérique du Pic de Bure, à usage strictement privé, ne transporte pas de touristes et sert uni-



quement à rejoindre l'observatoire, propriété de l'Institut de radio-astronomie millimétrique (IRAM) qui y possède cinq télescopes. Soixante-douze personnes travaillaient en permanence sur le site, dans l'observatoire ou à Saint-

Etienne-en-Dévoluy. Hormis l'hélicoptère, la cabine, qualifiée sur place de « ligne de vie », est le seul moyen d'accéder à l'observatoire. Elle servait au transport des personnels et à l'approvisionnement en nourriture et en matériels. Construite par Jctel, un groupe de fabricants de téléphériques, parmi lesquels Pomagalski le leader du secteur, l'installation a été inaugurée en 1981. L'observatoire est lui opérationnel depuis 1989.

« GRANDES VISITES »

Fonctionnant sur le principe classique du va-et-vient, le téléphérique permettait de transporter vingt passagers et le cabinier, alors qu'une autre cabine permet d'approvisionner l'observatoire en nourriture et en matériel. D'une longueur de quatre kilomètres, il est composé de deux câbles porteurs, d'un câble tracteur et d'une cabine construite par une société suisse. La cabine est lestée par une

tonne d'eau et une pièce mécanique de sept-cent kilos. Quatre pylônes jalonnent son parcours. En été, il effectue seize à dix-sept rotations par jour.

Les remontées mécaniques et les téléphériques sont un moyen de transport et, de ce fait, placés sous l'autorité du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme. C'est la direction des transports terrestres (DTT) qui assure la tutelle de ces installations et des entreprises qui équipent et exploitent ces engins lorsqu'ils sont ouverts, comme les trains, les avions ou les autocars, au transport public de voyageurs. Un Service technique des remontées mécaniques, dont le siège est à Saint-Martin-d'Hères (Isère), près de Grenoble, est plus précisément chargé des questions techniques, sociales et administratives ainsi que de toutes les vérifications relatives à la sécurité des matériels (câbles, pylônes, bennes, moteurs, systèmes de freinage...).

Les appareils sont soumis à des règlements très sévères. Ils ne peuvent être mis en service qu'après l'aval de plusieurs services d'agrément de l'Etat. Des bureaux de contrôle agréés sont chargés périodiquement de faire les vérifications et certifications. Sont obligatoires des visites annuelles et ce que les ingénieurs appellent des « grandes visites » quinze ans après la mise en service, puis vingt-cinq ans après, puis tous les cinq ans. Selon Jean-Charles Simiand, délégué général du Syndicat national des téléphériques français (SNTF), le téléphérique du Pic de Bure a fait l'objet d'une « grande visite » en 1998. « Toutes les pièces qui nécessitent un remplacement l'ont été à ce moment-là », a-t-il indiqué au Monde.

Le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement devait se rendre, jeudi, sur les lieux de l'accident, après le conseil des ministres.

Un observatoire

qui écoute l'univers

L'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) est un observatoire européen qui a été créé en avril 1979 par le Centre national de la recherche scientifique (France, 47 %), le Max Planck Gesellschaft (Allemagne, 47 %) et l'Institut geográfico nacional (Espagne, 6 %). Il gère deux installations d'observation : un réseau de cinq antennes mobiles de 15 mètres de diamètre - des radiotélescopes - installées sur le plateau de Bure (2 550 mètres d'altitude), un lieu désolé situé près de Gap (Hautes-Alpes), et une antenne de 30 mètres de diamètre installée près de Grenade, dans la Sierra Nevada, sur le Pico Veleta (2 920 mètres).

Cet ensemble d'observatoires, l'un des plus performants au monde, est à l'écoute du ciel pour détecter la présence des molécules chimiques du milieu interstellaire, étudier la formation des étoiles et des galaxies et les disques de matière qui donnent naissance aux planètes extrasolaires. Les équipes de l'IRAM devraient aider au développement du futur observatoire géant, l'Atacama Large Millimeter Array (ALMA), que l'Europe et les Etats-Unis ont décidé de construire au Chili (Le Monde du 22 juin).

Les perquisitions sont possibles chez les avocats, estime la Cour de cassation

Le secret professionnel ne fait pas toujours obstacle

LA COUR de cassation a estimé, mercredi 30 juin, que la loi de 1997 qui déclare couverts par le secret professionnel tous les écrits échangés entre un avocat et son client, ne faisait pas obstacle aux perquisitions des juges d'instruction. La Cour a rejeté le pourvoi formé par le cabinet d'avocats Cleary, Gottlieb, Steen et Hamilton dont certains documents avaient été saisis lors d'une perquisition effectuée par un juge instruisant une affaire de faux, usage et faux et tentative d'escroquerie. Les requérants estimaient que le juge, qui refusait de restituer au cabinet d'avocats les documents saisis, violait le secret professionnel.

Le secret professionnel des avocats est défini par une loi de 1971 modifiée sur proposition parlementaire le 7 avril 1997. Les députés voulaient mettre fin à la distinction opérée par la jurisprudence de la Cour de cassation, séparant les activités d'avocats de celles de conseil juridique, ces dernières ne pouvant bénéficier du secret professionnel. Le loi de 1997 stipule donc qu'« en toutes matières, que ce soit dans le domaine du conseil ou dans celui de la défense, les consultations adressées par un avocat à son client ou destinées à celui-ci, les correspondances échangées

entre ce client et son avocat, est l'avocat et ses confrères, les notes d'entretien, et plus généralement, toutes les pièces du dossier, sont couvertes par le secret professionnel ».

Dans son arrêt, la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Paul Gomez, relève que les documents saisis dans le cabinet d'avocat, qui effectuait une mission de conseil auprès de la personne poursuivie pour escroquerie, étaient destinés au montage d'une opération financière illégale et qu'aucun d'eux ne concernait une mission de défense. Elle a ainsi estimé que la restitution de ces documents au cabinet d'avocat serait, « en l'état, de nature à faire obstacle à la manifestation de la vérité ». Estimant que « le juge d'instruction peut s'opposer à la restitution de documents saisis dans le cabinet d'un avocat et couverts par le secret professionnel, dès lors que leur maintien sous la main de la justice en vue de déterminer l'existence d'infractions pénales est nécessaire à la manifestation de la vérité et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de la défense », la Cour a donc rejeté le pourvoi du cabinet d'avocats.

Cécile Prieur

Nouvel appel en faveur des sans-papiers

LE MOUVEMENT de soutien en faveur des sans-papiers a lancé un nouvel appel. Publié dans Libération, jeudi 1^{er} juillet, ce texte dénonce la situation des 75 000 étrangers déboutés de leur demande de régularisation dans le cadre de la circulaire de Jean-Pierre Chevènement et « condamnés de nouveau à la clandestinité ». Les signataires affirment rejeter « les conséquences de la loi au risque d'être mis en examen » et décident « en toute connaissance (...) d'apporter aux sans-papiers toute aide nécessaire à leur survie en France, jusqu'à la régularisation définitive et de ne jamais les dénoncer ». Parmi les signataires figurent des députés européens comme Yasmine Boudjenah (PCF), Alain Lipietz (Verts), Alain Krivine (LCR) et Arlette Laguiller (LO), et des artistes tels Dan Franck, Guy Bedos, Romain Goupil et Bertrand Tavernier. La veille, une centaine de personnes s'étaient rendues devant le ministère de la justice, à Paris, pour réclamer leur mise en examen pour « délit de solidarité ».

La cour d'appel de Paris relance les poursuites contre le général Pinochet

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris a ordonné mercredi 30 juin la reprise d'une partie des instructions ouvertes en France pour crimes contre l'humanité et visant le général chilien Augusto Pinochet, à la suite de plaintes déposées par des victimes françaises de la dictature chilienne. Présidée par Gilbert Azibert, la chambre a en effet annulé deux ordonnances de refus d'informer qui avaient été rendues en décembre 1998 et janvier 1999 par le juge d'instruction parisien Roger Le Loire. Ces deux dossiers concernaient les assassinats au Chili de deux Français, Henri Ropert en 1973 et le prêtre André Pierre Jarlan en 1984. Le magistrat avait considéré que ces faits étaient frappés d'une extinction de l'action publique en raison de leur ancienneté. Ces deux dossiers ont été renvoyés au juge d'instruction parisien Hervé Stéphan, qui devra d'abord effectuer une instruction sur les faits avant de se prononcer sur leur éventuelle prescription.

DÉPÊCHES

■ **AMIANTE** : la cour d'appel de Douai a condamné la société Eternit, mercredi 30 juin, à verser 1,3 million de francs de dommages-intérêts à quatre plaignants, anciens salariés ou veuves et enfants d'anciens salariés de son usine de Thiant, près de Valenciennes (Nord). La cour a en revanche estimé que la prescription s'appliquait aux cas de onze autres personnes. Certains plaignants souffrent d'asbestose, affection pulmonaire due à l'inhalation prolongée de poussières d'amiante.

■ **SCIENTOLOGIE** : la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, mercredi 30 juin, le pourvoi du parquet général de Lyon contre l'arrêt de la cour d'appel de la ville qui, le 28 juillet 1997, avait relaxé des scientologues poursuivis dans une affaire d'homicide involontaire, escroquerie et tentative d'escroquerie liée au du suicide d'un adepte en 1988. Le porte-parole de la Scientologie à Paris, Danielle Gounord, avait notamment été relaxé. La cour avait cependant condamné à trois ans de prison avec sursis et 500 000 F d'amende l'ancien président de l'Eglise de scientologie à Lyon, Jean-Jacques Mazier.

Une installation hors du contrôle de l'Etat

Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, avait décidé, après avoir eu connaissance du drame, de se rendre d'urgence à Saint-Etienne-en-Dévoluy (Hautes-Alpes). Il a finalement renoncé à ce déplacement lorsque ses services lui ont indiqué que la cabine et les installations ne relevaient pas, selon la terminologie officielle, des équipements de « transport public de personnes par câbles ».

Le téléphérique est en effet la propriété du CNRS, à qui incombe la responsabilité de l'utilisation, de la gestion, de l'exploitation et de la sécurité des personnes transportées. Le chef du service technique des remontées mécaniques, installé à Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, nous a confirmé que les installations du pic de Bure n'étaient pas sous le régime de contrôle de l'Etat, à la différence des nombreuses installations comme les télécabines, télésièges ou funiculaires qui équipent les stations de montagne ou la butte Montmartre.

Les précédents accidents de remontées mécaniques

● **27 décembre 1986** : une cabine de téléphérique chute après la rupture d'un pylône supportant le téléphérique aux Orres (Hautes-Alpes), faisant 36 blessés. Le directeur de la régie autonome des remontées mécaniques des Orres, Jean-Pierre Dubost, est condamné, le 13 janvier 1991, par la cour d'appel de Grenoble, à quatre mois de prison avec sursis et le directeur technique de Pomagalski, société constructrice du système, à six mois de prison avec sursis et 40 000 francs d'amende.

● **1^{er} mars 1987** : 6 personnes trouvent la mort et 87 autres sont blessées, dont 13 grièvement, dans un accident de télésiège à Luz-Ardiden (Hautes-Pyrénées). Trois semaines après l'inauguration du système de remontée mécanique, le sommet du pylône d'arrivée s'affaisse. Cinquante paniers chutent sur quelques mètres. Yves Mautino, le PDG de l'entreprise

Montaz-Mautino, constructrice du système, et le responsable de suivi des travaux, Yves Estebenet, sont condamnés par le tribunal de Tarbes, le 9 juillet 1992, à deux ans de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende. D'autres responsables seront condamnés à des peines allant de quatre à dix-huit mois de prison avec sursis.

● **27 avril 1987** : neuf personnes sont blessées, dont une

sérieusement, après la chute d'une dizaine de mètres d'une télécabine à Tignes (Savoie). La rupture d'un boulon de l'axe du balancier sur un pylône a entraîné le déraillement du câble et la chute de la cabine.

● **13 mars 1987** : cinq personnes sont légèrement blessées dans un accident de télésiège à Plau-Engaly, au dessus de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Une fausse manœuvre aurait entraîné le sectionnement du câble de l'appareil.

● **11 janvier 1988** : une personne est tuée et deux autres blessées après un accident au téléphérique de La Daille, à Val d'Isère (Savoie). Un engin de damage heurte un pylône de remontée mécanique. Les câbles sont brutalement distendus, provoquant la chute de deux cabines. Le pilote du véhicule est écrasé par l'une d'elles.

● **13 janvier 1989** : huit techniciens trouvent la mort après la chute de 250 mètres d'une cabine lors des essais du téléphérique géant de Vaujany (Isère). La cabine, qui se trouvait à 300 mètres de sa gare d'arrivée, se détache du chariot qui la reliait aux câbles porteurs pour s'écraser 250 mètres plus bas. Ce téléphérique, présenté comme le plus grand et le plus rapide du monde par son constructeur, la société grenobloise Pomagalski, faisait l'objet de dernières vérifications avant sa mise en service.

L'enquête administrative a révélé « le contexte général de précipitation » qui présida à l'installation du téléphérique. Une expertise, réalisée lors de l'instruction, a démontré que l'accident avait eu pour cause déterminante un « vice de conception » ayant provoqué la rupture de vis de fixation. Poursuivis pour « maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi », le PDG de la société Pomagalski et deux ingénieurs ont été condamnés, le 21 octobre 1996, à 18 mois de prison avec sursis et à des amendes de 15 000 F à 30 000 francs.

● **3 février 1998** : 20 personnes, dont un enfant, trouvent la mort à Cavalese, en Italie, après qu'un pilote américain eut sectionné le câble d'un téléphérique. Lors d'un vol d'entraînement à très basse altitude, le biréacteur venant de la base d'Aviano coupe net le câble. La cabine fait une chute de 80 mètres avant de dévaler la pente sur 300 mètres. Le pilote, le capitaine Richard Ashby, sera acquitté par la cour martiale de Camp Lejeune, en Caroline du Nord (Etats-Unis), avant d'être condamné à six mois de prison et exclu des Marines pour avoir « entravé la justice » en retirant la cassette de l'accident de son cockpit.

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

Les résultats des Grandes Ecoles : admissibilités et admissions (ENS, 15 ESC, IESEG, ESDS, ESSCA, IPAG, ENSAI, EDHEC, ESTP, ISEP, INT, MINES-PONTS, ENSAE, CENTRALE, UTC, ST-CYR, MSTCF DAUPHINE).

Retrouvez les résultats sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/mn).

Les marchés de « plein vent » rattrapés par les normes européennes

Bruxelles imposera, à partir du 15 mai 2000, de strictes conditions d'hygiène aux produits alimentaires vendus à l'étal. Cette perspective inquiète les producteurs-paysans. À Apt, chaque samedi, ils sont deux cent cinquante à proposer tout ce que la Provence a de plus coloré et de plus parfumé

APT
de notre envoyé spécial
Pour rien au monde Serge Redon ne manquerait le rendez-vous qu'il a chaque samedi

REPORTAGE
« Il me faudra installer un pare-postillons entre les clients et les olives... »

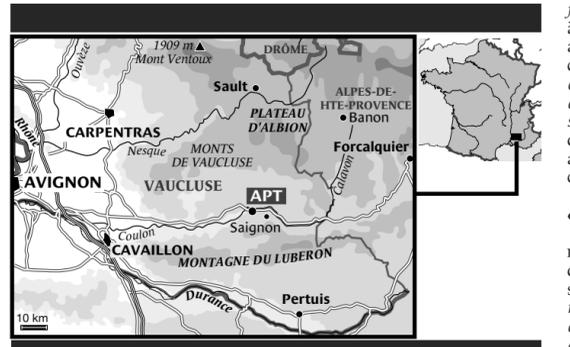
avec le marché d'Apt, l'un des plus plantureux du Vaucluse. Viticulteur et arboriculteur, sa déambulation part du cours où se rassemblent les fleuristes, emprunte la porte de Saïnon par laquelle il pénètre dans la ville, puis, de rues en ruelles, de places en placettes, sa marche le conduira inévitablement au « Café du palais », sur la place de la mairie ombrée de platanes imposants. Serge n'achète rien. S'il se fraie un passage au coude à coude – « de préférence tôt le matin, après c'est l'heure des estivants » –, c'est bien pour le plaisir de la causette. « Inévitablement, je croise des connaissances. Lorsque je rentre à la maison, j'ai pris la température de ma ville. »

Serge ne fait pas dix mètres sans qu'il n'échange un propos à la volée. Avec les passants, mais aussi avec les nombreux amis qu'il a parmi les quelque 250 vendeurs, tous producteurs-paysans descendus du plateau d'Albion, venus du pays de Sault, celui de Giono, du proche pays de Forcalquier (Alpes-

de-Haute-Provence), de Perthuis ou de la plaine avignonnaise. Ils pratiquent la vente directe de produits fermiers, offrent tout ce que la Provence a de plus coloré et odoriférant : selon les saisons, des fromages de chèvre, dont le célèbre Banon en voie de classement en AOC, des charcuteries où trône la « cailllette » aux herbes, des volailles, les fraises de Carpentras, des montagnes de tomates, courgettes, pieds de basilic...

« JE NE TIENDRAI PAS LE COUP »
Pourtant, une ombre plane aux abords des étals. Ce nuage a un nom : les normes européennes auxquelles les marchés de « plein vent », comme on les appelle joliment, seront soumis le 15 mai 2000. Certains vendeurs sont incroyables ou feignent de l'être. « J'en ai bien entendu parler, mais c'est pour quand ? », dit cette fromagère de la place du Postel, qui a soigneusement placé ses produits sous une tulle légère.

La file d'attente s'allonge au pied de la cathédrale Sainte-Anne, où Linda, Américaine d'origine, vend ses fromages de chèvres fermiers. Elle extrait les plus frais d'un grand bac isotherme bleu. Cette figure sur le marché connaît la directive européenne 93/43 relative à l'hygiène des produits alimentaires, qui prendra effet le 15 mai 2000 : « Il faut qu'on se regroupe, qu'on organise une manif. La mise aux seules normes françaises de ma fromagerie m'a déjà coûté 20 briques [200 000 francs]. »



de la Voie s'étrangle. « Si Bruxelles aggrave les contraintes, comme beaucoup d'autres ici, je ne tiendrai pas le coup. Pour les plus âgés d'entre nous, ce sera encore plus grave. Passé cinquante ans, ils renonceraient à de nouveaux investissements. »

Le marchand d'olives parfumées est fier de son étal disposé à l'ombre d'un grand taud où, dans de petits tonnelets traditionnels, sont présentées toutes les variétés de fruits du bassin méditerranéen. « Tout ce que je sais, c'est qu'il me faudra installer un pare-postillons entre les clients et les olives. Et mes beaux tonneaux en bois, faudra que je les remplace par des bacs en plastique. Dites, vous croyez que c'est à l'Europe de s'occuper de conneries pareilles ? »

« Ce qu'il nous faudrait sur le

marché, clame sa voisine marchande de bonbons servis avec des gants en latex, c'est des points d'eau, des bornes pour l'électricité, des toilettes. » Lancée par un quidam, une boutade fuse : « Des point d'eau, ma belle, mais t'as les

fontaines ! » Cet échange met mal à l'aise l'adjoint au maire, délégué au commerce qui tente une explication : « La commission des marchés a étudié la question le mois dernier. Ce n'est pas de notre faute si les crédits du Fisac [Fonds d'intervention pour le soutien aux activités artisanales et de commerce] se font attendre. »

« C'EST CULTUREL »
Trônant à bord de son camion-magasin, Henri Serra, le charcutier de la rue des marchands, se veut serein : « Regardez ma vitrine frigorifique. Elle est aux normes. Je produis ma propre électricité. J'ai mon eau. Une pédale pour ne pas toucher le robinet avec mes mains. Voici mon savon liquide... Je n'ai pas attendu les décisions des technocrates de là-haut pour anticiper. J'ai toujours agi en professionnel. »
Maître cuisinier d'une table réputée à Apt, Serge Peuzin, d'origine marseillaise, est ce qu'on ap-

pelle un adepte de la « cuisine du marché ». Il ne laisse à personne le soin de faire ses courses, connaît ses producteurs par leur prénom, fait la différence entre une courgette dite d'Alger et une courgette de Nice, choisit avec un soin jaloux ses herbes fines.

Pour lui qui « achète beaucoup paysan », des normes trop strictes « risquent de porter atteinte à l'authenticité du produit ». Il reconnaît cependant la nécessité d'une stricte hygiène alimentaire pour les produits frais, « surtout l'été quand il fait 30 degrés à l'ombre ». Mais il est au moins aussi convaincant lorsqu'il évoque le caractère convivial du marché, le rôle de lien social qu'il joue. Il trouve des accents pagnolesques pour lancer : « Un marché comme le nôtre, mûr, c'est culturel ! Les estivants le visitent comme ils visitent notre cathédrale ! »

Jean Menanteau

La moitié des 6 000 marchés ruraux ne répond pas aux critères de Bruxelles

LA FERMIÈRE levée tôt le matin pour vendre son panier d'œufs, ses quelques poulets et fromages sur le marché de Carpentras (Vaucluse) ou de Biscarosse (Landes) devra-t-elle se conformer à la directive communautaire du 14 juin 1993, transposée en droit français par l'arrêté du 9 mai 1995, réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur ? Oui, naturellement, répond la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). « Nos agents devront faire appliquer la loi, et ce à partir du 15 mai 2000. »

Pourquoi une application si tardive ? L'explication est simple. Un délai de près de cinq ans a été accordé à ceux que l'administration appelle les « commerçants non sédentaires », les revendeurs qui s'approvisionnent le plus souvent sur les marchés d'intérêt national (MIN) et sont régulièrement inscrits au registre du commerce ; à ceux aussi, surtout sur les marchés de plein air des petites villes, sont des paysans pratiquant la vente directe dans un souci de diversification.

Comme le dit un fonctionnaire de Bercy, « le problème est que les commerçants comme les producteurs n'ont pas mis à profit ce délai de grâce pour se moderniser et investir ». Les collectivités locales non plus. La réglementation fait en effet obligation aux maires de mettre leurs marchés aux normes en les équipant de points d'eau, bornes électriques et sanitaires.

De fait, selon la DGCCRF, un marché sur deux ne répond pas à ce jour à ces critères. D'où une situation juridique délicate et les commerçants ont beau jeu de répliquer qu'ils ne peuvent pas respecter les normes... puisque les marchés ne sont pas équipés. « Notre profession s'exerce sur le domaine public, c'est aux maires de prendre leurs responsabilités », plaide Claude Cornoueil, président de la Fédération natio-

nale des syndicats des commerçants non sédentaires, qui, avec 150 syndicats, regroupe 20 000 adhérents.

M. Cornoueil assure par ailleurs recevoir un « courrier volumineux, reflétant l'inquiétude de la profession ». Mais il se veut serein : « Nos 6 000 marchés sont performants. Nos adhérents n'ont pas attendu Bruxelles pour s'équiper et investir selon les normes françaises créées en 1973, qui, antérieurement à la directive, étaient déjà drastiques. D'ailleurs, la réglementation communautaire s'est largement inspirée de la nôtre. »

SITUATION PARADOXALE

Côté DGCCRF, on veut calmer le jeu : « Le seul élément qui a changé la donne, c'est que les marchés forains auront une obligation de résultat : la mise aux normes. Ce qui signifie grosso modo qu'ils devront respecter les règles qu'appliquent les commerces classiques », dit Francis Armand, chef du bureau chargé du dossier.

Les petits producteurs ruraux risquent cependant d'être pénalisés par une application stricte des normes. Une situation paradoxale à l'heure où la loi d'orientation agricole encourage la pluriactivité des agriculteurs. La mise aux normes – vitrines à température contrôlée, camions-magasins réfrigérés... – peut se traduire par des investissements très lourds. « Attention, il s'agit d'une population vieillissante ! Pourra-t-elle faire face ? Aura-t-elle des successeurs ? », s'interroge M. Cornoueil.

Autre interrogation : le fossé ne risque-t-il pas de se creuser entre la grande distribution, qui a su dégager les moyens de réaliser les investissements nécessaires, et le commerce des marchés, qui regroupe tout de même, selon l'Insee, 500 000 emplois directs et compte pour 7 % du commerce intérieur ?

J. M.

Les contrats territoriaux d'exploitation seront variables d'une région à l'autre

À L'OCCASION d'un colloque organisé, mardi 29 juin, à la Bergerie nationale de Rambouillet, Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la pêche, a indiqué que les futurs contrats territoriaux d'exploitation (CTE), pièce maîtresse de la loi d'orientation agricole soumise actuellement à l'examen du Conseil constitutionnel, pourraient être très différents d'un département à l'autre. « Les agricultures en fonction des territoires, des types d'exploitation et des productions sont très variées en France, et il faut en tenir compte », a-t-il fait valoir.

MÉNAGER LES CHASSEURS

A côté d'un catalogue de mesures nationales de référence dominant droit aux aides publiques, il y aura aussi un large éventail de mesures optionnelles, selon que l'agriculteur volontaire, qui signera le contrat pour cinq ans avec l'administration, cultivera des betteraves dans les grandes plaines de l'Oise, élèvera des moutons sur les Causses ou s'installera en polyculture (céréales, fruits et légumes, petit élevage) dans la vallée de la Garonne ou les coteaux pyrénéens, ou encore prendra des engagements précis pour la conservation de la biodiversité (visant la faune et la flore) par une gestion appropriée et pour l'amé-

lioration de la protection des animaux. Sous ce dernier aspect, le gouvernement pourra ainsi chercher à se ménager la bienveillante neutralité des « ruraux-chasseurs », proches de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), un mouvement qui voudrait bien être reconnu comme le défenseur le plus authentique de la ruralité (*Le Monde* du 1^{er} juillet).

Des opérations de préfiguration des CTE viennent d'avoir lieu dans 82 départements. L'un des buts essentiels du CTE étant le développement de l'activité en agriculture, le paysan devra donc s'engager à maintenir l'emploi sur son exploitation pendant au moins deux ans. Le ministre de l'Agriculture a précisé aussi que « pour éviter le démantèlement des exploitations, les bénéficiaires d'un CTE âgés de plus de cinquante-cinq ans devront s'engager à transmettre leur exploitation à un jeune ».

Ne pourront bénéficier des CTE les agriculteurs ayant fait l'objet, au cours des cinq années précédant la signature, d'une condamnation lourde pour infraction à la législation du travail ou à la police de l'eau, et dans les trois ans d'une condamnation au titre du contrôle sanitaire, de l'importation ou de l'identification des animaux.

En 2000, le budget de l'Etat consacra plus de 1 milliard de

francs (152,4 millions d'euros) aux CTE, auquel s'ajoutera une somme équivalente de crédits européens, au titre de la modulation des aides directes versées par Bruxelles, et probablement des crédits des collectivités locales dans le cadre des contrats de plan. Les disparités des soutiens sont actuellement considérables puisque la moyenne régionale des aides de la politique agricole commune (PAC) va de 198 700 francs par exploitation en Ile-de-France à 14 100 francs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

RÉORIENTATION DES AIDES

Dans l'enveloppe globale de l'attribution de l'ensemble des crédits publics, quand l'Aquitaine n'est qu'à l'indice 65 par exploitation et la Basse-Normandie à 74, la Bourgogne approche 154 et Champagne-Ardenne 169. M. Glavany veut que « notre politique publique agricole nationale et européenne introduise un peu plus d'équité dans cette répartition ». Et à ceux qui se déclarent « choqués » de cette réorientation des concours publics, il a précisé : « Est-il donc choquant de distribuer autrement 1 milliard sur un total de 53 milliards ? Ce qui serait choquant, ce serait de ne pas le faire. »

François Grosrichard

OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DÉFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de PAU du 14/10/1998, rendu sur appel d'un jugement du TGI de BAYONNE en date du 20/01/1998
ARTAMENDI MICHELENA Luis, né le 08/07/50 à EIBAR (Espagne) demeurant Pol Ind Ubeugan Ctra Alierri Apdo 58 (20810) ORIO GIPIZKOA (Espagne) a été condamné à 50.000 F d'amende, à la confiscation des modèles contrefaisants et saisis et leur remise à la sté RENAULT par application des articles L.335-2 al.1, al.2, L.335-3, L.335-5 al.1, L.335-6, L.335-7, L.112-2, L.122-3, L.121-8 al.1 du Code de la Propriété Intellectuelle et pour avoir, de courant 1997 au 7 Mars 1997, à BAYONNE et sur le territoire national, commis le délit de CONTREFAÇON PAR EDITION OU REPRODUCTION D'UNE OEUVRE DE L'ESPRIT AU MEPRIS DES DROITS DE L'AUTEUR.
Pour le Greffier en Chef

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de PAU du 14/10/1998, rendu sur appel d'un jugement du TGI de BAYONNE en date du 20/01/1998
DAS NEVES GUERRA DA COSTA Alexandre né le 20/02/1945 à VILAR DE ANDORINHO (Portugal) demeurant Estrada Nova dos Carvalhos n° 1137 - CARVALHOS PEDROSO VN. GAIA (Portugal) a été condamné à 50.000 F d'amende, à la confiscation des modèles contrefaisants et saisis et leur remise à la sté RENAULT par application des articles L.335-2 al.1, al.2, L.335-3, L.335-5 al.1, L.335-6, L.335-7, L.112-2, L.122-3, L.121-8 al.1 du Code de la Propriété Intellectuelle et pour avoir, de courant 1997 au 7 Mars 1997, à BAYONNE et sur le territoire national, commis le délit de CONTREFAÇON PAR EDITION OU REPRODUCTION D'UNE OEUVRE DE L'ESPRIT AU MEPRIS DES DROITS DE L'AUTEUR.
Pour le Greffier en Chef

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de PAU du 14/10/1998, rendu sur appel d'un jugement du TGI de BAYONNE en date du 20/01/1998
BURGADA LAVIN Pedro, né le 01/09/1916 à CANTABRIA SANTANDER (Espagne), demeurant Calle Rio Besaya S/N Apartado 370, 39011 SANTANDER (Espagne) a été condamné à 50.000 F d'amende, à la confiscation des modèles contrefaisants et saisis et leur remise à la sté RENAULT par application des articles L.335-2 al.1, al.2, L.335-3, L.335-5 al.1, L.335-6, L.335-7, L.112-2, L.122-3, L.121-8 al.1 du Code de la Propriété Intellectuelle et pour avoir, de courant 1997 au 7 Mars 1997, à BAYONNE et sur le territoire national, commis le délit de CONTREFAÇON PAR EDITION OU REPRODUCTION D'UNE OEUVRE DE L'ESPRIT AU MEPRIS DES DROITS DE L'AUTEUR.
Pour le Greffier en Chef

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de PAU du 14/10/1998, rendu sur appel d'un jugement du TGI de BAYONNE en date du 20/01/1998
MONFREDINI Enzo, né le 02/01/1928 à MILAN (Italie) demeurant Sté UNIRADE SRL Via Monte Rosa 120 - ROZZANO 20089 MILAN (Italie) a été condamné à 50.000 F d'amende, à la confiscation des modèles contrefaisants et saisis et leur remise à la sté RENAULT par application des articles L.335-2 al.1, al.2, L.335-3, L.335-5 al.1, L.335-6, L.335-7, L.112-2, L.122-3, L.121-8 al.1 du Code de la Propriété Intellectuelle et pour avoir, de courant 1997 au 7 Mars 1997, à BAYONNE et sur le territoire national, commis le délit de CONTREFAÇON PAR EDITION OU REPRODUCTION D'UNE OEUVRE DE L'ESPRIT AU MEPRIS DES DROITS DE L'AUTEUR.
Pour le Greffier en Chef

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Par arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de PAU du 14/10/1998, rendu sur appel d'un jugement du TGI de BAYONNE en date du 20/01/1998
PEDILARCO Giacomo, né le 05/10/1939 à CALTAGIRONE (Italie) demeurant Sté PEDAUTO Via Fornace Cavallino 13/A OPERA - 20090 MILAN (Italie) a été condamné à 50.000 F d'amende, à la confiscation des modèles contrefaisants et saisis et leur remise à la sté RENAULT par application des articles L.335-2 al.1, al.2, L.335-3, L.335-5 al.1, L.335-6, L.335-7, L.112-2, L.122-3, L.121-8 al.1 du Code de la Propriété Intellectuelle et pour avoir, de courant 1997 au 7 Mars 1997, à BAYONNE et sur le territoire national, commis le délit de CONTREFAÇON PAR EDITION OU REPRODUCTION D'UNE OEUVRE DE L'ESPRIT AU MEPRIS DES DROITS DE L'AUTEUR.
Pour le Greffier en Chef

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Correctionnel 11^{ème} Chambre, le 31 Mars 1999. **Jean François BOURDALOUE**, né le 25 Mars 1947 à ALGER, ALGERIE a été condamné à : 2 ans d'emprisonnement avec sursis mise à l'épreuve durant 3 ans, 1 Amende délictuelle de 200.000 F
Pour : SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPÔT : DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE courant 1994 et 1995 - à PARIS, faits prévus par ART. 1741 AL. 1, AL. 2 C.G.I. et réprimés par ART. 1741 AL. 1, AL. 3, ART. 1750 AL. 1 C.G.I. Affichage de la décision - 3 mois à la Mairie du lieu du domicile du contribuable, le tout aux frais du condamné.
Publication de la décision au JOURNAL OFFICIEL, ainsi que dans les quotidiens LE MONDE et le FIGARO. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. Le Greffier en Chef.

CONTREFAÇON CONCURRENCE PARASITAIRE

Par jugement définitif du Tribunal de Commerce de PARIS du 25 septembre 1998, les SARL et S.A. **ADOLFO DOMINGUEZ** ont été reconnues coupables de contrefaçon d'une robe **JACQUES FATH** (marque appartenant au Groupe E.K. FINANCES) et de concurrence déloyale parasitaire.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'exil et les crimes

C'EST sans doute une affaire de semaines et non de mois : à très court terme, il n'y aura plus de Serbes, guère plus de Tziganes non plus, au Kosovo. Combien étaient-ils avant l'intervention de l'OTAN ? De 150 000 à 200 000, disait-on à Belgrade, ou l'on a tendance à exagérer les chiffres. La vérité est que les Serbes ne se sont jamais bousculés pour s'installer au Kosovo où, la pression démographique de la population d'origine albanaise aidant, ils sont depuis longtemps minoritaires.

La province était peut-être, comme ils l'affirment, le berceau de leur civilisation, leur « Jérusalem ». Mais alors elle n'exerçait sur les Serbes ne se sont jamais bousculés pour s'installer au Kosovo où, la pression démographique de la population d'origine albanaise aidant, ils sont depuis longtemps minoritaires.

Demain, ils ne seront donc plus que quelques milliers. Ils sont d'abord partis dans les fourgons de l'armée et de la police serbes, défaits par l'OTAN. Depuis, jour après jour, les Serbes continuent à fuir, massivement, par familles entières. Qui est responsable ? Les Albanais qui exercent leur « revanche », règlent des comptes ou profitent de la situation ? Il y en a, bien sûr. Et, déjà, on entend, venues du cœur de ceux qui étaient opposés à l'intervention alliée, des voix stigmatiser une manière d'« épuration ethnique » à rebours. Rien n'est plus faux. Les

Serbes fuient aussi parce qu'une bonne partie d'entre eux ont participé aux exactions, ont approuvé ou accompagné les pillages et les meurtres commis, à l'instigation de l'armée et des paramilitaires, pour chasser la population kosovare de la région.

L'ampleur de l'exil serbe traduit l'ampleur des méfaits perpétrés contre les Kosovars d'origine albanaise. Et de ces crimes, chaque jour là encore, des centaines de journalistes venus des horizons les plus divers, les enquêteurs de l'OTAN et ceux, éminemment professionnels, du Tribunal pénal international découvrent, stupéfaits, l'incontestable réalité. Ce ne fut pas spontané, circonstanciel, le fruit du hasard, d'actes isolés ou d'inévitables bavures : tout semble indiquer « qu'il y a eu une campagne de destruction criminelle très bien organisée », observait, mercredi 30 juin, un porte-parole du TPI.

Des villages entiers, des quartiers entiers, les quatre cinquièmes d'une ville comme Pec où, comme par hasard, les quatre cinquièmes de la population étaient d'origine albanaise, ont été détruits, brûlés, maison par maison, immeuble par immeuble. Regarder ce que les forces serbes ont fait à Pec, c'est comprendre qu'au lendemain de tels actes il est difficile que les Serbes continuent d'y vivre, d'y cohabiter avec leurs victimes. On ne peut que le regretter. Et il faut évidemment déplorer l'éloignement de la perspective d'un Kosovo multi-ethnique, où cohabiteraient habitants d'origine et de confession différentes. Mais il ne faut pas se tromper sur les vraies causes de l'exil des Serbes de la province : l'effroyable réalité des crimes commis en leur nom.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelowicz (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Grellsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le réveil du continent noir

AU FUR et à mesure que les mois passent, l'importance du facteur africain dans les relations internationales et surtout la part qu'il peut prendre dans la solution des problèmes économiques deviennent de plus en plus évidentes. Le continent défavorisé, maintenu par sa pauvreté apparente relativement à l'écart des grandes crises et des bouleversements politiques, se réveille en même temps qu'il voit croître l'intérêt pour lui.

L'Europe occidentale est particulièrement attentive : liée aux terres africaines par l'œuvre de colonisation qu'elle y entreprend, elle espère de leur mise en valeur un appoint essentiel pour son propre relèvement. Cette seule considération suffit à convaincre de la nécessité d'une collaboration européenne toujours plus étroite en Afrique. L'harmonisation des projets et des méthodes de chacune des puissances colonisa-

trices se réalise prudemment, et cette évolution importante doit être soulignée malgré sa lenteur.

Les élites africaines ne sont pas insensibles à ce qui se passe dans les autres continents. Elles cherchent à constituer de vastes unités, à bases raciales ou religieuses, qui franchissent les frontières souvent artificielles, résultat des partages du siècle précédent. On n'a jamais tant parlé d'une renaissance culturelle des Noirs, de leurs aspirations sociales et politiques communes. Ce mouvement d'opinion rencontre la sympathie des Noirs d'Amérique, des missionnaires et de certains hommes d'affaires d'outre-Atlantique. Il est encouragé par la Russie soviétique, qui appuie les revendications anticolonialistes du prolétariat en formation.

Jacques-H. Guerif
(2 juillet 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le paravent des 35 heures

EN RÉDUISANT la durée du travail, le gouvernement avait-il vraiment comme objectif premier de favoriser la création d'emplois ? Malgré les déclarations ministérielles sur le sujet, l'avant-projet de la deuxième loi sur les 35 heures instaure le doute. Non seulement les aides de l'Etat aux entreprises ne sont plus liées aux créations ou au maintien des emplois, mais le secteur le plus dynamique de l'économie – les entreprises de moins de vingt salariés – disposeront, elles aussi, d'un délai d'adaptation d'un an. Si le gouvernement était vraiment persuadé que la création d'emplois passe par la réduction du temps de travail, aurait-il accepté de repousser au 1^{er} janvier 2003, soit après la prochaine élection présidentielle, une mesure peut-être délicate à mettre en œuvre mais, malgré tout, connue depuis octobre 1997 ?

Tout se passe comme si, sans le dire, le gouvernement misait désormais bien davantage sur la croissance que sur les 35 heures pour faire diminuer le chômage. Non sans logique : en 1998, la croissance a créé plus de 300 000 emplois. Le phénomène semble durable. Les documents prépara-

toires à la conférence pour l'emploi du 10 octobre 1997 remarquaient déjà que le seuil à partir duquel la croissance crée des emplois « semble désormais proche de 1,5 % alors qu'il dépassait 2 % dans les années 80 ». Dans les scénarii à moyen terme, ces textes rappelaient que « les experts [de l'Insee et de la direction de la prévision] jugent possible sur les cinq prochaines années une croissance se situant en moyenne autour de 3 % par an ».

Dès lors, au-delà de la volonté de respecter un engagement électoral, quel peut être l'apport d'une réforme accusée par les chefs d'entreprise de mettre à mal la compétitivité ? A la lecture de l'avant-projet de loi, le gouvernement semble avoir trouvé trois raisons : diminuer le coût du travail, régler l'épineuse question du temps de travail des cadres et revoir les règles de représentativité syndicale. Trois thèmes qui ne font pas partie de la culture de la gauche. Ils constituent pourtant des changements notables dans la politique de l'emploi et dans le droit du travail.

La diminution du coût du travail par le biais de la baisse des charges était prévue depuis quelques se-

maines. La politique à l'égard de l'encadrement et de la représentativité syndicale est plus surprenante. Depuis plusieurs mois, le décompte en jours du temps de travail des cadres ne faisait plus de doute. Mais le débat s'était déplacé : les entreprises allaient-elles, malgré tout, devoir continuer à maîtriser les horaires quotidiens et hebdomadaires des cadres pour répondre aux exigences des inspecteurs du travail ? La réponse – négative – apparaît de façon technique dans l'avant-projet de loi.

UNE FLEXIBILITÉ ACCRUE

Après avoir annoncé que le décompte en jours peut également concerner les itinérants « quelle que soit leur classification », le texte précise que ces salariés « ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 212-1 2^e alinéa et L. 212-7 2^e alinéa ». Le premier article est celui qui limite la journée de travail à 10 heures et le second celui qui limite la semaine à 48 heures. Cette modification signifie que le PDG de Thomson RCM – condamné au pénal le 21 juin pour « travail dissimulé » car incapable de présenter les fiches indiquant les horaires effectifs des cadres – devrait être le premier, mais sans doute aussi le dernier PDG dans ce cas.

Sous couvert d'un article très technique, le projet de la deuxième loi Aubry modifie donc un élément essentiel du code du travail. Cela est d'autant plus vrai qu'en ouvrant cette possibilité à certains salariés, « quelles que soient leurs qualifications », l'avant-projet prépare implicitement une extension de ce mode de calcul à d'autres catégories professionnelles. « Nous sommes enfin passés de Germinal à Internet. C'est une révolution copernicienne », estime Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit du travail à l'université Paris-I.

Est-ce une contrepartie implicite ? A cette audace propre à ravir le patronat en répond une autre qui, elle, satisfait la CGT : l'introduction de la logique majoritaire dans les règles de représentativité. L'allègement des cotisations sociales nécessitera un accord des organisations majoritaires ou, à défaut, devra être soumis pour approbation aux salariés. Malgré le flou qui entoure cet article, celui-ci modifiera en profondeur les règles de représentativité syndicale et donnera une prime au syndicat le plus puissant.

Sans ouvrir la boîte de Pandore de la représentativité au niveau national, le gouvernement modifie donc la règle dans les entreprises, c'est-à-dire là où la négociation est la plus développée. L'enjeu est majeur, car il n'y a aucune raison de limiter cette réforme à la seule négociation de la durée du travail. A terme, il y a fort à parier que, quel que soit le sujet abordé, seuls les

accords d'entreprise signés par des syndicats majoritaires seront considérés comme valables.

La CGT se félicite de cette mesure. Les patrons ont, eux, une position plus circonspecte : d'un côté, ils ne peuvent voir que d'un mauvais œil cette mesure qui réduit leur marge de négociation. De l'autre, ils ont obtenu une garantie : contrairement à un risque que laissait planer la jurisprudence, un chef d'entreprise qui envisage une réorganisation susceptible de modifier le contrat de travail de plus de dix salariés ne sera pas obligé de déclencher une procédure de plan social. Un accord signé par les organisations majoritairement représentatives permettra de modifier les contrats de travail individuels. Mais Martine Aubry n'est pas allée jusqu'au bout du raisonnement : un salarié qui refuse, dans ce cadre, une modification de son contrat de travail, sera licencié et ne sera pas considéré comme démissionnaire.

L'introduction du référendum est une autre révolution. Actuellement, cette pratique n'est valable que dans certains domaines très précis. Hier, son extension aurait été perçue par les syndicats comme une tentative de les contourner. Mais depuis que la CGT revendique cette pratique, la consultation du personnel est davantage perçue comme un moyen de s'assurer du soutien des salariés avant la mise en place d'accords dits « équilibrés », c'est-à-dire où les deux parties ont dû faire des concessions.

Le projet de loi contient d'autres innovations, de moindre ampleur. C'est ainsi qu'après accord collectif les horaires d'un salarié à temps partiel pourront varier durant l'année. De même, une partie de la formation pourra être réalisée hors temps de travail, mais seulement après l'accord du salarié concerné. En d'autres temps, ces mesures, qui apparaissent aujourd'hui secondaires, auraient provoqué une levée de boucliers. Aujourd'hui, nul ne s'étonne plus de voir les syndicats, y compris la CGT, signer des accords qui intègrent ces mesures.

S'il est excessif de prétendre que les 35 heures ont accéléré la flexibilité du travail, il est clair qu'elle l'institutionnalise. Une preuve parmi d'autres : l'annualisation des horaires mise en place par la loi quinquennale du gouvernement Balladur avait été critiquée par la gauche et par les syndicats. Aujourd'hui, elle constitue, sans que nul y trouve à redire, la référence explicite de la nouvelle loi. S'abritant derrière le respect d'une promesse, le gouvernement utilise les 35 heures pour donner davantage de souplesse aux entreprises. Avec, la plupart du temps, l'aval des organisations syndicales.

Frédéric Lemaître

Haïti, la grande désespérance

NAGUÈRE présentée comme l'un des succès de politique étrangère de l'administration Clinton, la « restauration de la démocratie » en Haïti n'en finit pas de tourner au cauchemar. Dans son dernier rapport sur Haïti, le secrétaire général des Nations unies dresse un sombre constat de « l'érosion du tissu moral, social, politique et économique ». Kofi Annan met en garde contre « le désenchantement largement répandu et le questionnement du processus démocratique » résultant de « la crise politique et institutionnelle prolongée ».

Cinq ans après le débarquement de 20 000 soldats américains qui avaient chassé les militaires putschistes et ramené Jean-Bertrand Aristide au palais présidentiel, le trafic de cocaïne et les constructions financées par l'argent de la drogue sont les seuls secteurs d'activité en plein « boom » dans cette République, de loin la plus misérable des Amériques. Dans une récente interview au *Washington Post*, le « tsar » antidroque américain, Bary McCaffrey, n'a pas caché son inquiétude face au rôle d'Haïti comme plateforme de réexportation de la cocaïne sud-américaine. « Nous craignons que les trafiquants colombiens ne continuent à exploiter Haïti et à y corrompre des juges et des policiers », a-t-il déclaré.

Le déferlement des *boat people* affamés sur les côtes de Floride, l'autre grande hantise des responsables américains, a été contenu depuis la grande vague qui avait précédé l'intervention militaire de 1994. Mais les statistiques des gardes-

côtes montrent une hausse régulière des candidats à la dangereuse traversée et la République dominicaine, qui partage l'île d'Hispaniola avec Haïti, est confrontée à un flux permanent d'immigrants clandestins. Les nationalistes dominicains accusent les « pays amis d'Haïti » – Etats-Unis, France et Canada – de se débarrasser du « problème haïtien » sur le dos de Saint-Domingue.

La criminalité, en plein essor, et la violence politique éloignent les investisseurs et les touristes. Le Club Med a annoncé la fermeture du village qu'il avait renové sur la côte des Arcadins, au nord de Port-au-Prince. En partie liée au trafic de drogue et au banditisme exacerbé par la misère, l'insécurité conserve une dimension politique. Des bandes de casseurs organisées en commandos de guérilla urbaine entretiennent une stratégie de la tension dont l'objectif semble être d'empêcher l'organisation des législatives prévues pour novembre et décembre. Ils invoquent le parrainage de l'ex-président Aristide, dont le silence est interprété comme une approbation, voire une incitation. Après deux ans de crise déclenchée par les accusations de fraude lors de la dernière consultation, en avril 1997, la nomination d'un nouveau conseil électoral et un accord politique pour la formation du gouvernement en mars avaient fait naître un prudent espoir chez les représentants de la communauté internationale.

Dès son entrée en fonctions, le premier ministre, Jacques-Edouard Alexis, affirmait que sa priorité se-

rait l'organisation d'élections libres et crédibles, considérées par la communauté internationale comme l'unique manière de remettre la chancelante démocratie haïtienne sur les rails. Mais les deux principales formations politiques, frères ennemis issus du mouvement Lavalas, n'ont pas confirmé leur participation à la compétition électorale. L'Organisation du peuple en lutte (OPL), dirigée par Gérard Pierre-Charles, s'en tient à la dénonciation du « coup d'Etat » qu'aurait commis le président René Préal en dissolvant, en janvier, le Parlement, où elle détenait la majorité. La Famille Lavalas, la formation de l'ex-président Aristide, réclame, elle, la validation du mandat de deux de ses candidats « élus » lors du scrutin controversé d'avril 1997. Le conseil électoral vient de rejeter cette prétention en déclarant la nullité de ces élections.

LE RÔLE CRUCIAL DE LA POLICE

La police est aujourd'hui au cœur de la bataille pour la reconquête du pouvoir absolu que livre à visage ouvert au moins découvert M. Aristide, qui avait abandonné à contre-cœur son fauteuil présidentiel en février 1996, sous la pression des Américains. Créée en 1995 après la dissolution d'une armée déconsidérée par ses multiples exactions et sa participation aux coups d'Etat qui ont suivi la dictature des Duvalier, la police a bénéficié d'une importante coopération de la communauté internationale. Forte de 6 300 agents, cette institution est appelée à jouer un rôle crucial pour garantir un cli-

mat de sécurité minimale lors des élections. Mais de graves bavures ont entamé le crédit de la police, dont les responsables sont la cible d'« une campagne concertée de dénigrement », selon les termes de M. Annan.

La bavure la plus tragique s'est produite le 28 mai lorsqu'une patrouille de la police a exécuté onze personnes à Carrefour-Feuilles, un quartier populaire de la capitale. Après avoir affirmé qu'il s'agissait d'un affrontement avec une bande de gangsters, les autorités ont dû admettre, face aux témoignages concordants de la population et aux résultats de l'autopsie, que les victimes avaient été abattues de sang-froid. Le même jour, la police dispersait sans ménagement un rassemblement pacifique organisé par le patronat, les syndicats et divers groupes de la société civile pour protester « contre la violence, l'insécurité et l'anarchie », sans inquiéter les contre-manifestants armés de pierres et se réclamant de l'ex-président Aristide.

Ces incidents sont intervenus alors que les responsables de la Famille Lavalas et des organisations populaires proches de l'ancien « prête-président » réclament la tête du secrétaire d'Etat à la sécurité publique, Robert Manuel, et du directeur de la police, Pierre Denizé, deux hommes qui jouissent de la confiance de la communauté internationale car ils ont réussi à « maintenir la neutralité politique de la police », selon M. Annan.

Jean-Michel Caroit

ENTREPRISES

LE MONDE / VENDREDI 2 JUILLET 1999

BANQUE La BNP a lancé, jeudi 1^{er} juillet, une surenchère sur la Société générale et sur Paribas. ● MICHEL PÉBEREAU, le président de la BNP, a réuni tôt dans la matinée son

conseil d'administration pour approuver les détails de l'opération. ● LES ACTIONNAIRES de Paribas recevront, en plus des titres BNP, des certificats de valeur garantie; ceux

de la Société générale pourront échanger leurs titres contre des actions BNP et des liquidités. ● LA BNP n'a pas attendu la décision du Comité des établissements de crédit

concernant la surenchère déposée par la Société générale sur Paribas il y a deux semaines. ● LA RÉACTION RAPIDE de la banque du boulevard des Italiens s'explique par le désir de

terminer au plus vite une bataille boursière qui dure depuis quatre mois. ● LES COTATIONS des titres des trois établissements étaient suspendues jeudi à la Bourse de Paris.

La BNP relève ses offres sur la Société générale et sur Paribas

L'établissement présidé par Michel Pébereau a repris l'initiative, jeudi 1^{er} juillet, en améliorant les conditions de son projet de rachat des deux autres banques. Les autorités de tutelle devraient rapidement donner leurs agréments afin de ne pas prolonger la bataille

NOUVEAU rebondissement dans la guerre qui oppose la BNP et la SG-Paribas. Sans attendre la décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei) sur la surenchère lancée le 14 juin par la Société générale sur Paribas, et au lendemain même de l'échec des discussions menées autour de Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, pour tenter de parvenir à une « solution consensuelle » entre les trois présidents de banque, la BNP a décidé, jeudi 1^{er} juillet, de relever ses offres sur la Générale et Paribas.

Déjà, le 9 mars, Michel Pébereau, le président de la BNP, avait créé la surprise en lançant une offre publique d'échange (OPE) contre la Société générale (SG) et Paribas, qui avaient annoncé leur mariage le 1^{er} février. Jeudi 1^{er} juillet, dès 7 h 45, M. Pébereau a réuni pendant près de deux heures le conseil d'administration de sa banque pour lui demander d'approuver les détails des opérations. Dans la nuit, les équipes des banques d'affaires Lazard et Goldman Sachs avaient travaillé sur les modalités de l'opération utilisant les noms de code Balzac pour parler de la BNP, Proust pour Paribas et Stendhal pour Société générale.

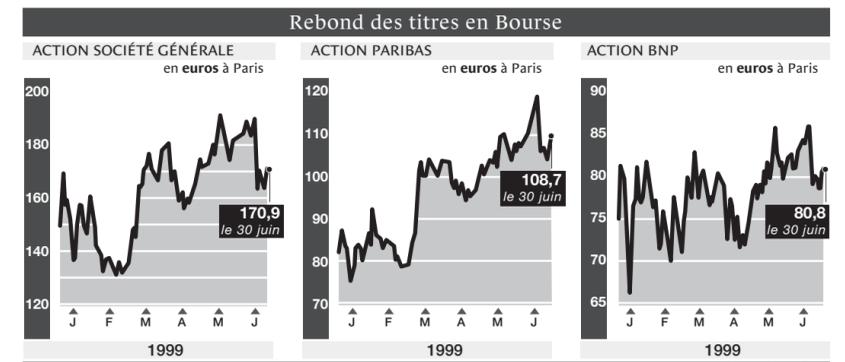
Pour allécher les actionnaires de

Les modalités de l'opération

La BNP a annoncé, jeudi 1^{er} juillet, une surenchère de son offre sur les banques Société générale (SG) et Paribas. Elle propose aux actionnaires de SG de recevoir 15 actions BNP, plus 60 euros en cash, pour 7 actions SG. Une offre subsidiaire, limitée à 30 % des actions apportées, propose aux actionnaires de SG 11 actions BNP pour 5 SG.

Les actionnaires de Paribas se voient proposer 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas. Le CVG sera coté sur le marché. Un CVG assure son détenteur que le cours de l'action qu'il reçoit atteindra un certain niveau à un moment donné, faute de quoi la société s'engage à payer la différence en cash. La BNP s'engage à payer en juillet 2002, si le cours du CVG est inférieur à 100 euros, la différence en cash entre ce cours et un plancher de 80 euros.

Selon la BNP, la surenchère sur la Société générale représente une amélioration de 5 % sur l'offre précédente, tandis que celle sur Paribas constitue une progression de 12,4 %.



Après l'échec des négociations avec les pouvoirs publics, les actions des trois banques ont fortement progressé. Source : Bloomberg

Paribas, M. Pébereau a dû se résoudre à assortir son offre sur Paribas d'un certificat de valeur garantie (CVG), qui est une assurance contre la baisse des cours. Comme l'a fait la Société générale au cours de sa surenchère sur Paribas, la BNP versera du cash aux actionnaires de SG qui décideront de lui apporter ses titres.

En décidant de réagir aussi vite, M. Pébereau satisfait les marchés financiers, qui avaient été déçus par l'intrusion des pouvoirs publics dans une bataille boursière et qui craignaient un enlèvement de l'affaire. Cette réaction de la BNP était largement anticipée par les investisseurs. Dès mercredi, un de ses porte-parole avait indiqué que « les marchés reprénaient la main ». Après l'annonce de l'échec des négociations entre les présidents des trois banques, le titre Paribas avait gagné 1,4 % et les actions de la Générale et de la BNP avaient grimpé respectivement de 3,08 % et de 2,93 %.

Pour maintenir l'intérêt des marchés, le président de la banque du boulevard des Italiens devait réagir rapidement. La surenchère de la BNP va maintenant être examinée par le Conseil des marchés financiers (CMF) d'ici le milieu de la semaine prochaine. Si ce dernier les déclare recevables, il pourrait décider de clore simultanément les différentes opérations en cours. Le 22 juin, le CMF avait fixé au 21 juillet la date à laquelle les actionnaires de la Générale devaient décider s'ils apportent ou non leurs titres à la BNP. Le CMF pourrait reporter cette échéance de quelques jours, pour que les offres se terminent avant la fin juillet.

Aucune des parties ne souhaite en effet que cette bataille boursière se termine dans la torpeur du mois d'août, alors que beaucoup d'actionnaires particuliers seront en vacances. Chaque action

comptera pour départager les combattants. Pour espérer obtenir 50,01 % des droits de vote de la Générale et de Paribas, conditions imposées par le Cecei pour que la prise de contrôle des deux banques par la BNP soit validée, M. Pébereau doit séduire une très large majorité des actionnaires des deux banques.

Les investisseurs étrangers semblaient, au départ, privilégier le projet SBP (Société générale-BNP) car il permettait le regroupement de deux banques de détail, avec à la clé des économies d'échelle, une amélioration des profits et cours de Bourse en hausse. Mais ces actionnaires se montrent aujourd'hui beaucoup

Les syndicats hostiles aux surenchères

AU LENDEMAIN de l'échec des négociations entre les trois banques, seule la fédération CFDT Banques, première organisation du secteur, a publiquement réagi. Celle-ci s'était auparavant « félicitée de la décision du Cecei (Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) d'ajourner son autorisation sur la surenchère de la Société générale sur Paribas », estimant que « le sort de 130 000 salariés » ne devait pas être confié « aux seuls marchés ». La CFDT critique l'attitude des dirigeants qui « ont développé des stratégies agressives qui tournent le dos à une évolution maîtrisée du système bancaire français », ainsi que l'« intervention très tardive » des pouvoirs publics.

Pour la CFDT, qui « réaffirme son opposition à toute surenchère », une restructuration bancaire doit « d'abord garantir l'emploi et les statuts des personnels, les conditions d'une sécurité prudentielle à même d'assurer l'avenir des établissements concernés, une complémentarité entre établissements restructurés offrant les conditions de leur développement ». La CFDT note que l'échec de la discussion « fait particulièrement désordre au moment où le Parlement vient d'adopter la loi sur la "sécurité financière" ».

Point de vue diamétralement opposé de l'association Action contre le raid de la BNP créée par des cadres de la Société générale. Dans un communiqué, celle-ci « se félicite que la parole soit rendue aux ac-

tionnaires. Plus que jamais mobilisée, elle est certaine qu'elle fera prendre conscience à tous que, face à la vision d'avenir du projet SG qu'elle connaît mieux que quiconque (projet amplifié par le rapprochement avec Paribas), le projet de la BNP n'oppose qu'un contresens stratégique grave, faisant perdre à l'actionnaire le bénéfice de l'avance acquise par la SG, profondément risqué et compromettant l'avenir. »

PRÉMONITION

Au contraire, pour les syndicats de la Société générale, toute surenchère risque d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi. Le 18 juin, quatre jours après la surenchère de la Société générale sur Paribas, les syndicats de SG avaient souligné que son coût (environ 8 milliards de francs) représentait l'équivalent des frais de personnel annuels des 30 000 salariés de l'établissement. De manière prémonitrice, ils indiquaient que « ce coût sera encore plus exorbitant dans le cadre d'une surenchère de la BNP qui ne manquera pas ». Ils n'entendaient pas que le personnel de la banque « fasse les frais des surenchères boursières ». Selon eux, « c'est au ministre des finances de prendre les initiatives nécessaires pour stopper la mécanique infernale des surenchères au profit des spéculateurs et prendre en compte les intérêts sociaux ».

Naissance d'un géant bancaire en Italie

Banca Intesa approuve l'offre publique d'échange lancée sur la Comit

MILAN correspondance

Le rapprochement entre deux des principales banques italiennes, Banca Intesa et Banca Commerciale Italiana (Comit), en vue de créer le premier pôle bancaire du pays, est désormais bien engagé. Le conseil d'administration de Banca Intesa a approuvé, mercredi 30 juin, un projet d'offre publique d'échange (OPE) sur 70 % du capital de la Comit. Celle-ci a immédiatement « pris acte » de cette offre et son communiqué laisse clairement entendre que son avis sera positif.

Le regroupement d'Intesa et de Comit fait place à un géant dans le monde financier italien, avec (sur la base des données 1998) un total de bilan de près de 541 000 milliards de lire (279 milliards d'euros) et un bénéfice net de 2 100 milliards de lire (1,1 milliard d'euros). L'alliance avait reçu la bénédiction implicite, la semaine dernière, du gouverneur de la banque centrale italienne Antonio Fazio. Un feu vert d'autant plus important que le gouverneur avait bloqué, voici quelques semaines, deux projets d'offres publiques d'échange : celui de San Paolo IMI sur la Banca di Roma et celui de Unicredito Italiano sur Comit.

Le projet proposé par Banca Intesa (elle-même née du rapproche-

ment entre la Caisse d'épargne des provinces lombardes, la Cariplo, et la Banca Ambrosiano Veneto) ne porte donc pas sur la totalité du capital de la Comit, à la grande satisfaction de cette dernière : « Ce schéma permettra le maintien de la cotation du titre », note-t-elle. Si les adhésions à l'offre dépassent 70 %, les adhérents qui ne pourront être satisfaits recevront une option de vente qu'ils pourront exercer - à un prix déjà établi - en novembre 2002.

PLUSIEURS CONDITIONS

L'offre publique d'échange aura lieu sur la base de 1,65 action ordinaire d'Intesa pour chaque action de Comit. Celle-ci est donc valorisée à 8,16 euros, soit une prime de près de 14 % par rapport au cours du titre au 29 juin, mais toutefois légèrement inférieure à l'offre faite en son temps par Unicredito. Le groupe dans son ensemble serait ainsi évalué à 14,6 milliards d'euros.

Le lancement de l'offre est prévu en septembre et est subordonné à plusieurs conditions, notamment une adhésion supérieure à 50 %, plus une action du capital ordinaire et le changement du statut de Comit, qui prévoit encore l'interdiction d'exercer un droit de vote sur plus de 5 % du capital ordinaire. En cas d'adhésions supé-

rieures à 70 %, le nouveau groupe sera contrôlé à 57 % par les actionnaires actuels d'Intesa (dont le plus important est le Crédit agricole) et à 43 % par ceux de Comit - où domine la compagnie d'assurances Generali et d'autres groupes proches de la banque d'affaires Mediobanca.

Le nouveau groupe disposera de plus de 3 500 guichets sur tout le territoire national et se situera, selon Intesa, à la première position en Italie pour la dimension de son réseau et pour ses activités d'intermédiation mobilière, de gestion de patrimoine et de bancassurance. Le coût de réalisation de l'intégration se situe à un peu plus de 300 millions d'euros, tandis que les bénéfices attendus (baisse des coûts et hausse des revenus) dépassent 800 millions d'euros. Le nouveau groupe devrait atteindre un retour sur fonds propres de 20 % en 2002, contre 13 % en 1998 pour Intesa et 10,7 % pour Comit.

Le modèle « fédéral » qu'a adopté Banca Intesa devrait permettre d'intégrer sans difficultés la banque milanaise. En effet, Intesa est aujourd'hui une holding contrôlant plusieurs banques (Cariplo et Ambroveneto, mais aussi Cariparma et Friuladria) à vocation régionale, qui continuent à exercer leur activité sous leur marque. Comit complètera le groupe en ap-

portant son réseau national, ses activités internationales et ses compétences sur certains secteurs.

Le projet prévoit « un programme d'échange de guichets entre les banques du groupe » pour limiter la superposition dans certaines régions du pays. Intesa a également annoncé un plan d'alliances stratégiques avec des établissements de crédit européens, « pour le développement de collaborations » dans les activités les plus prometteuses à l'échelle européenne.

La Comit a souligné, mercredi, le « caractère amical de l'offre » et le fait que celle-ci constitue « une importante occasion de création de valeur pour les actionnaires ». Elle estime que l'alliance avec Intesa permettra de « valoriser son rôle autonome et ses spécificités ». La banque, qui avait refusé les avances d'Unicredito, peut se féliciter de la marge de manœuvre que lui laissera sans nul doute le mariage avec Intesa. Mais, pour assurer son influence sur la Comit, Enrico Cuccia, président honoraire de Mediobanca, a dû accepter la main tendue de son vieil ennemi, Giovanni Bazoli, président de Intesa, avec lequel il avait plusieurs fois croisé le fer ces dernières années.

Marie-Noëlle Terrisse

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS

Au sommaire du numéro de juillet/août

Kosovo
Retour sur un conflit où, pour la première fois, l'OTAN est intervenue militairement contre un pays européen au nom des droits de l'homme

Les conflits dans le monde
Proche-Orient, Afghanistan, Afrique, Inde et Pakistan... un tour d'horizon des conflits dans le monde

Chez votre marchand de journaux
12 F - 1,83 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

Aérospatiale Matra bloque un projet stratégique de Dassault Aviation

Première crise entre les actionnaires de l'avionneur

LA RELATION entre Dassault Aviation et Aérospatiale Matra, actionnaire à 45,76 % de l'avionneur depuis que l'Etat lui a transféré sa participation en décembre 1998, traverse une première crise. Pour assurer la coordination entre les deux groupes, un comité stratégique a été constitué dans le cadre du pacte qui lie les deux actionnaires de Dassault, Aérospatiale Matra et la famille Dassault. Cette instance composée de six personnes – trois de chaque société – avait, jusque là, fonctionné sans heurts. Lors de sa réunion du jeudi 24 juin, l'entente a été brisée.

Les trois représentants d'Aérospatiale Matra n'ont pas approuvé un projet que Serge Dassault s'était donné le mal d'annoncer personnellement, dans un entretien au *Figaro*, le 22 février : la séparation de ses activités civiles (avions d'affaires Falcon) et militaires (avions de combat Mirage, Rafale). Ce projet consistait à transformer en holding la société Dassault Aviation, dont Aérospatiale Matra est actionnaire, et à loger les activités industrielles dans deux filiales, l'une civile, l'autre militaire, contrôlée chacune à 100 % – pour l'instant – par la maison-mère. Par la suite, ces structures devraient faciliter la conclusion d'alliances internationales.

Ce projet, sur lequel Dassault travaille depuis des mois, était très avancé : les représentants du per-

sonnel devaient en être informés, avec consultation à la clé, lors d'un Comité central d'entreprise (CCE) le 8 juillet. Cet ordre du jour a été déprogrammé : seul un « point » sur ce dossier est désormais prévu. Jeudi 1^{er} juillet, une note interne a été diffusée au sein du groupe pour expliquer cette modification. Elle indique que, « suite à la réunion du comité stratégique Dassault Aviation-Aérospatiale Matra, il n'est pas donné suite au projet de filialisation des activités civiles et militaires ». Dans ce texte, la direction précise qu'un « autre schéma de séparation sera proposé au CCE ultérieurement ».

CULTURES DIFFÉRENTES

Aérospatiale Matra se refuse à commenter ces informations dont Dassault Aviation confirme la réalité. Autour de cette bagarre, extrêmement technique, se joue peut-être l'avenir de la coopération entre deux entreprises aux cultures très différentes. La manœuvre de Dassault a-t-elle pour but d'échapper à l'emprise d'Aérospatiale Matra ? Cette dernière a-t-elle refusé l'opération pour éviter que le constructeur du Rafale ne conclue un jour une alliance contraire à ses intérêts ? La question du pouvoir au sein de Dassault est au cœur de cette première crise.

Anne-Marie Rocco

Bernard Arnault investit 500 millions d'euros sur Internet

BERNARD ARNAULT vient de franchir un pas décisif sur Internet. Mercredi 30 juin, sa holding personnelle, Groupe Arnault, a annoncé la création d'Europ@web, une société d'investissement dotée de 500 millions d'euros (3,28 milliards de francs). Cette puissance de feu devrait encore s'accroître avec l'arrivée de partenaires comme Vivendi.

Les yeux bleus acier pétillent d'un éclat inhabituel. Bernard Arnault s'anime lorsqu'il parle d'Internet. « Au départ, je suis un ingénieur, rappelle-t-il. La technologie m'a toujours passionné. Aujourd'hui, on est arrivé à un stade de développement de l'informatique où tout le monde peut désormais s'en servir. Avec de formidables perspectives de développement économique. Là, c'est mon côté homme d'affaires qui réagit. »

C'est d'abord en « homme d'affaires » que le patron de LVMH a abordé le Net. En prenant des actions Cisco, lors de l'introduction en Bourse de cette société de gestion de réseau Internet. « Créée en 1984, cette entreprise vaut aujourd'hui plus cher que General Motors ! », s'exclame M. Arnault. Rapidement, le patron du groupe de luxe s'est transformé en « capital-risqueur », intervenant de plus en plus en amont. Si l'ingénieur continue d'être fasciné par le dynamisme des jeunes créateurs d'entreprises virtuelles, le financier piaffe d'engranger ses premiers résultats. Comme avec Boo.com, un site de vente de vêtements de sport fondé par deux jeunes Suédois : « On n'a pas encore fait la première vente », observe le PDG, l'œil de glace l'espace d'une seconde.

ORGANISER DES SYNERGIES

Jusqu'à présent, la vingtaine d'investissements de M. Arnault dans le secteur de l'Internet ressemblait à un inventaire à la Prévert : des ventes aux enchères (iCollector) au commerce des fleurs (1-800 Flowers.com), en passant par les services financiers (Datek Online). Puis il s'est associé avec Kingfisher (Darty, Castorama...) pour devenir fournisseur d'accès gratuit en France, avec le site Libertysurf.com. Le rôle d'Europ@web sera justement d'organiser des synergies entre toutes ces participations. « Nous allons nous appuyer sur Libertysurf, que nous allons développer à travers toute

l'Europe. Ensuite, nous enrichirons ce portail en y agrégeant les sites de commerce électronique dans lesquels nous détenons des participations ou dans lesquels nous allons investir, explique l'industriel du luxe. L'important est de proposer toujours plus de contenu pour que les internautes restent longtemps sur Libertysurf. Le modèle de l'Internet ressemble à celui du keiretsu japonais, dans lesquels les multiples affaires évoluant dans des secteurs différents se renforcent les unes les autres. »

SEPHORA COMME TREMPLIN

A l'heure où le phénomène Internet dépasse les frontières des Etats-Unis pour se répandre en Europe, Europ@web ambitionne de construire une passerelle entre les sociétés Internet américaines et européennes. « Nous disposons d'une équipe d'une vingtaine d'ingénieurs aux Etats-Unis qui étudient les dossiers d'investissement. Aux Etats-Unis, l'argent afflue vers les sociétés Internet. Les créateurs d'entreprises n'ont donc pas spécialement besoin de l'aide d'un investisseur tel qu'Europ@web. En revanche, ils sont très intéressés par ce que nous pouvons leur apporter, notre bonne connaissance des marchés européens et asiatiques, notre savoir-faire dans le développement de marques mondiales. D'un autre côté, nous pouvons aider les sociétés européennes à s'implanter aux Etats-Unis. »

LVMH ne restera pas à l'écart de ce keiretsu virtuel. Le développement sur Internet confirme le virage vers la distribution pris par le numéro un mondial du luxe depuis trois ans. C'est l'une de ses plus récentes acquisitions dans le domaine, l'enseigne de parfumerie Sephora, qui servira de tremplin à LVMH sur la Toile. Le site Sephora.com sera inauguré au mois de septembre, en même temps que le magasin Sephora installé sur la Cinquième avenue à New York – le plus grand magasin de parfums du monde, trois fois plus vaste que celui des Champs-Élysées. Sephora.com sera ensuite introduite en Bourse aux Etats-Unis. Le site permettra de limiter aux grandes métropoles les investissements dans des magasins, tout en développant la notoriété de Sephora dans l'ensemble des Etats-Unis.

Pascal Galinier et Enguérand Renault

Le groupe américain Pfizer concentre ses efforts sur les médicaments qui améliorent la vie des seniors

Soixante molécules sont à l'étude chez l'inventeur du Viagra

Un an après son lancement, le Viagra a dépassé le milliard de dollars de chiffre d'affaires. En 2025, calcule-t-on chez Pfizer, la planète compte-

ra 800 millions de personnes de plus de soixante-cinq ans, soit deux fois la population des Etats-Unis. A l'attention de cette population, Pfizer

prépare des médicaments destinés à améliorer son confort de vie. Grâce au quatrième âge, la pharmacie devrait atteindre son âge d'or

NEW YORK

de notre envoyée spéciale

A New York, dans la 42^e Rue, l'immeuble Pfizer ressemble à une fourmière sage. Le groupe de pharmacie américain, passé de la quatrième à la deuxième place aux Etats-Unis en moins de trois ans, tire déjà les leçons du succès du Viagra, la pilule bleue qui stimule l'érection masculine. Un an après son lancement, ce médicament a dépassé 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires, franchi les frontières d'une quarantaine de pays, dont le Japon, et s'approprie à attaquer le marché chinois. Il représente 5 % des ventes totales de Pfizer (13,5 milliards de dollars) et contribue plus encore à sa notoriété.

Ce médicament a « révolutionné notre culture anglo-saxonne », assure-t-on chez Pfizer, puisque les patients américains, à grand renfort de publicité à la télévision et jusque sur les bus new-yorkais, n'hésitent plus à parler de « dysfonctionnement érectile » à leur médecin. Il a ouvert aussi aux chercheurs de Pfizer – entré sur le marché du médicament il y a cinquante ans, avec la pénicilline (Terramycine) – une autoroute : celle de la santé des seniors.

TROIS QUESTIONS À...

MICHEL ALLARD

1 Vous êtes directeur scientifique du laboratoire français Beaufour Ipsen Pharma, orienté depuis vingt ans vers la gérontologie. Pourquoi les maladies du vieillissement sont-elles si préoccupantes ?

Les personnes âgées « refusent » de mourir, en France, depuis 1953. A cette date, on a noté que des gens qui auraient dû mourir « reportaient » leur décès au-delà de 80 ans. Cela s'est traduit par un allongement de l'espérance de vie, mais aussi l'apparition plus tardive de certaines maladies (infarctus du myocarde, cancers, etc.). Les chercheurs se sont interrogés : les années de vie gagnées s'accompagnent-elles d'un allongement de la période d'incapacité, ou bien les maladies de la vieillesse se concentrent-elles dans les dernières années de la vie ? Les deux thèses, celle d'une pandémie

des maladies dégénératives et celle de la « compression de la morbidité », s'affrontent. Une chose est sûre : il aura fallu plusieurs millénaires pour que les humains soient appelés à vivre au-delà de 90 ans. Le phénomène touche toute la planète.

LES ANIMAUX AUSSI

Les quelque 6 500 personnes des centres de recherche de Groton (Etats-Unis), de Nagoya (Japon) et de Sandwich (Grande-Bretagne) sont mobilisées sur les fléaux du vieillissement : l'arthrite, l'ostéoporose, l'incontinence urinaire ou les maladies cardio-vasculaires. Déjà, trois des quatre dernières molécules commercialisées par Pfizer dans le

monde (traitement de la maladie d'Alzheimer, anti-hypertenseur, cardio-vasculaire et Viagra) sont majoritairement consommées par des seniors.

« L'un des défis de l'industrie pharmaceutique est de freiner la dégradation des sens, de façon que l'on ne perde pas, avec l'âge, l'odorat, le goût, la mémoire, ses performances physiques, y compris sexuelles, indique Jean-Jacques Buxtorf, PDG de Pfizer France. Ces produits pour l'amélioration de la qualité de la vie n'ont pas de prix. Ils sont, dans certains pays, à la limite du remboursement, comme le Viagra en France, mais, si vous êtes innovant, le patient n'hésitera pas à les acheter. »

Ces travaux sur les pathologies du vieillissement intéressent aussi la santé animale, pour laquelle Pfizer est numéro deux au monde. La demande est particulièrement forte pour les 100 millions de chiens (et autant de chats) élevés comme animaux de compagnie dans les pays développés. Anipryl, un médicament pour la maladie de Cushing chez le chien, vient d'être lancé sur le marché américain contre les « dysfonctionnements cognitifs » canins liés à l'âge.

Le groupe Pfizer, qui fête ses cent

lossales, aux côtés desquelles les travaux français en gérontologie font figure de parent pauvre.

3 Ces médicaments ne sont donc pas des médicaments de confort ?

Il faudrait plutôt les appeler des médicaments de la qualité de la vie. Tout le monde a le droit à une vieillesse sereine, sans incapacité majeure. Notre laboratoire travaille sur les phénomènes dégénératifs du cerveau, sur le cancer de la prostate, les problèmes de la circulation. Mais la question qui se pose ensuite est de savoir qui va supporter les frais ? Une grande partie des personnes âgées n'aura pas les moyens de s'offrir ces soins. Et il est très tentant pour les autorités de la santé de vouloir les dérembourser. Dans les maladies du vieillissement, vous n'êtes pas en danger immédiat de mort.

Propos recueillis par Véronique Lorelle

V. L.

La liquidation de Samsung Motors met fin au projet d'accord avec Daewoo

TOKYO

de notre correspondant

Le groupe sud-coréen Samsung a annoncé, mercredi 30 juin, la mise en règlement judiciaire de sa filiale automobile. Cette décision met fin au projet d'absorption de cette filiale avec le troisième groupe coréen, Daewoo, qui a lui-même de graves problèmes de liquidités (ses dettes dépasseraient 50 milliards de dollars). La décision de la direction de Samsung a provoqué la démission en masse d'une cinquantaine de directeurs de filiales de Daewoo.

L'accord Daewoo-Samsung, en négociation depuis six mois et qui avait même fait l'objet en décembre 1998 d'un protocole, était l'un des principaux éléments du programme de restructuration des conglomérats (*chaebols*) lancé par le président Kim Dae-jung, dont la ligne directrice est la concentration et la spécialisation des activités de chaque groupe.

En échange de la reprise de Samsung Motors, Daewoo devait transférer sa filiale électronique à Samsung Electronics, l'entreprise-phare du groupe. Les pourparlers ont échoué sur la question du coût de la reprise de Samsung Motors en raison du montant de son passif. Les difficultés propres de Daewoo, le plus endetté des *chaebols*, ne sont pas étrangères à l'échec des négociations : Daewoo n'a pas les reins assez solides pour reprendre Samsung Motors et ses dettes. Il ne restait que la mise en liquidation.

Selon l'agence de presse sud-coréenne Yonhap, Daewoo serait en pourparlers avec des sociétés

étrangères en vue de céder sa filiale électronique, elle-même en grande difficulté. De son côté, le président de Samsung, Lee Dae-won, a annoncé son intention d'apporter 2 800 milliards de wons (2,4 milliards de dollars) en actifs personnels à la filiale automobile mise en liquidation, afin de combler partiellement les dettes (4 300 milliards de wons).

PROBABLE MORATOIRE

Une fois réglée la question de la dette, Samsung Motors devrait bénéficier d'un moratoire du tribunal et pourrait être vendue soit à un autre constructeur automobile coréen, soit à une entreprise étrangère. Samsung est notamment liée par des accords technologiques avec Nissan, et donc indirectement avec Renault, à la suite de la prise de participation du constructeur français.

La restructuration des conglomérats est le point faible du grand programme de réforme lancé par le président Kim Dae-jung depuis son arrivée au pouvoir en février 1998 : elle traîne en longueur. Parallèlement à l'accord d'échange d'activités entre Samsung et Daewoo qui vient de capoter, sont en négociation d'autres opérations de concentration : Hyundai et LG pour les semi-conducteurs et Samsung et Hyundai pour la pétrochimie. En matière automobile, on aurait dû aboutir à un duopole : Hyundai-Kia, Daewoo-Samsung. Pour l'instant, c'est un échec.

Philippe Pons

DU 26 JUIN AU 13 JUILLET

Soldes

ROCHE BOBOIS

EMBELLISSEZ VOTRE VIE INTÉRIEURE

Salons cuir ou tissu, chambres, bibliothèques, petits meubles, chaises, lampes, tapis, objets de décoration.

Du 26 juin au 13 juillet chez Roche-Bobois, tout est réuni, à des prix que vous allez adorer, pour embellir votre vie intérieure.

PARIS 3. 92/98/105/109, BD DE SÉBASTOPOL. TÉL. 01 42 78 10 50.
PARIS 12. 10 à 18, RUE DE LYON. TÉL. 01 53 46 10 20.

MAGASINS OUVERTS TOUTS LES JOURS DE 10H À 20H, Y COMPRIS LES DIMANCHES 27 JUIN ET 4 JUILLET.

SOLDÉS AUSSI DANS LES AUTRES MAGASINS DE LA RÉGION PARISIENNE ET DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE FRANCE AUX DATES LÉGALES.

COMMUNICATION

LE MONDE / VENDREDI 2 JUILLET 1999

Les afficheurs français entrent dans la stratégie des groupes américains

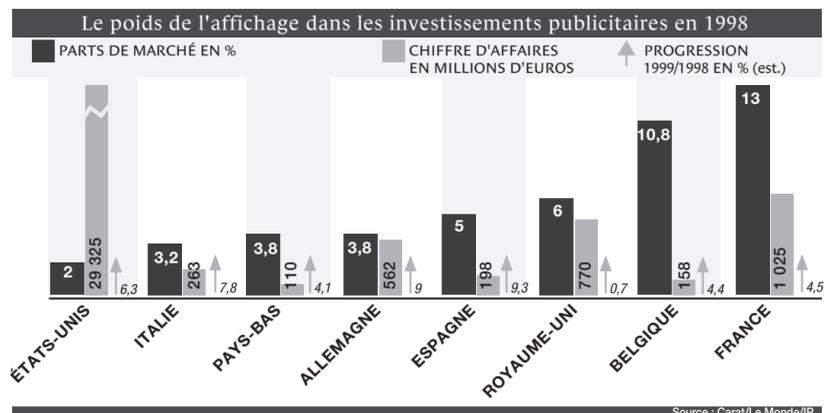
Giraudy, Avenir et Dauphin, qui regroupent 90 % des panneaux en France, viennent de changer de mains. Ils intéressent les conglomérats de médias décidés à se développer en combinant l'affichage et la radio aux Etats-Unis

ET S'IL EXISTAIT un modèle français de l'affichage ? Et si les afficheurs français étaient devenus la référence mondiale ? En moins de quatre mois, 90 % de l'affichage français a changé de mains. Coup sur coup, et à quelques semaines d'intervalle, Giraudy, Avenir et Dauphin – les trois afficheurs qui gèrent 90 % des panneaux et se partagent 61 % du chiffre d'affaires de l'affichage en France – ont fait l'objet d'enchères inflationnistes de la part des conglomérats américains des médias. L'affichage manifeste une dynamique inattendue pour les experts, qui le considéraient, il y a peu, comme le plus archaïque des supports publicitaires.

En France, le coup d'envoi a été donné, lundi 8 mars, par la vente du numéro trois, Giraudy, filiale du groupe Europe 1 Communication, au fonds d'investissement britannique Morgan Grenfell Equity, pour 1,4 milliard de francs (*Le Monde* du 10 mars). Cette transaction – qui n'est d'ailleurs pas définitive, le fonds d'investissement jouant simplement les intermédiaires – pourrait se solder, selon des rumeurs qui persistent mercredi 30 juin, par l'arrivée prochaine de Giraudy dans le giron du groupe américain TDI.

Fin mars, c'était au tour de numéro deux, Avenir, d'être cédé. Cette fois, c'est Jean-Claude Decaux, spécialiste français du mobilier urbain, qui a raflé, à la barbe des géants américains, la filiale dont Havas ne voulait plus en payant le prix fort – 4,5 milliards de francs (*Le Monde* du 28 avril).

Depuis le 11 juin, c'est le numéro un français de l'affichage grand format, Dauphin, qui fait l'objet d'une OPA, lancée par le géant américain Clear Channel. Ce conglomérat texan, qui a des filiales dans les secteurs de la radio, de la télévision et de l'affichage, a déjà acquis 50,52 % du capital du plus ancien afficheur français en



rachetant leurs parts aux héritiers du fondateur Eugène Dauphin. Il procède aujourd'hui, via sa filiale More Group, au rachat des autres titres cotés en Bourse en offrant 960 francs par action jusqu'à la fin du mois de juillet. Dauphin sera alors valorisé à 3,054 milliards de francs.

COMPÉTITIFS ET PAS CHERS

Pourquoi ce soudain engouement pour les trois fleurons français de l'affichage ? Jean-Claude Decaux assimile l'acquisition d'Avenir à une entrée en résistance face aux financiers américains, mais c'est une exception. Les Américains, eux, réagissent à des modifications réglementaires qui ont eu un effet de ciseau sur leur marché local. D'un côté, une chute : les afficheurs ont été fragilisés par la récente législation en matière de publicité sur le tabac, qui les a obligés – au plus tard le 23 avril – à abandonner tous les panneaux que les fabricants de cigarettes (leurs premiers clients, 10 % de leur chiffre d'affaires) leur louaient à l'année. De l'autre, un potentiel de croissance décuplé

grâce à la récente déréglementation des ondes radiophoniques, qui autorise le développement de réseaux aux Etats-Unis.

Les groupes qui avaient des actifs dans l'un ou l'autre des secteurs ont donc décidé de parier sur un nouveau modèle d'opérateur média, qui combinerait à grande échelle panneaux d'affichage et stations de radio. D'autant que si l'affichage aux Etats-Unis est sous-développé (il ne représente que 2 % des investissements publicitaires) et peu flexible (les affiches restent en général un an sur un panneau), il bénéficie comme dans les autres pays d'une audience qui augmente mécaniquement puisqu'il vise les gens qui se déplacent.

Afin de préparer cette reconversion, TDI, Clear Channel et leurs concurrents se sont, d'abord, lancés dans une politique d'acquisitions circonscrite au territoire nord-américain : en février 1996, par exemple, Infinity Broadcasting (radio) achetait Transportation Displays (affichage) ; en février 1997, Clear Channel (radio) passait la barre du milliard de dollars pour acquérir Eller Media (affichage) ;

puis se lançait à l'assaut, en septembre 1998, de Jacor Communication (454 stations de radio dans 101 villes) en mettant 4,4 milliards de dollars sur la table.

Une fois la consolidation de leurs activités réalisée, ils ont cherché des techniciens capables de leur donner les moyens de leurs ambitions. Ils les ont trouvés de ce côté-ci de l'Atlantique : les afficheurs français ne valent pas cher et jouissent d'une position privilégiée sur la scène mondiale. Ils sont compétitifs (13 % des investisse-

ments publicitaires français vont à l'affichage, contre 6 % à 8 % en moyenne dans les autres pays), savent vendre des campagnes en réseaux, et ils ont mis au point des outils marketing qui leur permettent de lutter à armes égales avec la télévision.

« COUPLAGE IDÉAL »

Au début des années 80, les Français ont cherché à professionnaliser ensemble leur activité, afin, notamment, de résister aux ambitions de Jean-Claude Decaux – leur ennemi de toujours – dans l'affichage grand format. Convaincus par le modèle anglais Copland (créé dans les années 50 mais peu utilisé) qui mesurait l'audience de panneaux implantés de façon homogène dans les villes, Dauphin, Avenir et Giraudy se sont organisés en réseaux ; ils ont adopté le format de 12 mètres carrés né dans le métro parisien, et ils se sont aussi entendus pour changer d'affiches chaque semaine.

En 1992, l'outil Affimétrie a permis d'affiner la mesure d'audience au point de la rendre comparable à celle de la télévision et de la radio. La croissance de l'affichage en France s'est alors accélérée. Ils ont commencé à acheter des afficheurs en Europe et ont tenté de pousser sur la scène internationale. En 1996, Avenir et la

regie radio IP ont, les premières, tenté de vendre ensemble affichage et radio, mais cinq campagnes à peine par an ont été réalisées. Il y a deux ans, Giraudy et les radios du groupe Europe 1 se sont également essayés à l'aventure. Mais sans succès.

La radio mariée à l'affichage, serait-ce une utopie ? « Sur le plan intellectuel, les associés est logique, c'est même le couplage idéal (son et image) pour toucher les gens mobiles », affirme Benoît Cassaigne, le directeur d'IP. « C'est aussi le dernier média qui touche les gens juste avant l'acte d'achat », confirme Albert Asseraf, de Carat. Mais les publicitaires rechignent devant la difficulté créative et les annonceurs ne veulent pas être liés par des offres trop rigides.

Roger Parry, le PDG de Clear Channel International, ne se laisse pas démonter par ce scepticisme tout latin. Il croit que ces réticences sont strictement françaises : « Aux Etats-Unis, le marché est principalement local, ce sont les vendeurs de voitures, le restaurant du coin, qui font de la publicité. Si vous leur dites qu'ils peuvent faire passer leur message, comme à San Antonio, sur nos huit stations de radio et la moitié des panneaux de la ville, ça leur plaira, c'est sûr ! »

Florence Amalou

Bruxelles dénonce les pratiques anticoncurrentielles sur la commercialisation des droits télévisés de la F1

BRUXELLES (Union européenne) de notre correspondant

Après deux ans d'enquêtes motivées par de multiples plaintes, la Commission de Bruxelles vient d'adresser une « communication des griefs » à la Fédération internationale de l'automobile (FIA), l'organisme qui régit les compétitions sportives au niveau mondial, ainsi qu'à deux sociétés dirigées par Bernie Ecclestone, l'un de ses vice-présidents, Formula One Administration Ltd (FOA), qui vend les droits de retransmission du championnat de formule 1, et International Sportsworld Communicators (ISC), qui commercialise les droits de retransmission de plusieurs épreuves automobiles de premier plan. Elle leur reproche d'avoir abusé de leur position dominante pour fausser le jeu de la concurrence et, en particulier, pour s'approprier les droits de retransmission des compétitions internationales.

La « communication des griefs » ne correspond qu'au début de la procédure. La FIA et les deux sociétés complices ont désormais deux mois pour répliquer par écrit aux accusations portées par Bruxelles, et elles peuvent réclamer une audition orale en présence des plaignants ainsi que de représentants des administrations nationales des Quinze. C'est seulement à l'issue de ce débat contradictoire que la Commission prendra sa décision : celle-ci peut comporter des amendes et, surtout, imposer aux sociétés attaquées de réviser les contrats conclus en violation des règles de concurrence du traité.

POSITION DE FORCE

La Commission remarque que la couverture télévisuelle est vitale pour le succès d'une compétition automobile, dans la mesure où le parrainage, clé de son financement, lui est très largement lié. Or les règles introduites en 1995 par la FIA (modifiées en 1998, mais, affirme Bruxelles, sans en changer le résultat) aboutissent à ce que les droits de retransmission des compétitions qu'elle organise lui reviennent. Une situation en or, puisque, selon les services de Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence, la FIA use de sa position de force sur le marché pour bloquer l'organisation d'épreuves qui rivaliseraient avec ses propres compétitions. Ces droits, elle les cède ensuite à l'ISC de M. Ecclestone, personnage central de l'affaire, qui les négocie à des conditions jugées léonines avec les radiodiffuseurs.

Pour être différentes, les règles applicables au championnat de formule 1 fausseraient tout autant le jeu de la libre concurrence. Là encore, la FIA utilise son pouvoir de réglementation pour obliger les équipes à lui accorder les droits de retransmission dont elles peuvent disposer, puis elle les cède à la FOA. En outre, la FIA a conféré à la société de Bernie Ecclestone le pouvoir exorbitant de décider qui peut ou non être promoteur d'un Grand Prix, ce qui permet à la seconde d'exercer les pressions né-

cessaires pour récupérer les droits normalement détenus par ces promoteurs.

Parmi les autres pratiques dénoncées, la Commission relève que les accords conclus avec les radiodiffuseurs prévoient de leur infliger une lourde pénalité financière (entre 33 % et 50 % du prix payé) s'ils assurent la retransmission d'une épreuve considérée par la FOA comme une menace concurrentielle pour la F1.

Philippe Lemaître

Telefonica regroupe ses activités audiovisuelles

L'OPÉRATEUR ESPAGNOL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, Telefonica, a annoncé, mercredi 30 juin, le regroupement dans une société de ses activités et participations dans les médias et le multimédia. Cette nouvelle entité sera créée « dans les prochains mois », a précisé Juan Villalonga, président de Telefonica, en promettant de « prochaines acquisitions, le lancement de nouveaux produits et la recherche de nouveaux partenaires ».

Présent en Espagne et en Amérique latine, l'opérateur y détient notamment des parts dans Antena 3 TV (40 %), le bouquet Via Digital (68,6 %), le groupe de presse Recoletos, le portail Internet Olé (98 %) et le câble-opérateur argentin Cablevision (33 %). Telefonica devrait y adjoindre les 5 % du groupe britannique Pearson achetés fin juin. La société devrait être ensuite introduite en Bourse. Elle sera présidée par Martin Bangemann, commissaire européen aux télécommunications et à l'audiovisuel (*lire page 4*).

Accord entre les NMPP et les dépositaires de presse

LES NOUVELLES MESSAGERIES DE LA PRESSE PARISIENNE (NMPP) et le Syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) ont signé, mercredi 30 juin, un accord sur la rémunération des dépositaires de presse. Conclu au terme d'une négociation marathon engagée en décembre 1998, ce texte prévoit que les 120 plus importants dépositaires contribueront à hauteur de 10 millions de francs au fonds de modernisation des diffuseurs que les NMPP vont mettre en place, en association avec le SNDP. Cet accord s'inscrit dans le cadre d'un plan d'économies que les éditeurs ont demandé aux NMPP sur la période 1998-2001. Un précédent plan, entre 1994 et 1997, avait déjà fait baisser le coût de la distribution des journaux de 14 % à 9 %, soit 800 millions de francs par an, dont 160 millions étaient redistribués aux diffuseurs. La revalorisation de la rémunération des points de ventes reste l'un des objectifs du nouveau plan.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : Laurent Ruquier quitte France 2 pour rejoindre Canal+. L'animateur et humoriste devrait co-présenter le magazine hebdomadaire « Un an de + » en compagnie de Marc-Olivier Fogiel.
 ■ **SATELLITE** : Eutelsat remplacera le satellite DFS Kopernik de Deutsche Telekom à la fin 2000. Le consortium européen a annoncé, mercredi 30 juin, la conclusion avec l'opérateur allemand d'un accord pour la fourniture d'un nouvel engin qui retransmettra des services de Deutsche Telekom et fournira des fréquences supplémentaires à Eutelsat.

www.Challenges-eco.com

Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

LES RICHES 1999

Le classement des

5000

fortunes professionnelles

Ceux qui ont doublé leur fortune...
 et ceux qui ont perdu la moitié de leur fortune

VALEURS EUROPÉENNES

L'action de la compagnie pétrolière espagnole Repsol est montée de 2,86 % pour clôturer, mercredi 30 juin, à 19,80 euros, en réaction à la progression du cours du baril de pétrole, qui s'est apprécié de 34 cents, à 17,13 dollars.

Le titre Metallgesellschaft a grimpé de 4,3 %, à 17,79 euros, après que le métallurgiste allemand eut indiqué qu'il visitait un objectif de 1 milliard de marks de projet avant impôt en 2001.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for PHARMACIE and BIENS D'EQUIPEMENT.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for CONGLOMÉRATS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for ÉNERGIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for CONSTRUCTION.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for SERVICES FINANCIERS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for CONSOMMATION CYCLIQUE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for ALIMENTATION ET BOISSON.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes section for CHIMIE.

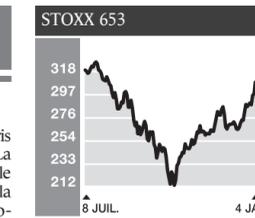


Table listing various stocks and their performance metrics, including sectors like Finance and Energy.

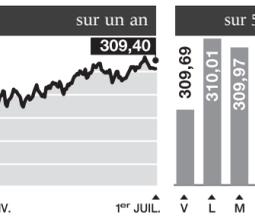


Table listing various insurance companies and their performance metrics.



Table listing various service collectifs companies and their performance metrics.

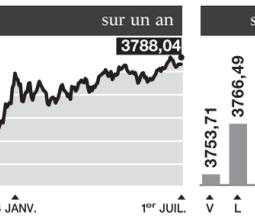


Table listing various media companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various pharmaceutical companies and their performance metrics.

Table listing various equipment companies and their performance metrics.

Table listing various conglomerate companies and their performance metrics.

Table listing various energy companies and their performance metrics.

Table listing various telecommunications companies and their performance metrics.

Table listing various construction companies and their performance metrics.

Table listing various base products companies and their performance metrics.

Table listing various financial services companies and their performance metrics.

Table listing various cyclical consumption companies and their performance metrics.

Table listing various food and beverage companies and their performance metrics.

Table listing various chemical companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various media companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

Table listing various distribution companies and their performance metrics.

Table listing various technology companies and their performance metrics.

Table listing various consumer goods companies and their performance metrics.

www.lemonde.fr CHANGE!

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing various Amsterdam market data.

Table listing various Brussels market data.

Table listing various Frankfurt market data.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

En raison du lancement de la surenchère de la BNP sur les titres de la Société générale et sur ceux de Paris-bas, les cotations en Bourse de ces trois actions ont été suspendues, jeudi 1er juillet au matin (lire page 16). Le titre Vivendi a progressé de 1,97 %, jeudi 1er juillet, lors des premières transactions, après l'annonce de son partenariat avec la société d'investissement japonaise Softbank spécialisée dans les valeurs Internet. Le partenariat prévoit le développement de ces sociétés américaines en Europe et la création d'un nouveau fonds d'investissement pour financer les valeurs Internet du futur. L'action Canal+ a gagné 1,52 %, jeudi 1er juillet, après le paiement d'un dividende de 4,8 euros. Par ailleurs, la division du nominal du titre par quatre sera effective vendredi 2 juillet. La cotation de Cap Gemini a été retardée à 11 heures, jeudi 1er juillet au matin. Cette décision fait suite à l'annonce, mercredi, par la CGIP, du rachat de 8,5 % de son capital par le biais d'une offre publique d'échange simplifiée en offrant 2 actions Cap Gemini pour 5 actions CGIP. Le certificat d'investissement du Crédit lyonnais a bondi de 7,80 % dans les premières minutes de la séance du jeudi 1er juillet. La spéculation sur les valeurs bancaires a été relancée avec la surenchère de la BNP sur la Société générale.

RÈGLEMENT MENSUEL

Table with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Compensation (I). Lists various French companies and their financial data.

Main table of financial data with columns: Company Name, Value, Change. Lists companies like BIC, BIS, BNP, BOLLRE, BONGRAIN, BOUYGUES, etc.

Table of international financial data with columns: International, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Compensation (I). Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists companies like ADL PARTNER, AB SOFT, ALPHAMEDIA, etc.

SECOND MARCHÉ

Table of second market data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists companies like DAPTA-MALLIN, GROUPE J.C.D., DAUPHIN O.T., etc.

SECTEURS

Table of sector data with columns: Secteur, Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists sectors like AEROSPATIALE, ALUMINIUM, etc.

Table of company data with columns: Company Name, Value, Change. Lists companies like DIGIGRAM, DISTIBORG, EMERSON, etc.

SICAV FCP

Table of SICAV and FCP data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Lists funds like CDC TRESOR, FONSVICAR, MUTUAL DEPOTS SIC, etc.

Table of company data with columns: Company Name, Value, Change. Lists companies like REVENU-VERT, SEVA, SYNTHESIS, UNIVERS ACTIONS, etc.

Table of company data with columns: Company Name, Value, Change. Lists companies like ACTILION EQUILIBRE C, ACTILION EQUILIBRE D, ACTILION PEA EQUILIBRE, etc.

Table of company data with columns: Company Name, Value, Change. Lists companies like KALEIS EQUILIBRE D, KALEIS SERENITE C, KALEIS SERENITE D, etc.

SPORTS La décision de l'Union cycliste internationale (UCI), annoncée mardi 29 juin, de contraindre la Société du Tour de France à réintégrer le coureur fran-

çais Richard Virenque (Polti) et le directeur sportif espagnol Manolo Saiz (ONCE), un moment exclus, a provoqué un tollé. ● JEAN-MARIE LEBLANC, directeur général du Tour

de France, a parlé, mercredi 30 juin, de « *coup de force* », avant de regretter d'être « *empêché de mener à bien [son] action de restauration de l'éthique sportive* ». ● MARIE-

GEORGE BUFFET, ministre de la jeunesse et des sports, déplore, quant à elle, dans un entretien au *Monde*, le « *manque de courage de l'UCI* » et dénonce, en substance, cette

manière d'encouragement au dopage. ● LE CRÉDIT LYONNAIS, sponsor du maillot jaune depuis 1987, envisage « *très sérieusement d'arrêter* » son partenariat.

Marie-George Buffet déplore le « manque de courage de l'UCI »

Dans un entretien au « Monde », la ministre de la jeunesse et des sports condamne « l'acceptation d'une sorte de dopage encadré » par l'instance cycliste. Dans le même temps, elle annonce que tous les footballeurs français, y compris ceux qui évoluent à l'étranger, seront soumis au suivi longitudinal

« **Que pensez-vous du coup de force de l'Union cycliste internationale (UCI), qui a exigé que soient réintégrés Richard Virenque et le directeur sportif de l'équipe Once, Manolo Saiz, au Tour de France ?**

— C'est une mauvaise décision. Elle va à l'encontre d'une démarche qui visait à créer un nouvel état d'esprit sur le Tour de France et dans le cyclisme. Je le dis avec d'autant plus de liberté que je me suis toujours montrée respectueuse de l'indépendance du mouvement sportif. Mais je considère qu'il est particulièrement déplorable que l'UCI réintègre dans le Tour de France un directeur d'équipe qui a tenu des propos injurieux à l'encontre de notre pays, de sa législation, de sa justice et de sa police. Ce n'est certainement pas de cette manière que se créera un climat de sérénité nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Il est par ailleurs regrettable que l'UCI ouvre le parapluie d'un vice de procédure pour tenter de justifier une décision aussi lourde de conséquences. Sur des enjeux essentiels pour l'avenir du sport, la clarté des débats nécessite un minimum de courage.

— **Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir dans cette affaire ?**

— Le rôle du gouvernement est avant tout d'affirmer sa détermination à lutter contre le dopage et de la traduire par des actes. C'est ce que nous faisons depuis deux

ans. Et ce qui vient de se passer ne peut que renforcer notre détermination. J'ajoute qu'aucun règlement n'est au-dessus des lois de la République. La France s'est dotée d'une nouvelle loi contre le dopage, qui s'appliquera chaque fois que cela se révélera nécessaire.

— **Ne faut-il pas interpréter la décision de l'UCI comme un refus des instances sportives d'accepter une autre logique que la leur en matière de lutte contre le dopage ?**

— Evitons les amalgames. Les instances sportives ne se réduisent pas à l'UCI. En France, la volonté de sortir du dopage est portée par le mouvement sportif, par la Fédération française de cyclisme. Le même constat peut être dressé en Italie et dans d'autres pays. En revanche, il est vrai qu'au niveau international, certaines instances sportives font comme s'il ne s'était rien passé depuis deux ans. L'UCI est restée dans une logique de moindre mal : le fléau étant jugé inévitable, il s'agit simplement d'en limiter les dégâts. L'acceptation dans le sport d'une sorte de dopage encadré est une capitulation. La seule logique acceptable éthiquement est celle d'une rupture radicale.

— **Le ministère de la jeunesse et des sports avait l'intention de procéder à un nombre important de contrôles inopinés lors du Tour de France. Cette nouvelle affaire va-t-elle changer quelque chose ?**

— Non. L'ensemble du dispositif annoncé par la direction du Tour est maintenu. Mais j'ai la conviction qu'un Tour de France sans dopage relève d'abord de la responsabilité des coureurs, des directeurs sportifs et des médecins des équipes.

— **La conclusion de cette affaire n'est-elle pas que seules la police et la justice peuvent remettre de l'ordre dans le mouvement sportif ?**

— L'action de la justice a été indispensable. Ce sera encore plus vrai avec la nouvelle loi qui renforce la lutte contre les trafics et les pourvoyeurs de produits dopants. Mais soyons conscients que ce combat ne se gagnera pas s'il n'est pas partagé et porté par le mouvement sportif. D'ailleurs, toutes les enquêtes d'opinion montrent que la très grande majorité des licenciés sportifs veulent que ce combat se poursuive, même si cela doit se traduire par moins de médailles pour les Français. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas partout. Ceux qui cèdent à certaines pressions en pensant flatter l'opinion se trompent complètement.

— **Que vous inspire le contrôle positif de Christophe Dugarry à la nandrolone ?**

— Une procédure est engagée, et je n'ai pas à la commenter. Je rappelle que dans la nouvelle loi, le suivi des procédures disciplinaires relève de la seule compétence des fédérations et du

MARIE-GEORGE BUFFET

Conseil de prévention et de lutte contre le dopage. Le pouvoir politique n'interviendra plus, à quel que stade que ce soit. Désormais, c'est une autorité totalement indépendante qui est garante de la gestion transparente de tous les cas.

— **Le football, qui est le sport où les enjeux économiques sont les plus importants, n'est pas encore entré dans le suivi médical longitudinal. Trouvez-vous cela normal ?**

— Tous les footballeurs professionnels, y compris ceux qui évoluent à l'étranger, devront se soumettre au suivi médical dès 2000. Si cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, c'est uniquement parce que l'entrée de tous les sportifs de haut niveau dans ce suivi ne pouvait se faire qu'en plusieurs étapes. J'ajoute que les dirigeants du football français ont clairement montré leur volonté de s'opposer au dopage.

L'équipe italienne Lampre ne sera pas exclue du Tour de France

VISAGE fermé, rictus des jours sombres. Moins de 24 heures après ce qu'il a lui-même qualifié de « *camouflet* », Jean-Marie Leblanc, directeur général du Tour de France, a commenté, mercredi 30 juin, la décision de l'Union cycliste internationale (UCI) d'exiger la réintégration de Richard Virenque, dont tous les ex-équipiers, à l'exception d'un, ont déclaré s'être dopés en 1998. « *Nous avons été mis en demeure de renoncer à notre décision, a indiqué Jean-Marie Leblanc. Nous sommes empêchés de mener à bien nos objectifs... Il s'agit d'un coup de force aux motivations infondées. Nous avons essayé un échec.* »

Jean-Marie Leblanc n'a pas dissimulé sa déception. « *On s'est battus, mais on nous a ordonné* », a-t-il affirmé tout en précisant que la société du Tour saisisrait « *la juridiction compétente* ». A aucun moment lui et ses collaborateurs n'ont envisagé d'annuler l'édition 1999 de l'épreuve, pas plus qu'ils n'ont été effleurés par l'idée de faire un Tour en marge des instances internationales de l'UCI. « *L'UCI est notre tutelle, nous vivons dans*

le respect de ses règles », a-t-il précisé, avant d'écarter l'hypothèse « *d'une course sauvage, sans validation sportive d'aucune sorte* ». Le patron du Tour a été questionné sur la présence de la formation italienne Lampre qui fait l'objet de forte suspicion dans une affaire de dopage survenue lors du Tour de Suisse et dont les deux principaux dirigeants viennent de faire l'objet d'une interpellation et d'une perquisition par les policiers de la NAS, la brigade italienne des stupéfiants.

« **DES FAITS PAS SUFFISAMMENT AVÉRÉS** »

Il a indiqué que « *les faits n'étaient pas suffisamment avérés et graves pour procéder à l'exclusion* ». Pour ce qui concerne le cas de l'équipe néerlandaise TVM, annoncé « *indésirable* » en même temps que Richard Virenque et Manolo Saiz, Jean-Marie Leblanc a certifié n'avoir aucune « *connaissance de recours à l'étude* ». Richard Virenque et Manolo Saiz, le directeur sportif de l'équipe espagnole Once — également récusé le 16 juin par la direction du Tour — seront donc au

départ de la 86^e édition de la Grande Boucle, samedi 3 juillet au Puy-du-Fou (Vendée).

Sans être les bienvenus, ils seront accueillis comme les autres, de même que Hein Verbruggen, le président de l'UCI. « *Nous sommes légitimistes. S'il n'est pas en vacances nous l'accueillons à qualité* », a assuré Jean-Marie Leblanc, faisant allusion à l'absence présidentielle pour cause de voyage lors du tumultueux Tour de France 1998. Enfin, le directeur général du Tour de France s'est déclaré convaincu de la possibilité « *de pousser l'UCI à faire les réformes qu'il faut* ». Dès 1999, une série de contrôles sanguins inopinés, plus nombreux et plus orientés, se dérouleront sous l'autorité des inspecteurs de l'UCI. Ceux-ci devraient porter une attention particulière sur les coureurs dont le taux d'hématocrite navigue entre 47 % et 50 %. Samedi matin, jour du prologue, les 180 concurrents subiront un test sanguin avant le départ.

Y. B.

Le basketteur français Frédéric Weis recruté par les New York Knicks

LES SEPT PIEDS et deux pouces (2,18 m) de Frédéric Weis ont donc séduit la NBA. Dès la saison prochaine, le joueur du CSP Limoges rejoindra le club des New York Knicks, récent finaliste du championnat professionnel américain (que viennent de gagner les San Antonio Spurs). Dans la nuit précédant le quart de finale de l'Euro Basket 99 entre l'équipe de France et son homologue turque, jeudi 1^{er} juillet, au Palais omnisports de Paris-Bercy (POP), le pivot des Bleus a appris qu'il avait été engagé par la franchise new-yorkaise. Son nom est apparu à la quinzième position de la *draft*.

Ce système de recrutement propre au sport américain permet aux équipes ayant réalisé les moins bons résultats dans la saison en cours d'être prioritaires sur le marché des transferts des jeunes joueurs, venus pour la plupart du championnat universitaire. Ces derniers, qui doivent être âgés au maximum de 22 ans, n'ont aucune latitude sur le choix de leur futur club. Cet aspect inquiétait quelque peu Frédéric Weis. Le natif de Thionville (Moselle) redoutait d'être enrôlé par une équipe ne faisant pas partie des ténors. Le voilà rassuré.

CLUB DU « TOUT-MANHATTAN »

Deux fois vainqueurs du championnat américain (1970, 1973), les « Knicks » sont également l'une des plus anciennes « franchises » de la NBA. Fondée en 1946, elle est, avec les Boston Celtics, la seule à ne pas avoir changé de siège depuis sa création. Ses matches au Madison Square Garden tiennent du pèlerinage pour le « tout-Manhattan ». De nombreux artistes et intellectuels, comme les cinéastes Woody Allen et Spike Lee, font partie de ses supporters.

Réputé grand consommateur de jeux vidéo et de feuilletons américains, Frédéric Weis va devenir le deuxième Français à poser ses pieds (pointure 50) en NBA. En 1997, Olivier Saint-Jean — devenu Tariq Abdul-Wahad après sa conversion à l'islam — avait été recruté par les Sacramento Kings. La même année, les Atlanta Hawks avaient pris une option sur Alain Digbeu mais ce dernier, ne se sentant pas encore « prêt », avait préféré repousser cette éventualité d'une ou deux saisons.

Tariq Abdul-Wahad et Frédéric Weis, qui s'envolera pour les Etats-Unis à la rentrée, seront peut-être rejoints par un troisième Français, Antoine Rigau. Le meneur de jeu de Kinder Bologne figure en effet sur les tablettes des San Antonio Spurs. Il réglera la question de son éventuel transfert, une fois l'Euro Basket 99 terminé.

F. P.

Sponsor du maillot jaune, le Crédit Lyonnais envisage son retrait

LES PARTENAIREs du Tour de France qui étaient déterminés à accompagner le pari des organisateurs dans leur volonté d'expurger l'édition 1999 des pratiques anciennes s'interrogent sur le succès de l'épreuve après la réintégration de Richard Virenque ordonnée, mardi 29 juin par l'Union cycliste internationale (UCI).

« *L'UCI a porté un coup dans le dos à tous ceux qui luttent fermement contre le dopage, j'envisage très sérieusement d'arrêter* », a déclaré Nicolas Chaîne, le directeur de la communication du Crédit Lyonnais,

premier des grands sponsors de la Société du Tour de France (25 millions de francs de budget, soit

3,8 millions d'euros) et parraineur du maillot jaune du leader du classement général depuis 1987.

« *Il faut choisir son camp, a poursuivi Nicolas Chaîne. Les dirigeants de la Société du Tour se sont faits avoir. En 1998, nous avons dit que nous étions solidaires des organisateurs. Nous avons senti qu'ils prenaient une position assez ferme, assez courageuse pour que nous poursuivions notre engagement jusqu'en 2003. Je savais bien que l'UCI était assez molle sur le sujet, mais ce qui s'est passé mardi est lamentable.* »

D'une manière générale, le directeur général du Tour de France, Jean-Marie Leblanc, se réjouit de la « *marque de confiance des sponsors*

à qui nous avons expliqué par le détail les mesures mises en place pour lutter contre le dopage, les mesures d'ordre moral que nous avons instaurées ».

UN BUDGET DE 240 MILLIONS

Sur un budget global de l'ordre de 240 millions de francs (36,6 millions d'euros), les remous du monde du cyclisme depuis un an n'ont ainsi pas eu de grosse incidence sur l'organisation. Aucun grand partenaire ne s'est ainsi retiré après l'édition 1998.

La majorité d'entre eux ont signé d'ailleurs des contrats pluriannuels qui ont été renouvelés, même si certains ont négocié des clauses de sortie. C'est le cas du Pari mutuel urbain (PMU), organisateur des paris sur les courses de chevaux et sponsor du maillot vert (classement par points), avec 10 millions de francs (1,5 million d'euros), depuis neuf ans. « *Nous gardons toute notre confiance aux organisateurs pour que le Tour réintègre la rubrique sportive et sorte de celle des faits divers, a souligné le directeur de la communication du PMU, Bruno Travade. Mais si le public n'était pas au rendez-vous, nous réserverions notre position sur nos participations ultérieures.* »

Y. B.

ÉTUDES

JUILLET-AOÛT 1999
60 F
144 pages
36 15 S)*ÉTUDES
(2,23 F/mn)

L'international à reconstruire

Jean-Yves CALVEZ

La morale de la dette

Etienne PERROT

ÉTUDES - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

Forte chaleur

VENDREDI, l'air chaud et sec provenant du sud va s'étendre aux régions les plus septentrionales, mais ce temps estival n'aura pas le temps de se stabiliser: une ligne d'instabilité orageuse va traverser le pays entre vendredi après-midi et samedi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Matinée ensoleillée avec quelques nuages élevés près de la façade atlantique. Dans l'après-midi, des ondées orageuses se produisent ici ou là. Temps lourd, le mercure montant jusqu'à 25 à 30 degrés, un peu moins en bord de mer.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le soleil brille en matinée avec encore quelques nuages près de la frontière belge. L'après-midi, temps lourd, d'abord sur la Touraine, puis sur toute la région Centre. Orages possibles. Températures de 30 à 32 de Paris au Berry, 26 à 29 degrés plus au nord.

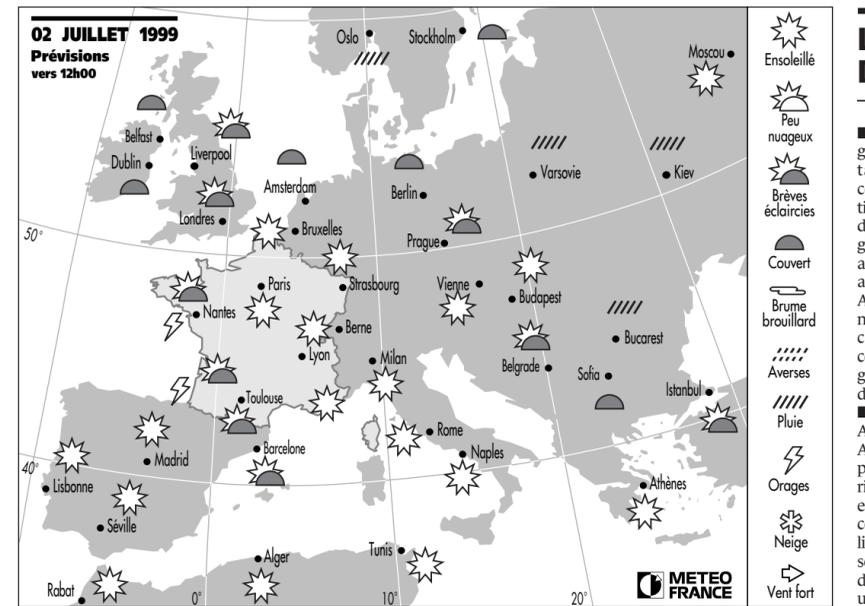
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. -

Soleil malgré quelques cumulus près de la frontière allemande. Une journée de plein été, températures entre 26 et 31 degrés en milieu d'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Temps lourd. Soleil le matin, plus discret l'après-midi, des orages ponctuellement violents pouvant éclater. Après les orages, les températures vont baisser par l'ouest, mais elles auront eu le temps d'atteindre 29 à 35 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Soleil de plomb. En cours d'après-midi, des orages parfois forts vont tempérer le dimanche estival dans le Massif central. Il fait de 30 à 35 degrés.

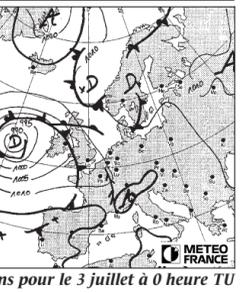
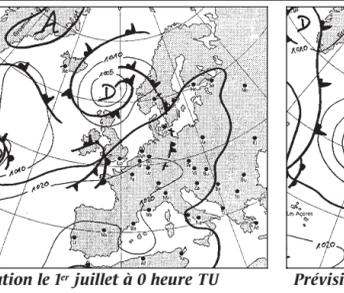
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Soleil. Quelques nuages sur le Languedoc-Roussillon l'après-midi, pouvant donner quelques coups de tonnerre en soirée dans les Cévennes. Températures de 28 degrés sur les plateaux à 35 dans les terres.



PRÉVISIONS POUR LE 02 JUILLET 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	14/30 S
AJACCIO	17/30 S	NANTES
BIARRITZ	21/32 N	NICE
BORDEAUX	19/34 N	PARIS
BOURGES	15/32 S	PAU
BREST	14/25 N	PERPIGNAN
CAEN	15/27 S	RENNES
CHERBOURG	12/26 S	ST-ETIENNE
CLERMONT-F.	15/32 S	STRASBOURG
DION	15/30 S	TOULOUSE
GRENOBLE	14/33 S	TOURS
LILLE	15/27 S	FRANCE outre-mer
LIMOGES	17/32 N	CAYENNE
LYON	16/32 S	FORT-DE-FR.
MARSEILLE	20/31 S	NOUMEA

PAPEETE	24/29 P	KIEV	19/25 P	VENISE	20/29 S	LE CAIRE	24/35 S
POINTE-A-PIT.	25/31 P	LISBONNE	17/27 S	VIENNE	15/24 S	MARRAKECH	26/41 S
ST-DENIS-RE.	19/26 S	LIVERPOOL	15/24 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	13/24 S
EUROPE		LONDRES	16/26 S	BRASILIA	17/26 S	PRETORIA	3/23 S
AMSTERDAM	16/24 C	LUXEMBOURG	15/26 S	BUENOS AIR.	8/14 C	RABAT	20/27 N
ATHENES	22/28 S	MADRID	23/37 S	CARACAS	23/29 S	TUNIS	21/31 S
BARCELONE	22/28 N	MILAN	20/31 S	CHICAGO	19/29 C	ASIE-OCÉANIE	
BELFAST	13/19 C	MOSCOU	20/29 S	LIMA	14/20 C	BANGKOK	26/32 P
BELGRADE	15/26 N	MUNICH	11/25 S	LOS ANGELES	15/21 N	BOMBAY	27/30 C
BERLIN	16/23 C	NAPLES	19/32 S	MEXICO	14/23 C	DIJAKARTA	26/30 C
BERNE	13/28 S	OSLO	11/15 P	MONTREAL	21/25 P	DUBAI	30/38 S
BRUXELLES	16/27 S	PALMA DE M.	20/30 N	NEW YORK	24/29 P	HANOI	28/34 P
BUCAREST	17/27 P	PRAGUE	13/22 N	SAN FRANCISCO	13/21 S	HONGKONG	27/31 N
BUDAPEST	16/28 S	ROME	20/30 S	SANTIAGO/CHI	11/10 N	JERUSALEM	22/32 S
COPENHAGUE	12/18 P	SEVILLE	24/37 S	TORONTO	21/26 C	NEW DEHLY	30/37 N
DUBLIN	15/18 C	DUBLIN	15/18 C	WASHINGTON	25/30 P	PEKIN	25/37 N
FRANCFORT	16/27 C	ST-PETERSB.	16/26 N	AFRIQUE		SEOUL	21/28 C
GENEVE	12/28 P	STOCKHOLM	12/19 C	ALGER	19/34 S	SINGAPOUR	26/29 P
HELSINKI	15/25 C	TENERIFE	15/20 S	DAKAR	25/28 N	SYDNEY	10/15 N
ISTANBUL	21/25 N	VARSOVIE	16/21 P	KINSHASA	19/27 S	TOKYO	21/28 C



VENTES

Le style Louis XIV, un sommet de l'art classique

L'ÉPOQUE Louis XIV marque une période d'affirmation dans les arts décoratifs, avec pour la première fois l'avènement d'un style véritablement français. Issu de diverses influences, il a été tempéré et orienté par la volonté d'harmonisation des grands artistes du règne, en particulier Charles Le Brun et Jean Bérain. Les meubles simples comme les plus somptueux répondent à cette unité par leur ordonnancement équilibré et leurs proportions étudiées.

Les tables en bois naturel se sont allégées. Carrées ou rectangulaires, elles servent de bureaux ou de tables à jeux et présentent parfois un tiroir. Les pieds et leurs entretoises sont ornés de motifs tournés. Plusieurs modèles de ce type sont proposés à Drouot le 6 juillet. L'un d'entre eux est une table à jeux bourgeoise en noyer à plateau lobé aux quatre angles, pieds et entretoises en balustre (18 000 F, 2 748 €). Une autre table, de dimensions plus restreintes, offre un tiroir en ceinture (20 000 F, 3 053 €).

Annocateurs de la tendance courbe, qui se développe au siècle suivant, les piétements en « os de mouton » soutiennent de nom-

breux sièges en bois naturel, dont une accotoirs s'incurvent en croise. Dans la vente, quelques fauteuils à croise et os de mouton sont annoncés de 5 000 F à 6 000 F (de 763 € à 916 €), mais il faut compter 20 000 F pour une paire (3 053 €).

Les suites de sièges Louis XIV sont encore plus rares : à Monaco, cinq fauteuils de ce type à décor de moulures et de lambrequins ont été adjugés 210 000 F (32 060 €) chez Sotheby's le 18 juin.

Les bureaux Mazarin, ainsi nommés car le cardinal Mazarin en possédait dans ses collections, reposent sur huit pieds jumelés disposés quatre à quatre et reliés par des traverses. Deux rangées de tiroirs disposés en caisson sous le plateau encadrent un vantail. Les plus recherchés et les plus chers portent le fameux décor de l'ébéniste Charles-André Boulle, une marqueterie d'écaillage et laiton dont les couleurs tranchées font ressort-

tir des motifs foisonnants (rinneaux, masques, arabesques, volatiles). Un exemplaire, qui sera vendu à Londres le 6 juillet, est estimé autour de 400 000 F (60 000 €).

Dans la vente de Drouot, un modèle de bureau Mazarin offre un décor de marqueterie de losanges, et les entrées de ferrures qui permettent le tirage des tiroirs sont ornées de mascarons en bronze ciselé (40 000 F, 6 107 €) typiquement

Louis XIV. Le mascarons représente un visage de faune entouré d'éléments végétaux ou de rayons solaires. L'utilisation du bronze, qui s'intègre dans le décor des meubles et le souligne, est une innovation du XVII^e siècle, utilisée également pour protéger les parties les plus vulnérables.

La commode apparaît à ce moment-là. Les premières, d'allure archaïque, ont deux tiroirs posés sur des pieds, mais elles prennent très vite leur forme classique, à trois ou quatre rangées de tiroirs, surmontées d'un marbre ou d'une marqueterie, toutes époques confondues. La commode reste le meuble le plus demandé. C'est pourquoi il faut compter au moins 100 000 F pour les modèles d'époque Louis XIV qui sont les plus anciens.

DÉPÊCHES

■ VITRAIL. A Chartres, la Galerie du vitrail présente une vingtaine de pièces des maîtres-verriers sur le thème du labyrinthe (à partir de 7 000 F, 1 070 €). Cette galerie spécialisée propose des pièces de toutes époques.

★ Galerie du vitrail, 17, rue Cloître-Notre-Dame 28000 Chartres. Tél. : 02-37-36-10-03. Jusqu'au 19 septembre.

■ COLLECTIONS ROTHSCHILD. Christie's disperse le 8 juillet à Londres les collections des barons Nathaniel et Albert de Rothschild, réunies au XIX^e siècle. Elles comprennent notamment des instruments de musique, des instruments scientifiques et des manuscrits enluminés, et la commode en marqueterie de Riesener, de la bibliothèque du roi Louis XVI à Versailles, estimée à 20 millions de francs (3 millions d'euros).

★ Christie's Londres, 8 juillet. Renseignements chez Christie's Paris, tél. : 01-40-76-85-85.

■ DROUOT-MONTAIGNE. Deux ventes, qui se sont succédées les 22 et 23 juin, ont totalisé plus de 24 millions de francs (3,6 millions d'euros). La plus forte enchère a été prononcée à 11,5 millions de francs (1,75 million d'euros) sur une toile de Joan Miro, *Sable, réalisée* en 1925.

★ Etude Briest, 24, avenue Matignon. 75008. tél. : 01-42-68-11-30.

Calendrier

- ANTIQUITÉS-BROCANTES**
- Port-Saint-Louis-du-Rhône** (Bouches-du-Rhône), brocante du 2 au 4 juillet. Tél. : 04-42-86-90-39.
- Saint-Jean-d'Angély** (Charente-Maritime), Salon des antiquaires du 2 au 4 juillet. Tél. : 05-45-36-12-33.
- Caen** (Calvados), antiquités-brocante le 3 juillet. Tél. : 02-31-50-21-21.
- Le Molay-Littry** (Calvados), antiquités-brocante 3 et 4 juillet. Tél. : 02-33-37-92-62.
- Matignon** (Côtes-d'Armor), brocante du 2 au 4 juillet. Tél. : 02-43-86-66-25.

- Puy-l'Évêque** (Lot), antiquités-brocante 3 et 4 juillet. Tél. : 05-65-21-37-63.
- Paris-pont Louis-Philippe**, brocante 3 et 4 juillet. Tél. : 01-40-62-95-95.
- Bonnieux** (Vaucluse), brocante 3 et 4 juillet. Tél. : 04-90-09-94-90.

COLLECTIONS

- Amboise** (Indre-et-Loire), marché aux bouquinistes les 3 et 4 juillet. Tél. : 02-47-23-47-52.
- Avignon** (Vaucluse), marché aux livres et disques le 2 juillet. Tél. : 04-90-85-23-57.

Résultats

- Voici les résultats les plus notables de la vente de meubles et d'objets d'art (de 1950 à 1999) le 28 juin à Drouot :
- Bibliothèque de la Maison du Mexique (1952) : 145 000 F
 - Applique à deux bras mobiles, à bras et réflecteurs articulés (vers 1953) : 42 000 F (6 400 €)
 - Bar roulant à deux plateaux : 9 000 F (1 372 €)
 - Fauteuil Bulle (1970) : 10 500 F (1 600 €)
 - Lampe « pipistrello » : 3 300 F (503 €)
 - Sculpture nautile en acier : 7 200 F (1 100 €).

Catherine Bedel

- ★ Drouot-Richelieu, mardi 6 juillet. Exposition la veille de 11 heures à 18 heures, le matin de la vente de 11 heures à 12 heures. Etude Tajan, 37, rue des Mathurins 75 008. Tél. 01-53-30-30-30. Experts : Jacques Saint-Brès. Tél 01-45-04-40-24. Bruno Périer, tél. 03-85-51-13-59.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99155

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTELEMENT

I. Conduisent à la chambre en cas de pépin. - II. Histoire extraordinaire. Met *Le Monde* en place. - III. Unité informatique. Dangereuse mais pas fatale chez Bill. - IV. Fait le singe en Amérique. Réalisas. Partage le pouvoir. - V. Recouvre fruits et chapeaux. Fit la liaison. - VI. S'ouvrent sur la rue dès les premiers beaux jours. Conjonction. - VII. Peuple somali. Lieu de passage. Vingt-troisième chez les Grecs. - VIII. Bien isolé. Arrose le Nord. - IX. Revient

chaque année à la même période. Coule en Amérique. Le seul à pouvoir devenir reine. - X. N'ont jamais soixante-dix ans.

VERTICALEMENT

1. Changes les plaques. - 2. Sont surtout lues le dimanche. Sur la table. - 3. L'explosion les a rendus plus performants. Début d'explosion. - 4. Pour s'y retrouver dans les notes. Prendras en connaissance. - 5. Bien arrivé chez nous. Son inverse ne peut y entrer. Dune désertique. - 6. Marque la simili-

tude. Efface les traces. - 7. Gardien de cimetière. Manifestation commerciale. - 8. S'enfouissent dans les sables pour éviter le plateau. - 9. Évite de les chercher, tout ira mieux. Fruit rouge. - 10. Attrapés. Egalité de change. - 11. Belles parce que impossibles. Points opposés. - 12. Plus ou moins fortes selon le choc.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99154

HORIZONTELEMENT

I. Avant-coureur. - II. Calorie. Ex. - III. Ile. Initiait. - IV. Cive. Elançai. - V. Usiner. Ter. - VI. Lénifiante. - VII. Asie. Thar. At. - VIII. Emue. Nô. Gl. - IX. Rares. Studio. - X. Eres. Mission.

VERTICALEMENT

1. Aciculaire. - 2. Valises. Ar (Râ). - 3. Alevinière. - 4. No. Enièmes. - 5. Tri. Ef. Us. - 6. Cinérite. - 7. Ceil. Ah. Si. - 8. Tannants. - 9. Rein. Trou. - 10. Exacte. Di. - 11. Iae. Agio. - 12. Retiration.

Le Monde est édité par la SA La Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION N° 124

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Douze mois de chasses



Tenture des « Chasses de Maximilien » : le mois de janvier ; Bruxelles, entre 1531 et 1533 ; tapisserie, laine, soie, fils d'or et d'argent Paris, Musée du Louvre.

attaquant le sanglier dans la tapisserie du mois de janvier ?

- un caparaçon
- une coque
- une jaque

Réponse dans *Le Monde* du 9 juillet.

■ Réponse du jeu n° 123 paru dans *Le Monde* du 25 juin

C'est Victor Hugo qui a célébré le sculpteur David d'Angers par ce vers « Michel-Ange avait Rome et David a Paris » (Les Feuilles d'automne. Les Rayons et les Ombres).

Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corré
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CULTURE

LE MONDE / VENDREDI 2 JUILLET 1999

L'ÉTÉ FESTIVAL

Avec ou contre l'assentissement du Conseil constitutionnel, la langue basque est vivante et décidée à le rester. Hors des préaux d'écoles, elle se régénère des deux côtés de la frontière franco-espagnole sur des rythmiques nouvelles, celles du rock *radikal* surgi au début des années 80 en Hegoalde (versant espagnol) et popularisé depuis en Iparralde (versant français). Invité du Festival Euskal Herria Zuzenean (« le Pays basque en direct », en français dans le texte) qui se tient près de Bayonne du 2 au 4 juillet, le chanteur Fermin Muguruza symbolise ce mouvement qui n'est pas seulement musical mais s'ancre dans la réalité sociale et politique du Pays basque et ne cache pas ses sympathies pour les idéaux d'Herri Batasuna.

En France, se tient à Chaumont-sur-Loire le désormais célèbre Festival international des jardins, huitième du nom. Une nouvelle fois, Jean-Paul Pigeat, le maître des lieux, multiplie les propositions, amalgames de végétaux et de matériaux hétéroclites concoctés par des artistes du paysage, qui se sont frottés cette année au thème du potager.

Les amoureux de la verdure pourront aussi se familiariser cet été, des bords de Loire aux collines du Tarn, avec les dédales de pierres et de plantes qui valent à France de Ranchin le surnom de « M^{me} Labyrinthe ».

Un salon de musique à Nashville

NASHVILLE (Tennessee) de notre envoyé spécial

L'endroit est isolé dans le quartier de Green Hills, à huit kilomètres à l'ouest du centre de Nashville, à l'écart du tumulte des clubs pour touristes, là où des clones des gloires country du passé ressassent les mêmes rengaines. A l'intérieur, pas de cow-boys. Le Bluebird Cafe n'est pas un saloon, mais un salon de musique. Un havre pour ceux qui préfèrent les chansons au folklore dans une ville qui concentre maisons de disques et studios d'enregistrement mais n'a jamais eu de scène digne de celles de Memphis ou Austin.

C'est au Bluebird Cafe que Garth Brooks, phénomène country du moment, a passé ses premières auditions. Aux murs, de belles photos en noir et blanc se souviennent de ceux qui ont joué là : les jeunes-turcs de la country (Brooks & Dunn, Mary Chapin Carpenter, Alan Jackson) côtoient des légendes pour l'éternité (Bill Monroe, le fondateur du bluegrass, Don Everly, du duo The Everly Brothers), des hors-la-loi (le regretté Townes Van Zandt, Steve Earle), d'improbables chevaux de retour (David Crosby, Arlo Guthrie, Donna Summer) ou quelques aristocrates du *songwriting* (Carole King, Lucinda Williams).

Simple restaurant lors de son ouverture en 1982, l'établissement d'Amy Kurland, native de Tulsa

(Oklahoma), doit beaucoup de sa réussite à sa *Sunday Writer's Night* (le dimanche soir), lorsque le club présente les auteurs-compositeurs-interprètes qui ont passé avec succès une première audition. Celle-ci a lieu le lundi à 18 heures. Quiconque, équipé d'une guitare

LA PHRASE DU JOUR

« En France, où les gens sont tout de même privilégiés, je trouve que la vitesse, l'alcool, tout ce qui conduit à l'accident, ressemble beaucoup à un caprice de nantis »

Raymond Depardon, photographe et cinéaste

ou d'un clavier, peut alors présenter deux chansons. Ce soir-là, parmi la vingtaine de candidats, beaucoup de « nouveautés » déjà entendues mais aussi quelques révélations : le guitariste Vic Saul, barde de Birmingham (Grande-Bretagne), as du picking et de la percussion sur la caisse, ou Chip Martin, d'Atlanta (Géorgie), dont la fraîcheur des lignes mélodiques évoque le premier Costello.

En seize années d'existence, la réputation de ce petit lieu – 21 tables, pas plus de 100 personnes – a largement dépassé les frontières du Tennessee. Le film de

Peter Bogdanovitch, *The Thing Called Love* (1993), avec River Phoenix et Sandra Bullock, s'y déroule et l'a rendu célèbre. Plusieurs de ses anciens employés ont écrit des titres pour des artistes country. A Nashville, on sait toutefois qu'il faut prioritairement venir

PORTRAITS

Duettistes en appartement

IC ET PENCREAC'H : voilà qui sonne comme une marque déposée. C'en est une en effet, ou presque. Hervé Ic et Stéphane Pencreac'h vivent et travaillent à Paris – séparément. Mais ils se sont fait une spécialité des expositions en duo présentées dans des appartements. En 1996, ils en firent cinq, la série étant dénommée The Exodus Has Begun. En 1997, ce fut Je t'aime. En 1998, ils ont participé tous deux à Trafic d'influences et à Pour un objet dard, mémorables opérations collectives hors circuits. Cette année, le feuilleton s'appelle Action directe. Ic et Pencreac'h ont le talent des titres frappants.

Leur histoire est celle de deux élèves de dix-huit ans, en terminale au lycée Voltaire en 1988, qui parlent d'art. « C'est la peinture qui nous réunissait, uniquement ça, dit Pencreac'h. Nous ne parlons de rien d'autre. Nous mettions en commun nos références. Au début, elles étaient très classiques. Nous ne savions pas grand-chose de l'art contemporain. Nous ne connaissions personne dans le milieu de l'art. » A partir de 1991, ils font atelier commun, pour des raisons d'abord économiques. La conversation devient quotidienne. « On avait des références en tête, Braque et Picasso, Johns et Rauschen-

berg. Pas pour se comparer à eux, évidemment. Mais pour penser que cette façon de travailler nous ferait avancer. Nos tableaux se répondaient. Puis, un peu plus tard, nous avons eu chacun notre atelier. »

Pour la série Action directe, ils ont commencé par des séances de photos. Ils ont posé en boxeurs pour le premier épisode. Pour le second, ils ont joué aux terroristes, avec pistolets et grenades en plastique. Puis ils se sont répartis les clichés ainsi obtenus et chacun a interprété sur la toile ceux qui lui avaient été attribués. « Mais sans les montrer à l'autre, pour éviter toute pollution mutuelle. » Quand ils les ont accrochés, ils ont découvert que « chacun a développé une manière totalement différente. Il n'y a plus d'émulation formelle entre nous : ce sont deux personnalités distinctes qui montrent ensemble leurs tableaux. C'est une évolution naturelle. On vieillit. »

Diagnostic irréfutable : la peinture de Pencreac'h est plus sombre, plus gestuelle, quelque chose comme du Caravage revu par Richter. Ic préfère des effets chromatiques, des formats plus vastes, moins de drame, plus d'aigreur. La réunion de leurs œuvres fait une exposition convaincante.

Philippe Dagen

★ Action directe 2 - 4, rue Etienne-Marcel, Paris-1^{er}. Tél. : 01-48-07-01-99. Tous les jours, de 14 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 4 juillet.

Le chant d'amour de la jeunesse basque pour son identité culturelle

Saint-Martin-d'Arrossa/Musique. Euskal Herria Zuzenean (« le Pays basque en direct ») veut démontrer – concerts, débats, cours de danse et d'histoire à l'appui – le potentiel des cultures « minorisées »

BAYONNE

de notre envoyé spécial

Ces champs logés au creux de la verdoyante vallée de la Nive n'accueillent habituellement qu'un troupeau de brebis. A la sortie de Saint-Martin-d'Arrossa, village d'une blancheur coquette situé en Iparralde (territoire français du Pays basque) à trente minutes de Bayonne, l'endroit devient chaque été, depuis 1996, le théâtre d'un festival, Euskal Herria Zuzenean, « le Pays basque en direct ». En marge des programmations interchangeables des manifestations estivales, l'événement revendique un sens, autant que des choix musicaux.

Autour du chapiteau dressé sur la prairie, quelques banderoles répètent des slogans apparemment naïfs : « L'Eurock des peuples contre la world company », « Le monde est un tableau impressionniste, n'en faisons pas un monochrome »... Txetx – prononcer « tchétxe » –, président de l'association Piztu organisatrice du festival, s'est fixé deux buts : « Eveiller à l'identité, à la culture basque ; provoquer des réflexes de solidarité sociale et de prise de responsabilité. » Capable de mobiliser 700 bénévoles et d'attirer, en trois jours, plus de 15 000 spectateurs sans recevoir d'autre subside que les 50 000 francs (7 622 €) attribués par l'Institut culturel basque (pour un budget 1999 de 1,3 million de francs, 2 millions d'euros), Euskal Herria Zuzenean propose concerts, débats, cours de danse et d'histoire... Il veut démontrer le potentiel des cultures « minorisées » et la modernité de l'euskara (la langue

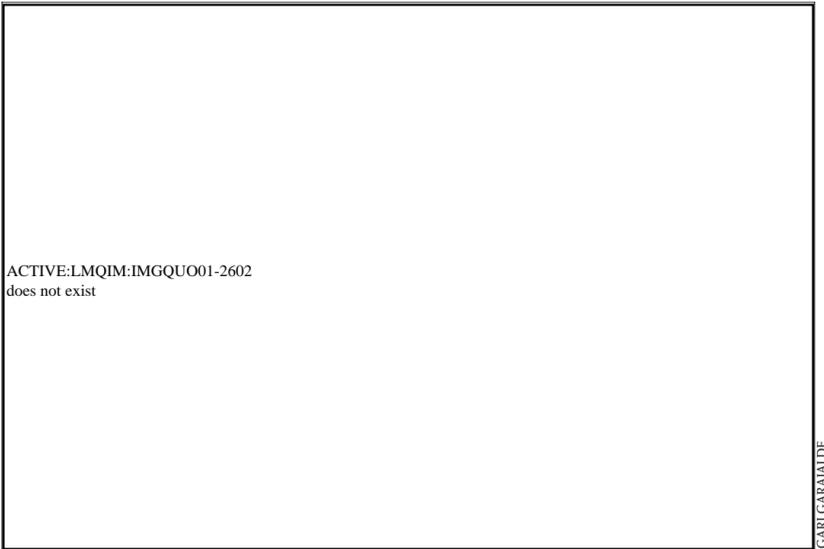
basque), adaptée aux tendances les plus pointues de la musique populaire.

Le militantisme de Piztu et l'idée de ce festival sont nés d'une dynamique impulsée par ce rock *radikal* basque, grandi côté espagnol (en Hegoalde), dès la première moitié des années 80. Pour Txetx, plus qu'un mouvement musical, il s'agit de « d'un mode de vie et de revendication ». Etouffée par des années de franquisme, la question identitaire avait tenté de s'exprimer en chansons dans les années 70 à travers l'art d'auteurs-interprètes comme Mikel Laboa ou Benito Lextxundi, regroupés au sein du collectif Ez Dok Amairu. Mais il faudra attendre les décibels anarchiques du punk pour que la jeunesse basque vive enfin sa propre « movida ».

TEXTES CRUS ET REVENDICATIFS

Une première vague de groupes sera prisonnière de son admiration pour les pionniers britanniques. Mais, vers 1984, des musiciens trouveront le moyen d'incarner la singularité, les frustrations, les envies de défoulement et d'engagement d'une génération. Des groupes comme Hertzainak, Zarama, Cicatriz, La Polla Records, Kortatu (fondé par Fermin Muguruza) puis Negu Gorriak seront le reflet d'une révolte politique. Une musique hard-core, marquée par les influences du punk et du ska, des textes crus et revendicatifs, la volonté de créer son propre réseau alternatif caractériseront le phénomène du rock *radikal* basque.

Pour Pablo Cabeza, un des pre-



ACTIVE:LMQIM:IMGQU001-2602 does not exist

Fermin Muguruza dans les locaux de son label, Esan Ozenki (« Crie-le fort ! »).

miers journalistes de Bilbao à avoir soutenu cette mouvance dans les quotidiens *Egin* puis *Gara* (proches des sensibilités indépendantistes), « le rock au Pays basque n'est pas le fruit d'une esthétique de la rébellion. La jeunesse ici a toujours eu une conscience des problèmes sociaux et politiques plus aiguë que dans le reste de la péninsule ».

Dans les années 80, le cercle vicieux de l'action-répression conduit l'Etat espagnol et les séparatistes de

l'ETA à une surenchère morbide. Le rock *radikal* dénonce bruyamment Madrid, les meurtres du GAL et les tortures policières. Entre les morceaux, la foule des concerts n'hésite pas à reprendre des slogans de l'ETA. L'écologie, l'antimilitarisme, l'anticapitalisme sont d'autres causes qui populariseront le rock basque dans le reste du pays. Censuré par les médias nationaux, le mouvement crée ses réseaux. Fan-zines, radios libres, lieux de concert,

maisons de disques indépendantes se multiplient. Les *gazetxe*, ces squats à vocation culturelle, servent de caisse de résonance.

Consciente de l'impact du phénomène, Herri Batasuna (HB), la branche politique de l'ETA, profitera de cette dynamique pour organiser quantité de concerts, labellisés *Marbxa eta borroka* (« La fête et la lutte »). Quand on lui parle de récupération politique, Pablo Cabeza soutient que « les idéaux d'HB s'ex-

Fermin Muguruza, une figure du rock « radikal »

BAYONNE de notre envoyé spécial

Il sera la vedette incontestée de la quatrième édition de l'Euskal Herria Zuzenean. Leader de groupes fondateurs comme Kortatu et Negu Gorriak (le combo le plus populaire de l'histoire du mouvement), musicien innovateur, militant acharné, entrepreneur hyperactif au sein de son label, Esan Ozenki (« Crie-le fort ! »), Fermin Muguruza est la figure la plus respectée du rock *radikal* basque. Ses liens privilégiés avec le festival s'expliquent sans doute par sa première rencontre avec Txetx, l'un des organisateurs. « Ce devait être en 1984 ou 1985, se souvient Txetx. Un copain voulait me présenter le chanteur d'un nouveau groupe, Kortatu. On prenait un verre dans un bar du petit

Bayonne quand des coups de feu ont éclaté. Dans le café d'à côté, deux tuteurs du GAL étaient en train d'assassiner quatre réfugiés. Avec Fermin et d'autres, nous les avons poursuivis et avons fini par les rattraper pour les livrer à la police. »

A l'époque, Fermin Muguruza chantait encore en castillan. A vingt ans, il apprend enfin cette langue basque sinistrée par le franquisme. Il trouve dans le mouvement punk un écho à ses frustrations. A Irun, ville frontalière, la tension est souvent plus vive qu'ailleurs. Après la violence primitive de Kortatu, il agrèment l'énergie de Negu Gorriak d'expériences et de croisements stylistiques (une compilation des meilleurs moments de cette première partie de carrière vient de sortir, *Amodio eta gorrotzoko kantak*

– « chansons d'amour et de haine »). Le rock *radikal* basque fraternise avec le mouvement rock alternatif français, affichant des idéaux proches de ceux d'Herri Batasuna, la branche politique de l'ETA. Sans contradiction ? « Je suis indépendantiste, pas nationaliste. Je lutte pour l'autodétermination mais aussi contre les injustices sociales et le capitalisme. »

« TROP D'ANCIENS FRANQUISTES »

Le chanteur a mis à profit la trêve politique pour enregistrer sous son nom son disque le plus festif. *Brigadistak Sound System* privilégie le reggae pour son urgence comme pour ses chaloupiements. Reflets du réseau international tissé par Fermin, ces chansons ont été enregistrées à Londres, Biarritz, Barcelone, La

Havane, Buenos Aires, Los Angeles, Rome et Paris. D'un militantisme accueillant, on y entend de nombreux invités (Manu Chao, P18, Mad Professor, Tijuana No, Angelo Moore de Fishbone...).

Faisant encore l'objet de menaces à Irun, dans les locaux de son label, Fermin se méfie de la démocratie espagnole : « Trop d'anciens franquistes sont encore dans les sphères du pouvoir. Pendant trop longtemps, la torture a été érigée en système au Pays basque. Malgré la trêve, les choses ont peu avancé. » Ce n'est pas demain que le musicien renoncera à son engagement. Il cite la phrase que Woody Guthrie avait inscrite sur sa guitare : « Cette machine tue les fascistes. »

S. D.

Stéphane Davet

Les principaux rendez-vous

- **Vendredi 2 juillet** : Stepping Joggo, Charanga, Gnawa Diffusion, Skalarriak, Saï Saï, Bad Manners.
- **Samedi 3** : Rakoto, Skunk, Tapia ta Leturria, Lunion, La Ruda Salska, Haurtzarrak, Pi LT, Fermin Muguruza...
- **Dimanche 4** : Bertsolariak, Ezpela, Bigerniel Droch, Nomadas, Anparanoia, Sergent Garcia, Batzaldi...
- **Informations pratiques** : Saint-Martin-d'Arrossa. A partir de 13 heures. Prix : 65 F (9,9 €) Vendredi et samedi, 60 F (9,15 €) dimanche. Forfait trois jours : 150 F (22,85 €). Camping gratuit. Tél. : 05-59-25-73-03.

UN ÉTÉ À PARIS

LA PHOTOGRAPHIE DE BERTRAND DESPREZ

Glacière

Pas de répit sous les paniers : dunks, dribbles, contres et passements de jambe, le basket est dans la rue et la Coupe d'Europe est à Bercy ; quart de finale France-Turquie, jeudi 1^{er} juillet, à 18 h 30, Palais omnisports de Bercy.



AGENCE VU

Chaumont-sur-Loire à l'heure du pot-au-feu

Chaumont-sur-Loire/Jardins. Les jardiniers-paysagistes du huitième Festival international proposent leurs variations maraîchères sur le thème du potager

FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS. Chaumont-sur-Loire, 41150. Tél. : 02-54-20-99-22. Tous les jours, de 9 heures à la tombée de la nuit. De 20 F à 48 F (de 3,05 € à 7,32 €). Jusqu'au 24 octobre. Catalogue sous la direction de Jean-Paul Pigeat, 112 p., 160 F (24,39 €).

CHAUMONT-SUR-LOIRE de notre envoyé spécial

Collines de persil, vallées de salades, rivières d'origan, il faut grimper sur une espèce de belvédère pour contempler ce paysage miniaturisé. Une rangée de papiers, suspendus au-dessus de ce plan-relief vivant, matérialise le parcours du soleil – avec des potirons rouge vif en guise d'astre. Ce jardin placé sous le signe du légume est signé Christophe Camfrancq et Guido Fanti. Exécuté avec des moyens modestes, c'est une des réussites de la huitième édition du Festival des jardins de Chaumont, dont le thème, « Rien que des potagers », renouvelle une manifestation qui accusait, l'an passé, des signes d'essoufflement. Le maraîchage aurait-il dopé l'imagination des jardiniers-paysagistes ? Possible. Même si ce thème n'est pas absolument original puisque, au début du siècle, et à quelques kilomètres de Chaumont, le docteur Carvalho, à Vil-

landry, en faisait l'axe de ses jardins. Toujours est-il que Nigel Buchan, Frazer Naughton et Lumir Soukup, venus d'Ecosse, proposent un tartan tissé de choux rouges, d'échalottes et de sauge, du plus bel effet. Seul bémol, le sol à base de goémon, de moules concassées et de pommes de pin, dégage une puissante odeur diversément appréciée. Pour donner une touche plus contemporaine à leur création, les auteurs ont ajouté dans un coin un bricolage à base de boîtes de conserve vides qui évoque une composition à la Spoerri. On sent ici, plus que jamais, la patte de Jean-Paul Pigeat, le créateur du Festival de Chaumont, toujours à l'affût d'une idée nouvelle, qu'il abandonnera l'année suivante ou cinq minutes plus tard. Pigeat est friand de ces amalgames de végétaux et de matériaux hétéroclites, de ces Meccanos plus ou moins hoquetants, dont les titres semblent tirés de l'almanach Vermot.

Rien que des pots âgés (Eric Martin, Patrick Chappert-Gaujard, Dominique Cazal) est un jardin à la Dubout, assez réjouissant, avec ses gouttières en zinc recyclées, ses culs de bouteilles pot de fleurs, ses lits d'escargots et ses tuyaux d'orgue à carottes. Dans le même esprit, les cabanes de Jean-Marc Bourry et Marc Soucat évoquent celles des trois petits cochons.

Mais Jean-Luc Danneyrolles, qui multiplie les citations et les clins d'œil, tombe dans le pastiche du jardin pauvre, la poésie et la fraîcheur en moins. Quant au groupe In Situ, il a composé un peu convaincant *Gaspatio andaluz* à base de plans de tomates poussant dans de gros bidons de récupération posés sur un sol de noyaux d'olives.

MANIFESTE

Avec un titre durassien, *India Song*, Patrick Blanc et Eric Ossart se tournent vers l'Asie : le jardin en terrasse, planté d'une kyrielle de légumes (du céleri au topinambour, du haricot à la laitue en passant par la pomme de terre et le radis), offre une harmonie reposante en rouge, rose et jaune. France Rossignol rend hommage à René Pechère, paysagiste belge, connu pour son jardin « africain » de l'Exposition universelle de Bruxelles (1958), plus proche de l'univers d'Hergé que de celui des royaumes du Congo.

La création la plus remarquable de l'édition 1999 est sans doute celle de Dominique Mansion. Cet écologiste normand a ponctué le pourtour de son jardin d'une impressionnante série de troncs d'arbres morts, chênes têtards centenaires arrachés dans les haies bocagères de sa région pour cause de remembrement, mutilés, par-

fois brûlés. Ils encadrent une pièce d'eau, des taillis de noisetiers et des petits potagers de légumes anciens. Il s'agit là d'un jardin-manifeste, parfaitement maîtrisé, sans bavardages ni effets appuyés, dont on n'a même pas à regretter l'installation éphémère sur les bords de la Loire puisqu'il sera remonté de manière durable à Broussais, dans le Perche, où il devrait constituer la première étape d'un écomusée.

Aux antipodes de ce discours écologiste sensible, deux créations ingénieuses pour potagers nomades, à caser sur une terrasse ou un balcon urbain. Le premier, imaginé par Patrick Nadeau, Nathalie Cipriani et Vincent Dupont-Rougier, est une sorte de boîte géante, joliment dessinée, qui s'ouvre à la belle saison pour permettre une culture hors sol. Elle est dotée d'une serre articulée, de croisillons étirables, de brumisateurs et d'un sol artificiel. De leur côté, Jean-Paul Collaert et Jean-Michel Wilmotte se sont associés pour imaginer un dispositif semblable (à peine moins sophistiqué mais moins coûteux) : des bacs métalliques qui permettent « de nourrir une famille sans avoir pour objectif de faire des conserves » !

Emmanuel de Roux

Promenades estivales aux côtés de « M^{me} Labyrinthe »

Régions/Jardins. De l'Atlantique au Tarn, France de Ranchin propose de s'égarer dans ses dédales faits de pierres et de végétaux

CET ÉTÉ, on va pouvoir se perdre avec délice : il suffira de choisir son labyrinthe. Le visiteur n'aura que l'embarras du choix, ces circuits compliqués poussent partout : sur les bords de la Loire ou sur les berges de la Dordogne, près de l'Atlantique ou dans les collines du Tarn. En cas de mauvais temps, il pourra, à Chartres, tenter l'expérience en chambre. L'auteur de ces parcours perfides est la même personne, France de Ranchin, qui s'affirme, plus que jamais, comme « Madame Labyrinthe ».

Avec ses deux petites nattes et sa chevelure argentée, elle ressemble à l'héroïne de Lewis Carroll, une Alice qui aurait largement dépassé l'âge des contes pour enfants. Peut-être parce qu'elle a longtemps dessiné pour la presse enfantine. « J'étais la seule dessinatrice en France à ne pas savoir dessiner, mais la meilleure avec une règle et un compas. » Elle devient ainsi une spécialiste du dessin symbolique et parvint même à illustrer le catéchisme publié dans *Okapi*, une publication de Bayard Presse, en utilisant exclusivement des figures géométriques – ronds, triangles et carrés. Ensuite, au début des années 80, toujours munie de ses instruments favoris, elle rallie *Libération* pour créer le service infographique. Pendant douze ans, cartes, graphiques et tableaux deviendront son pain quotidien.

Avec un rien de nostalgie : depuis sa sortie de l'école des Beaux-Arts d'Aix-en-Provence, sa passion pour le labyrinthe reste entière. Elle en sème partout derrière elle, sur papier, dans les pages de jeux pour les journaux, ou auprès des éditeurs chez qui elle publie plusieurs livres qui tournent à l'idée fixe – *Hyper-labyrinthe*, *Les Premiers Matins de l'univers*, *Labyrinthes*, *Nouveaux Labyrinthes*, *Sur les traces de Thésée*. Une obsession dont elle ne cherche pas à trouver la source. L'assouvir est déjà suffisamment difficile.

Elle profite d'un plan de licenciement pour quitter *Libération* et investir le montant de sa prime de départ dans un labyrinthe de granit, dessiné au sol chez elle, dans le Tarn, sur toute une cour. Puis, en 1997, elle tente sa première expérience en trois dimensions. D'abord pour les créateurs de *Labyrinthus*, Isabelle de Beaufort et Bernard Ramus, à Reignac-sur-Indre (Indre-et-Loire) sur six hectares. Les végétaux employés pour ce premier circuit

sont essentiellement le maïs, mais aussi le sarrasin ou les fleurs de cosmos. Devant le succès – 120 000 égarés –, les mêmes lui demandent de recommencer l'année suivante, au même endroit, sur le thème d'*Alice au pays des merveilles*. Mais aussi à Martel (Lot) en s'inspirant d'un château fort. Cette année, l'Égypte est à l'honneur à Reignac comme à Martel et à Cravans (Charente-Maritime). En revanche, à Cordes-sur-Ciel (Tarn), elle a quartier libre : ici, elle emprunte à l'urbanisme de la cité médiévale toute proche pour imaginer un dédale abstrait.

« Une épreuve, un dépassement de soi, un chemin initiatique »

Pourquoi assiste-t-on aujourd'hui au retour de ce mythe, vieux comme le Minotaure ? « Un labyrinthe, c'est un piège, reconnaît France de Ranchin. C'est quelque chose d'angoissant, même si c'est ludique. Le problème de la vie et de la mort est posé à travers l'obligation de retrouver la sortie. Mais c'est aussi une épreuve au bon sens du terme, une sorte de dépassement de soi, un chemin initiatique – voie de la connaissance, de la sagesse, de la sérénité. C'est d'ailleurs pour cette raison que le labyrinthe est depuis toujours une figure familière de l'art des jardins. » Pour le moment, ses savants entrelacs disparaissent chaque année avec l'automne. Son désir, c'est de réaliser, en ifs ou en buis, un dédale insoluble où Alice se perdrait définitivement.

E. de R.

★ **Labyrinthus**, à Reignac-sur-Indre, 37310 ; tél. : 02-47-42-38-37. A Cravans-Gémozac, 17260 ; tél. : 02-47-42-38-37. A Cordes-sur-Ciel, 81170 ; tél. : 05-63-56-16-16. A Martel-Gluges, 46600 ; tél. : 05-65-32-20-30. Tous les jours, du 3 juillet au 5 septembre, de 10 h 30 à 19 h 30. De 30 F à 60 F (de 4,57 € à 9,15 €). ★ **Un monde labyrinthe**, au Cellier de Loëns, 5, rue du Cardinal-Pie, 28000 Chartres. Tél. : 02-37-36-09-82. Tous les jours, de 13 heures à 19 heures, jusqu'au 5 septembre.

Rêveries sous les palmiers d'Auteuil

Paris/Jardins. Cent cinquante espèces dans un lieu centenaire

PALMIERS ENTRE SOLEIL ET OMBRE. Jardin des serres d'Auteuil, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil, Paris 16^e. Tél. : 01-40-71-76-07. Jusqu'au 10 octobre. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures. 20 F (3,05 €).

Tartarin de Tarascon cultivait amoureuxment un baobab en pot. Tout aussi discrète, la Ville de Paris cache une palmeraie du côté de la porte d'Auteuil. Là, cent cinquante espèces de palmiers poussent à l'ombre des serres dessinées il y a un siècle par l'architecte Jean-Camille Formigé. Pour fêter ce centenaire, la municipalité propose une exposition-promenade à travers les 6 hectares de ce jardin botanique méconnu.

Passé la grille, le visiteur dégringole les escaliers à travers une oasis, puis une rizière, avant de longer une allée qui lui rappellera la

Promenade des Anglais. Elle le conduira au Palmarium. Là, sous les voûtes de fer et de verre de cet édifice transparent comme une aile de libellule, il découvrira les variétés d'un végétal – archétype de l'exotisme en quadrichromie – ni herbe ni arbre, mais « plante à port arborescent ». Le palmier est une vieille connaissance. Il y a vingt-cinq millions d'années, il hantait l'Auvergne et l'Île-de-France. Contemporain des dinosaures, il a survécu aux cataclysmes dont furent victimes ces reptiles. Depuis, il a même regagné du terrain. Il occupe les déserts et les montagnes, les îles volcaniques et les plages salées.

Dès qu'un rayon de soleil un peu chaud se manifeste, il étale ses feuilles et prodigue ses bienfaits : dattes, noix et lait de coco, huile et vin de palme, rotins et raphias. A son contact, les architectes égyptiens inventent le chapiteau palmi-

forme. Il subvient à tous les besoins de l'anachorète du désert. Les Chinois perfectionnent avec ses fibres un élégant vêtement imperméable. Ses palmes ont longtemps distingué le martyr, puis le général victorieux. Elles ornent aujourd'hui la boutonnière des vétérans de l'instruction publique. Les bons sauvages de Diderot l'ont vénéré. Paul et Virginie ont pleuré sous ses ombrages. Baudelaire a regretté les « cocotiers absents de la superbe Afrique ». Paul Valéry a célébré « ce bel arbitre mobile/Entre l'ombre et le soleil ». Matisse a usé et abusé de ses découpes vertes. Les plus reculés des cantons du sud-ouest de la France ont adopté le palmier. Il pousse des pointes jusqu'en Bretagne, sur les bords de la Manche.

Il ne faut donc pas manquer d'aller saluer, à Auteuil, ce « prince des végétaux » selon Linné, cet « arbre de vie » qui compte 2 800 espèces, véritable lien entre les hommes, ca-

pable de réconcilier l'inconciliable. Par exemple le maire de Paris, Jean Tiberi, et son adjointe, Françoise de Panafieu, chargée des parcs, des jardins et des espaces verts, qui présentent conjointement cette belle exposition.

E. de R.

NOUVELLE ADRESSE
22, RUE QUENTIN BAUCHARD
(angle Champs-Élysées)

club
OUVERT
TOUS LES JOURS

79

**MÊME AMBIANCE
NOUVEAU DÉCOR**

THÉ DANSANT SOIRÉE "DANCE"
TOUS LES JOURS de 14h30 à 19h
VENDREDI et SAMEDI de 22h à l'aube

SOIRÉE RÉTRO
Du dimanche au jeudi à 21 h 30

Tél. 01 47 23 68 75

Edouard Boubat, poète du quotidien et du merveilleux

Le photographe, qui a toujours préféré le bonheur aux tourments du monde, est mort mercredi 30 juin à Paris à l'âge de soixante-quinze ans. Il laisse quelques instantanés marqués par la grâce et une œuvre bien plus complexe, dominée par la poésie et le mystère

Le photographe français Edouard Boubat, Grand Prix national de la photographie en 1984, s'est éteint le mercredi 30 juin à Paris des suites d'une longue maladie. Né en septembre 1923 à Paris, Boubat appartient à un

riche courant français commodément étiqueté « photographie humaniste », parce que les photographes prenaient des instantanés, opéraient dans la rue, préféraient l'intuition à la réflexion. Surnommé le « cor-

respondant de paix » par le poète Jacques Prévert, Boubat, s'il a beaucoup voyagé dans les cinq continents, a toujours délaissé les terrains de guerre et la misère, leur préférant la vie quotidienne, un contact délicat

et émerveillé avec le monde et les gens qu'il photographiait. Des portraits de Lella, des enfants jouant dans la neige, ou une étrange petite fille aux feuilles mortes sont des images qui ont fait le tour du monde.

« Il avait la grâce », disaient ses amis photographes. Y compris, rappelle Jean-Philippe Charbonnier dans un entretien au *Monde*, lorsqu'il a travaillé une quinzaine d'années pour le mensuel *Réalités*.

A FORCE d'avoir répété que ses images étaient des cadeaux du ciel, Edouard Boubat s'est forgé une réputation trompeuse de photographe « habité », marqué par la grâce, un brin mystique et qui méditait dans les églises. La démarche élégante et légère, le sourire permanent sous une fine moustache noire, l'œil pétillant, la sérénité auréolant le moindre geste, le fait qu'il était le photographe que l'on imaginait le moins avec un appareil autour du cou, tout cela a façonné une figure à l'opposé de l'artiste écorché : celle d'un humaniste et poète apaisé.

Il y avait beaucoup plus chez Edouard Boubat, qui est mort mercredi 30 juin à Paris à l'âge de soixante-quinze ans. Un merveilleux photographe autant qu'un photographe du merveilleux, dont l'œuvre riche et complexe est dominée par trois facteurs : l'autobiographie, la poésie et le mystère. Mais comment lutter quand les années 80, par commodité, ont gommé les personnalités pour associer dans la même équipe Doisneau, Boubat, Ronis, Charbonnier, Izis, Dieuzaide, et même Cartier-Bresson, sous la bannière commode de « photographes humanistes » magnifiant « La grande famille de l'Homme », pour reprendre le

La vision et l'intuition plutôt que le cadrage et la réflexion, le refus de l'arrangement

titre d'une exposition internationale emblématique des années 50 ?

« Boubat appartient à cette génération immense qui se savait incomprise, qui en a pris son parti, montrant au public ce qu'il voulait. Dans son cas, c'était le gentil Boubat », explique Agathe Gaillard, sa galeriste de toujours.

Trop gentil, Boubat ? Comment lutter aussi quand quelques-unes de vos images ont été élevées au rang d'icône, publiées en posters et cartes postales, au point d'occulter la diversité de l'œuvre : la petite fille aux feuilles mortes (1946) ; un portrait de Lella (1947) ; une jeune fille effrontée accoudée au muret d'un quai de la Seine (1947) ; une vieille dame endimanchée et pétrifiée sur un banc public (1947) ; la poule sous un arbre (1950) ; deux petites filles enlacées (1952) ; des enfants jouant dans le jardin du Luxembourg sous la neige (1955) ; un Portugais endormi, la bouche ou-



EDOUARD BOUBAT/TOP/RAPHO

verte, dominant la ville de Nazaré (1956)...

L'avantage de l'icône est qu'elle procure notoriété et réputation. A ce titre, Boubat est un des trois ou quatre photographes les plus célèbres en France, un des rares dont la signature soit connue du grand public. Un des rares aussi à avoir bénéficié de grandes expositions, en France mais aussi au Japon, en Corée du Sud, au Brésil, en Suède ou en Grande-Bretagne, quand la plupart des représen-

tants de cette génération française, Doisneau en tête, ont connu une traversée du désert dans les années 60 et 70.

Sa biographie se réduit néanmoins à quelques lignes, comme si l'essentiel était ailleurs tant le personnage flottait au-dessus de la réalité. En résulte un parcours qui semble se dessiner sans effort. Edouard Boubat est né le 13 septembre 1923 à Paris. Il passe son enfance dans le quartier de Mont-

martre et gardera, de son passage

dans le Berry de sa grand-mère, un côté paysan avare de mots. Il fait ses études à l'Ecole Estienne entre 1938 et 1942 et travaille dans un atelier de photogravure. Il prend ses premières photos en 1945 et son style est d'emblée dominé par « l'émerveillement et l'innocence » (Cartier-Bresson).

Ce qu'il dit de ses premières images, quand tant de photographes hésitent et se construisent patiemment, s'apparente au conte de fée et tient de la



EDOUARD BOUBAT/TOP/RAPHO
Ci-contre, « Lella, Bretagne » (1947).
Ci-dessus, « Autoportrait » (1960).

providence : « Après la guerre, j'ai toujours vingt ans ; j'ai envie de vivre. Je traverse le jardin du Luxembourg, je rencontre la petite fille aux feuilles mortes. C'est ma première photo. » Il ajoute : « Je n'ai pas appris à vivre, je n'ai pas appris la photo. »

Et pourtant sa réputation grandit vite. Il rencontre Lella, un amour de jeunesse, dont les portraits sensibles, récemment montrés à la Maison européenne de la

leuse au bureau de la rue Saint-Georges. "Pour vous, je pourrais éclairer toute la place de la Concorde", m'a-t-il dit. J'étais au sommet du monde. »

Edouard Boubat réalisera des dizaines de reportages – mais le terme convient-il ? – pour *Réalités*, entre 1952 et 1967. Devenant ensuite photographe indépendant, il poursuit ses voyages lointains et intérieurs, ses images sont diffusées par l'agence Top-Rapho (comme son ami Doisneau), il multiplie les expositions et les albums – plus d'une trentaine en quarante ans.

Reste l'œuvre. Dans sa philosophie, citons ce qui le rattache à la génération française de l'immédiat après-guerre : des instantanés providentiels, la vision et l'intuition plutôt que le cadrage et la réflexion, le refus de l'arrangement, la vie et la rue plutôt que le studio, la presse plutôt que les galeries, le noir et blanc plutôt que la couleur, la beauté plutôt que la douleur, la douceur plutôt que le chaos. « Il faut que la plaque soit vierge et tout peut s'y inscrire instantanément au premier (et seul) déclic. Sinon cela donne un cliché, déjà vu, attendu. » Ou encore, citant un vieux Camerounais : « Il faut voir, non pas regarder. (...) Quand je prends une photo, je ne vois rien ; je suis plutôt saisi par l'instant, et les détails surgissent

« Il faut voir, non pas regarder (...) Quand je prends une photo, je ne vois rien ; je suis plutôt saisi par l'instant et les détails surgissent après sur l'épreuve »

photographie, sont à la fois autobiographiques et universels. « Lella était une passion qu'il a retrouvée dans toutes les femmes », explique Agathe Gaillard, il disait que l'amour passe et que les amoureux restent. Prendre des photos, c'était dire que la vie continuait. »

Contrairement à Doisneau et Ronis, très liés à Paris, Boubat était un photographe voyageur. Non un reporter qui « couvre » les conflits ou la misère mais plutôt « un correspondant de paix », a dit son ami Jacques Prévert. Boubat a pu photographier le quotidien invisible, le détail merveilleux, la vie qui file sur les cinq continents à la suite d'une rencontre essentielle, qu'il a racontée en ces termes : « En 1951, Robert Delpire m'a invité à prendre part à une exposition à la librairie La Hume avec Brassai, Doisneau, Facchetti et Izis. Le jour du vernissage, je reçois un billet : "Venez me voir." Il était signé Albert Gilou, le directeur artistique de *Réalités*. Nous avons eu une rencontre merveil-

après sur l'épreuve. » Il y a aussi ce qui fait qu'une photo de Boubat ne ressemble en rien à une image de Ronis, de Doisneau ou de Charbonnier. Un univers proche du fantastique, du rêve, un « montage » de fragments incongrus, qui invitent à la méditation. Presque une écriture automatique, sans filet, qui le fait parfois tomber dans la facilité et la mièvrerie. L'écrivain Michel Tourmier, qui l'a bien connu, dit « avoir vu, par une sorte de magie, surgir devant Boubat des personnalités qui sortaient tout droit de son univers personnel ». Il a l'art du « paradoxe éclairant », ajoute Bernard George, à qui on doit l'introduction du « Photo Poche » (Nathan, 1988). Ce n'est pas la maîtrise de la forme qui transparaît dans ses images mais un désir, une sensualité à partager, deux sentiments que cet éternel jeune homme recherchait dans l'« instant unique de la prise de vue ».

M. G.

« Quelqu'un rêve qu'il traverse le paradis... »

Dans le petit livre qui lui est consacré par la collection « Photo Poche » (Nathan, 1988), Edouard Boubat écrit quelques pages qui donnent quelques éléments pour comprendre sa philosophie de la photographie : « Quelqu'un rêve qu'il traverse le paradis ; il recoit une fleur pour preuve de son passage. Au réveil, la fleur est là, au chevet du lit. Quelqu'un rêve qu'il rencontre une femme ; elle lui donne un baiser. Au réveil, où est le baiser ? Quelqu'un traverse la vie en rêvant. Au réveil, il reste quelques photographies, dans une boîte, dans son portefeuille, dans un livre. Alors c'est un livre de photos. Oui, c'est un livre de tout : de rencontres, de personnes réelles, de regards partagés, d'éblouissements, de portraits de la lumière ; mais pas tellement de souvenirs ni de passé puisque c'est toujours présent, comme un cadeau. »

Bibliopolis, maison d'édition électronique située à Paris et dont l'activité est centrée sur l'enseignement de la littérature, renforce son équipe de professeurs pour qualifier et enrichir des bases de données littéraires destinées à l'enseignement secondaire.

- Vous êtes professeur dans l'enseignement secondaire depuis 3 ans.
- Vous avez une excellente pratique de l'explication et du commentaire de texte.
- Vous avez une bonne pratique des outils bureautiques et d'Internet.
- Vous êtes régulièrement disponible tout au long de l'année, et particulièrement en juillet.

Pour un rendez-vous, téléphonez immédiatement au **01.44.83.81.73** ou envoyer un message électronique à : **lili@bibliopolis.fr**

« Il était le mystère personnifié »

Le témoignage du photographe Jean-Philippe Charbonnier

LE PHOTOGRAPHE Jean-Philippe Charbonnier a côtoyé Edouard Boubat pendant quinze ans au magazine *Réalités*, un mensuel illustré fondé en 1946 et qui cessa sa parution en 1978. Edouard Boubat vend ses premières images en 1951 et intègre l'équipe permanente en 1953. Il voyage pour le magazine dans une trentaine de pays, dont l'Espagne, les Etats-Unis (quatre mois en 1953), la Chine, l'ex-URSS, le Moyen-Orient, le Japon, le Kenya, le Brésil...

Réalités n'était pas un magazine qui chassait le scoop, mais qui était en prise sur le monde et les phénomènes de société, mélange de *Life*, *Holiday*, *National Geographic*, *Fortune*... Son audience était internationale, notamment par le biais d'une édition en langue anglaise. La photographie y tenait une place centrale, sous l'impulsion du directeur artistique Albert Gilou. *Réalités*, qui a également fait appel à Jehanloup Siefert, Frank Horvat, Gilles Ehrmann, Jean-Paul Sudre, tout en publiant des photos de Werner Bis-

chof, René Burri ou Henri Cartier-Bresson, a eu une influence forte sur l'œuvre de Boubat, mais aussi sur la photographie française dans les années 50 et 60. Jean-Philippe Charbonnier, qui a entretenu une amitié de près de cinquante ans avec Boubat, raconte :

« Edouard était le mystère personnifié. Quand on lui demandait où il allait, il répondait : "Je vais en voyage..." Il ne disait rien. On ne savait pas s'il partait en Inde ou s'il rentrait dans son appartement. Et puis on découvrait ses merveilleuses images dans *Réalités*. Il aimait la compagnie des femmes et des chats. Il était très chic avec ses vieilles cravates, ses vieilles Church, sa casquette... Un homme d'une telle élégance ne pouvait prendre que des photos élégantes. Quand on lui demandait où étaient ses appareils, il répondait, évasif : "J'en ai là, dans mon sac, dans un torchon..." Je le vois avec ses grandes oreilles, agiter ses grands bras d'albatros comme s'il allait s'envoler, lâchant sans cesse son rire inimitable.

« Alors que les photographes prenaient beaucoup d'images pour que notre employeur en ait pour son argent, Boubat avait pour particularité de ne pas "couvrir" les sujets. Il faisait quelques photos, rentrait quand il le voulait, mais il y avait toujours trois images qu'on ne pouvait éviter. Il faisait "l'intérêt humain". Il partait la tête en l'air en baie de Somme ou en Inde. Il savait que ses photos allaient plaire au public sans être un épicière. C'était une poésie à la portée des gens. Des photos légères sans être superficielles.

« Un jour, dans le bureau d'Albert Gilou, le directeur artistique de *Réalités*, nous étions plusieurs à travailler fort autour de la table lumineuse pour choisir des photos. La porte s'ouvre et Edouard arrive, d'une voix chantante : "Ha ! Les amis... !" Il avait une petite boîte de photos à la main, il s'approche entre nous, pousse délicatement les diapositives, et installe les siennes. Et il dit avec ses grands bras : "Ha ! Quel talent !", toujours avec son air drôle et sérieux. On était bleus... Il le disait

sans aucune prétention et sans être ridicule. C'était Edouard...

« Il était très estimé, considéré, à *Réalités*. Des photographes comme ça, qui ont non pas du talent mais de la grâce, ça ne court pas les rues. Vous envoyez Edouard sur un même sujet que trois photographes et il ne fera jamais comme les autres. Il verra autre chose : ses photos à lui. On ne pouvait pas l'imiter. Il tirait très bien ses photos, sans subterfuge technique ni "emballage".

« *Réalités* a gagné sa réputation avec la photographie. Mais, pendant trois ans, les photographes n'étaient pas signés. On a gueulé, on a réussi à obtenir notre signature dans un encadré et parfois même à côté de quelques reportages. Edouard se plaignait un peu, à juste titre, mais il était surtout dans son "tunnel sous la Manche". Il ne cherchait pas le bruit et la bagarre. Mais le jour où *Réalités* a décliné, il est parti sans rien dire. Il s'est envolé. »

Propos recueillis par
Michel Guerrin

La Réserve fédérale américaine relève modestement son taux directeur

Elle ne l'augmente que d'un quart de point, à 5 %, au grand soulagement des marchés financiers

NEW YORK

de notre correspondante

On avait beau s'y attendre – et Alan Greenspan avait fait tout ce qu'il fallait pour tuer tout effet de surprise, multipliant les avertissements ces derniers temps sur la nécessité de se prémunir contre toute tension inflationniste –, la nouvelle a fait beaucoup de bruit : en relevant d'un quart de point, à 5 %, son principal taux directeur, le taux interbancaire au jour le jour, la Réserve fédérale américaine a procédé, mercredi 30 juin, à son premier resserrement de la politique monétaire depuis vingt-sept mois.

La surprise, car il y en a quand même eu une, est venue de la modestie de la démarche. Contrairement à ce qu'attendaient les marchés financiers, le comité monétaire de la Fed, réuni mardi et mercredi, s'est abstenu de laisser prévoir une seconde hausse lors de sa prochaine réunion, le 24 août, et a préféré adopter une directive neutre sur la future politique monétaire, qui lui permet de conserver toutes les options ouvertes. Le message adressé aux opérateurs économiques est donc que la Fed est modérément inquiète des possibilités de surchauffe de l'économie et n'entend prendre

aucun risque, mais ne voit pas non plus de menace claire se dessiner à court terme : on prend des précautions contre le gros temps, mais l'horizon reste bleu.

Ce relèvement du taux interbancaire intervient après une série de trois réductions décidées en 1998 pour protéger l'économie américaine de la crise asiatique et de la crise financière mondiale. « *L'automne dernier, le comité avait réduit ses taux d'intérêt pour contrer des tensions significatives sur les marchés financiers aux Etats-Unis, a indiqué mercredi la Fed dans un communiqué. Depuis, une bonne partie de la tension financière s'est relâchée, les économies étrangères se sont raffermies et l'activité économique aux Etats-Unis a progressé à vive allure. Une pleine mesure d'ajustement n'est donc plus jugée nécessaire.* »

Ceci posé, le comité monétaire de la Réserve fédérale souligne que, bien que « *le marché du travail ait continué à se resserrer au cours des derniers trimestres, les pressions inflationnistes ont pu être contenues grâce à la consolidation de la croissance de la productivité.* ». Et de conclure par un avertissement on ne peut plus mesuré : « *Dans un contexte aussi dynamique, le comité doit être parti-*

culièrement attentif à l'émergence, ou à l'émergence possible, de forces inflationnistes susceptibles de saper la croissance économique. »

Rien ne vient donc assombrir l'euphorie économique actuelle des Américains en cette neuvième année de croissance quasi idyllique, et Wall Street, ravi de la perspective de cet avenir radieux, ne s'y est pas trompé : l'indice Dow Jones a grimpé de 155,45 points, soit 1,44 % après l'annonce de la Fed.

UN DANGER LOINTAIN

Plusieurs économistes ont exprimé leur étonnement face à la prise de position de la Fed, surpris qu'une hausse aussi modeste puisse être considérée comme un frein à une croissance économique qui menace de s'emballer. Mais, en réalité, peu d'entre eux se désaient convaincus de la réalité de signes inflationnistes. « *La Fed peut prendre son temps, avait ainsi déclaré Ignacio Visco, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On peut attendre que l'inflation envoie de véritables signaux.* »

Une volée de chiffres sont en effet encore venus ces derniers jours confirmer la bonne santé de

l'économie américaine : le produit intérieur brut a augmenté au premier trimestre de 4,3 % en rythme annuel, avec une inflation qui se maintient au rythme annuel de 2,1 %. L'indice des principaux indicateurs du Conference Board, qui permet de prévoir les changements de tendance de la conjoncture, a rebondi en mai après un mois d'avril morose. Et l'indice de confiance des consommateurs a atteint son plus haut niveau depuis plus de trente ans.

Faisant ses adieux à un groupe de journalistes, Bob Rubin, le secrétaire au Trésor qui sera remplacé la semaine prochaine par Larry Summers, a estimé que l'inflation demeurerait un danger relativement lointain ; un léger ralentissement de l'économie, a-t-il cependant suggéré, ne serait pas forcément une mauvaise chose : « *Ralentir ne veut pas nécessairement dire que l'économie est plus lente qu'elle ne le serait autrement,* », a expliqué M. Rubin. *Peut-être est-ce même là le moyen de soutenir la croissance.* »

Reste cependant le danger de la « bulle » et de l'« optimisme spéculatif » contre lequel John Kenneth Galbraith a mis en garde les Américains lors d'une récente conférence à la London School of Economics. Pour David Jones, économiste à Wall Street, « *c'est là l'un des déséquilibres potentiels, le fait que de plus en plus de consommateurs soient présents sur les marchés boursiers et économisent de moins en moins, car les cours très élevés des titres leur donnent l'illusion d'être très riches. Or la Fed a beaucoup de mal à contrôler la Bourse.* »

Sylvie Kauffmann

Des chômeurs taguent le domicile du président du Medef

ON CONNAISSAIT le baron perché, cher à l'écrivain Italo Calvino, voilà maintenant le baron tagué ! A la veille du conseil d'administration de l'Unedic, le régime d'assurance-chômage, qui devait, jeudi 1^{er} juillet, se prononcer sur ses comptes et la revalorisation de ses allocations, l'impatience a saisi les associations de chômeurs. Mercredi, l'une d'entre elles, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et précaires (Apeis), a ainsi choisi pour cible le domicile parisien, dans le Marais, du président du Mouvement des entreprises de France (Medef), Ernest-Antoine Seillière. Les manifestants, une trentaine, se sont rassemblés dans la cour de l'hôtel particulier du patron des patrons et ont aussitôt entrepris de taguer la façade. « *Le baron doit payer 4 000 francs, pas moins !* », « *Une alloc pour les jeunes* », « *Touche pas à mon fric* », pouvait-on lire sur les murs. Un comminatoire « *De la tune !* » a été rajouté au-dessus de la sonnette.

« *Avant de venir à des manifestations, on va au centre d'action sociale, qui vous répond : "Désolé, on ne peut rien pour vous"* », explique Serge, un chômeur de quarante-quatre ans en fin de droits. A ses côtés, Rabah,

même âge, même situation, ajoute : « *On sait très bien ce qui va se passer demain : le patronat va imposer ses vues, et nous, on n'aura pas notre mot à dire.* »

MANIFESTATION

Rapidement évacués par la police, les manifestants ont été gardés plus d'une heure dans la rue, le temps, pour l'huissier, de constater les tags. « *Navarro avec nous !* », a alors scandé le groupe, tandis que Malika Zediri, responsable de l'Apeis, qui figurait sur la liste de Robert Hue aux élections européennes, interpellait les passants : « *Au secours, les gentils, c'est nous !* »

A l'appel de toutes les associations de chômeurs, une manifestation pour réclamer une meilleure indemnisation était prévue, jeudi, devant le siège de l'Unedic, dont le Medef assure actuellement la présidence. En 1998, les allocations-chômage avaient été revalorisées de 1,9 %. Aujourd'hui, le montant minimum de l'allocation unique dégressive (AUD) au début de la période d'indemnisation est de 148,13 F par jour (22,58 euros).

I. M. et C. M.

La Sacem face aux ombres de 1940-1945

FAISANT, à Paris, devant la presse, le bilan annuel de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Jean-Loup Tournier, président du directoire, a affirmé mercredi 30 juin : « *Rien ne laisse supposer qu'un traitement discriminatoire* » ait été appliqué aux auteurs-compositeurs juifs durant la deuxième guerre mondiale.

La Sacem est accusée par l'un de ses membres, Daniel Vangarde (à qui l'on doit notamment les chansons de la Compagnie créole), d'avoir fait preuve d'un zèle antisé-

mite dès 1941 (*Le Monde* du 27 mai). M. Vangarde avait dévoilé l'existence d'une circulaire interne datant du 7 novembre 1941, où il est précisé qu'en « *fonction des instructions données par le Commissariat général aux affaires juives* », la Sacem « *ne pouvait plus payer aucune somme de quelque importance qu'elle soit à un juif* ». La Sacem affirme que cette circulaire aurait été rédigée après deux entretiens, les 29 octobre et 4 novembre 1941, entre M. Weber, alors chef du service du contentieux du Commissariat général aux questions juives, et Jean-Jacques Le-

moine, chef du contentieux à la Sacem.

M. Vangarde évoque aussi la disparition des sommes dues aux ayants droit, qui auraient dû être versées sur des comptes bloqués. La Mission Mattéoli, qui enquête sur les spoliations – et notamment sur la Sacem –, n'a retrouvé aucune trace de ces avoirs. « *Cette allégation est fautive* », a riposté Jean-Loup Tournier, s'appuyant notamment sur les droits d'auteur de Géo Koger, compositeur de tubes tels que *Marinella*.

Dans une lettre datée du 23 décembre 1941 et dévoilée lors de la conférence de presse – parallèlement à l'enquête de la mission Mattéoli –, le Service du contrôle des administrateurs provisoires du commissariat général aux questions juives précise : « *Nous sommes en contacts fréquents avec la Société des auteurs, à la suite des instructions que nous avons communiquées concernant le paiement des droits d'auteur aux sociétaires juifs. Plus spécialement, nous avons demandé à ladite société d'effectuer un recensement de tous les sociétaires juifs afin de pouvoir opérer le blocage des sommes qui reviennent à ces sociétaires au titre des droits d'auteur.* » Dès mai 1941, a déclaré M. Tournier, la Sacem « *a contesté l'application aux droits d'auteur de l'ordonnance allemande sur les mesures contre les juifs* ». De nouvelles instructions, en janvier 1942, a-t-il ajouté, assimilant les droits d'auteur à des honoraires ou à des salaires, ont permis à la Sacem de verser les droits aux auteurs juifs.

Véronique Mortaigne

Tirage du Monde daté jeudi 1^{er} juillet 1999 : 483 824 exemplaires. 1 - 3

La guerre des « pointus »

par Pierre Georges

C'EST un moindre sujet ici, une grande affaire là-bas : les « pointus » sont en danger ! Alors que la France s'en va, pour partie, aux bords de mer et au soleil, alors que flotte sur les plages le pavillon bleu des eaux saines et indemnes de lourdes pollutions, alors que tout bêtement c'est l'été et tant mieux, une courte dépêche est venue nous l'apprendre : dans le port de Saint-Mandrier (Var) une centaine de pêcheurs et d'élus ont manifesté, mercredi, pour protester contre la menace qui pèse sur les « pointus ».

C'est quoi un « pointu » ? Pour qui l'ignorera, il s'agit de ces barques de pêche provençales, colorées, en bois, à la proue et poupe pointues, ces merveilles de petites embarcations qui peuplent nos rêveries et nos envies de vacances. Un « pointu » est plus qu'une barque, qu'une barcarolle teuf-teuf voguant vers de périlleuses et inoubliables opérations-palangrotte. Plus qu'une tache colorée et gratifiante posée sur un tableau de maître, sur une croûte néo-provençale ou dans ces ports de carte postale. Plus qu'un des éléments constitutifs du paysage, comme déposé là par le syndicat d'initiative. Et bien plus qu'une pagnolade. Même si ce bateau-là a toujours eu suffisamment d'accent pour nourrir bien des livres et des récits.

Le « pointu » est d'abord patrimoine culturel et surtout art de vivre provençal. Bien sûr, on sait le reproche encouru : celui des nostalgies et des vieilles crampes de mémoire sur la marine à bois et la lampe à huile d'olive ! Pourquoi pas, tant que vous y êtes, une liste « pointu » aux prochaines élections européennes !

Eh bien ! ce risque on l'assume volontiers, dans la certitude, très précisément, que c'est sur ce type d'affaires que se fondent le doute et la rupture entre des gens du quotidien, les fameux vrais gens, et les non moins fameux décideurs.

Les décideurs ont décidé, par loi, que le droit coutumier qui valait dans les ports provençaux n'était plus de saison ou d'époque. Il était convenu, et de bonne convention, que les « pointus », instrument de travail à l'origine des petits pêcheurs, se transmettaient de père en fils ou fille, ce qui reste évidemment le cas. Mais qu'aussi se transmettait, par la même filiation, le droit d'amarrage, à petit prix, dans les ports, le fameux droit d'anneau. L'instrument de travail est devenu le plus souvent un objet de plaisir et de plaisance, mais du plaisir et de la plaisance des moins fortunés. Un simple et réel bonheur de mer pour fin de semaine et congés payés.

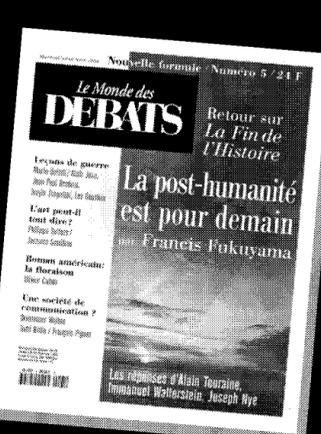
Les seigneurs, les saigneurs des anneaux, ont donc édicté une loi qui durcit le droit de succession sur le droit d'amarrage. Désormais lorsque quelqu'un hérite, à la Pagnol justement, du « pointu » de son père, il doit se soumettre et payer 900 francs par mois de droit d'anneau là où, précédemment, la contribution exigée était de 2 000 francs par an. Ou même il doit se démettre et prendre place sur une liste d'attente des solliciteurs d'anneaux, longue patience de sept ans. Bref, on l'aura compris, le « pointu » gêne la saine administration de la plaisance. Le « pointu », humble bateau et bateau des humbles, est anti-économique. Le « pointu » est rattrapé par le marché. Et il se défend.

Le Monde des
DEBATS

Restez libre, cultivez votre sens critique.

Oser penser
la post-humanité

- La nouvelle thèse de Francis Fukuyama
- Les réponses de Alain Touraine, Immanuel Wallerstein, Joseph S. Nye



Mensuel. En vente 24 F, chez votre marchand de journaux.
Abonnement 209 F : 70, rue Compans 75019 PARIS - Tél. 01 44 84 85 00

Nouvelles inédites

« Vends robe de mariée n'ayant jamais servi »
avec Gallimard "Série-Noire"

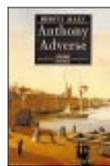
cahier spécial de 64 pages

vendredi
2 juillet

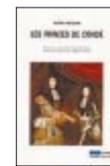
Le Monde
daté 3

Le Monde DES LIVRES D'ÉTÉ

VENDREDI 2 JUILLET 1999



**NOUVEAUTÉS
ESTIVALES**
pages II et III



**SÉLECTION
DE L'ANNÉE**
pages IV et V



**SÉLECTION
POUR LA JEUNESSE**
page VI

Lire distille des plaisirs qui résonnent en échos. Un livre renvoie à un livre. Signé du même auteur, ou pas. Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Eric McCormack excelle dans l'art de peaufiner des récits en abyme qui procurent des vertiges dont l'esprit ne se guérit pas. Ses histoires fourmillent d'histoires, ses ouvrages regorgent de digressions et de clin d'œil à des écrivains explorateurs de ces mondes où l'imaginaire se perd dans des labyrinthes qui brouillent l'image du narrateur. Il faut admettre, avec lui, « que ce que l'on ne dit pas est capital. Et que presque tout ce que l'on dit n'est que du camouflage, une armure, ou peut-être un bandage qui protège une blessure. » Il faut aussi prendre en compte le rôle vital, à ses yeux, du mot écrit, le désir humain de déchiffrer une œuvre littéraire, et le tourment d'en être privé. L'un de ses précédents recueils de nouvelles, *L'Inspection des caveaux* (1), évoquait la torture d'un vieil homme interné dans un goulag : la lumière ne pénétrait chaque jour dans sa cellule glaciale que deux minutes environ, à minuit. Le vieil homme restait vingt-quatre heures dans l'obscurité avec un livre entre les mains, et « dès que la lumière s'allumait, si aveuglante fût-elle », il essayait d'en lire une phrase ou deux.

Heureux sont ceux qui, plongés dans un livre d'Eric McCormack, échappent à ce châtement. Car il possède l'art de vous happer dès la première ligne. Ainsi débute *Mysterium* : « Vous qui lisez ceci, n'ayez crainte. Penchez-vous bien sur le livre jusqu'à ce que votre nez ne se trouve pas à plus d'un centimètre des pages. Prenez une bonne respiration. Inspirez de nouveau. Sentez-vous une odeur de fumée de charbon qui a des relents de fougères et de bruyères mortes (...) ? Sentez-vous, mêlé à elles, un petit quelque chose d'étrange, de différent de toutes les odeurs que vous avez connues auparavant ? C'est le cas ? Bon. Alors, vous êtes probablement encore hors de danger. Mais vous qui ne sentez rien d'autre que l'odeur du papier et de la reliure (...), vous qui ne sentez en somme qu'un livre, prenez garde. Il est peut-être déjà trop tard. »

Sur le schéma de l'homme qui a vu l'homme qui a vu le principal témoin d'une ténébreuse affaire, McCormack campe peu à peu un décor d'une « inquiétante étrangeté », où règne une impression permanente de danger, comme dans un film de David Lynch, l'auteur de *Twin Peaks*. Engloutie dans un épais brouillard, une île est le cadre d'actes de vandalisme (monument aux morts décapité, cimetière profané, bibliothèque vitriolée) et mystérieusement décimée par une maladie inconnue qui touche d'abord les lapins, les poissons, les moutons, les enfants, puis les adultes. Frappées d'une sorte d'aphasie, les victimes, comme si elles voulaient se vider d'un secret, sont prises, au moment de mourir, d'un soudain besoin de « parler, parler, parler », dans un état de grâce dont profitent les enquêteurs, qui retranscrivent leur « bagouin » enregistré sur bandes

McCormack, douches écossaises



*Hanté par Borges
et par Edgar Poe,
cet Européen
installé au Canada
redouble de mystères
en piégeant
le langage*

magnétiques. Placé sous le signe d'une citation de R. D. Laing (« Si vous ne savez pas que vous ne savez pas, alors, vous pensez savoir ; si vous ne savez pas que vous savez, alors, vous pensez ne pas savoir »), l'intrigue de *Mysterium* progresse au fil de ces confessions sur la vie intime de chacun, sur le passé obscur d'un village où furent jadis gardés des prisonniers de guerre dans un enclos de dressage. Tandis que les agonisants répètent que « dire la vérité n'est possible que quand on ne sait pas grand-chose », que le présumé coupable d'empoisonne-

Jean-Luc Douin

ment change de visage au gré d'une cascade d'aveux tardifs, la clé de l'énigme ouvre des portes sur les pièges tendus par McCormack et ses personnages.

Le romancier, qui pousse le jeu des références jusqu'à se citer lui-même en évoquant l'affaire du *Motel Paradise* (2), dans laquelle un médecin tuait sa femme et ensevelissait certaines parties du cadavre dans les entrailles de ses enfants, suggère que le suspect principal est le langage, et que les investigations devraient porter sur le vocabulaire des protagonistes. Il se livre alors à un jeu de pastiches de la linguistique et des théories critiques modernes où défilent entre autres un Frédéric de Nossure qui doit beaucoup à Ferdinand de Saussure, un Rollo Jacobite élaborant une « poétique du crime », un Iago Longlac psychanalysant la pénétration pénienne du couteau, une Lena Soclasz s'insurgeant contre les préjugés masculins.

Selon McCormack, le criminel suprême est l'écrivain, et plus que Jack l'Éventreur ou « *Robinsky des Bois* », ce sont les théoriciens qui méritent le titre de stars. Au fil de ses délires aux spéculations métaphysiques qui nous mènent d'une chasse au dinosaure en Patagonie (*Motel Paradise*) à un village de mineurs unijambistes (*L'Inspection des caveaux*) ou à une localité fantôme (*Mysterium*), deux maîtres le hantent, spectres ironiques : Borges (sa quête d'identité, son goût des miroirs, des bibliothèques et des sentiers qui bifurquent) et Edgar Poe (ses histoires grotesques, son petit théâtre de l'horreur, ses traversées en mer avec Arthur Gordon Pym, son manège de damnés chatouillés par l'Ange du bizarre). Stevenson n'est pas loin non plus, ni le cinéaste Raoul Ruiz... Écossais installé au Canada depuis 1966, où il enseigne à l'université du Manitoba, Eric McCormack brasse l'imaginaire des sorciers littéraires du Nouveau Monde et la mémoire des fictions gothiques de l'Ancien. Son manteau écossais, dit-il, est tombé par terre « comme la coquille brisée d'un mollusque mort », mais les vieilles hantises presbytériennes ont laissé des traces.

Le titre de *Première sonnerie de trompette contre le monstrueux régiment des femmes* est emprunté à un certain John Knox, un Écossais

du XVI^e siècle effaré par une menace féministe. McCormack le détourne pour retracer une odyssée scandée de cauchemars : celle d'un transplanté d'une ville minière des Uplands au Canada, qui avait eu le malheur de lire le livre de Knox lorsqu'il était enfant. Au fil d'aventures hantées par le thème du jumeau, de l'inceste et de la recherche de l'Eden terrestre, le héros de cette quête psychanalytique fait défiler un cortège de femmes, clones de la Belle ou de la Bête, femmes-lézards, mantes religieuses, religieuses à cornettes, vamps au vernis écarlate ou oiseaux de paradis, qui lui inspirent à la fois terreur et passion. Cet « étrange rituel », à propos duquel on est tenté cette fois de citer Fellini ou Greenaway, vise à la confrontation du héros à son Second Moi, du narrateur à son récit, du roman à la « malice » avec lequel il est construit. Tout ce qui fut conté, écrit ou lu, ici, participe à la fois du rêve et de la vie de cet errant qui trouve un allié en la personne de Czeslaw Milosz : « Car en chacun de nous se débat un lapin fou pendant que hurle une meute de loups, et notre seule peur, c'est que les autres ne les entendent. »

(1) Ed. Christian Bourgois, 1993.
(2) Ed. Christian Bourgois, 1993.

**MYSTERIUM
(The Mysterium)**
d'Eric McCormack.
Traduit de l'anglais
par Jean-Paul Partensky
éd. Christian Bourgois, collection
« Fictives », 308 p., 140 F.

**PREMIÈRE SONNERIE
DE TROMPETTE
CONTRE LE MONSTRUEUX
RÉGIMENT DES FEMMES
(First Blast of the Trumpet
against the Monstruous
Regiment of Women)**
d'Eric McCormack.
Traduit de l'anglais
par Sabine Porte
éd. Christian Bourgois, collection
« Fictives », 340 p., 140 F.

Les illustrations de ce numéro
ont été réalisées
par Natali Fortier

**DOMINIQUE
SYLVAIN**

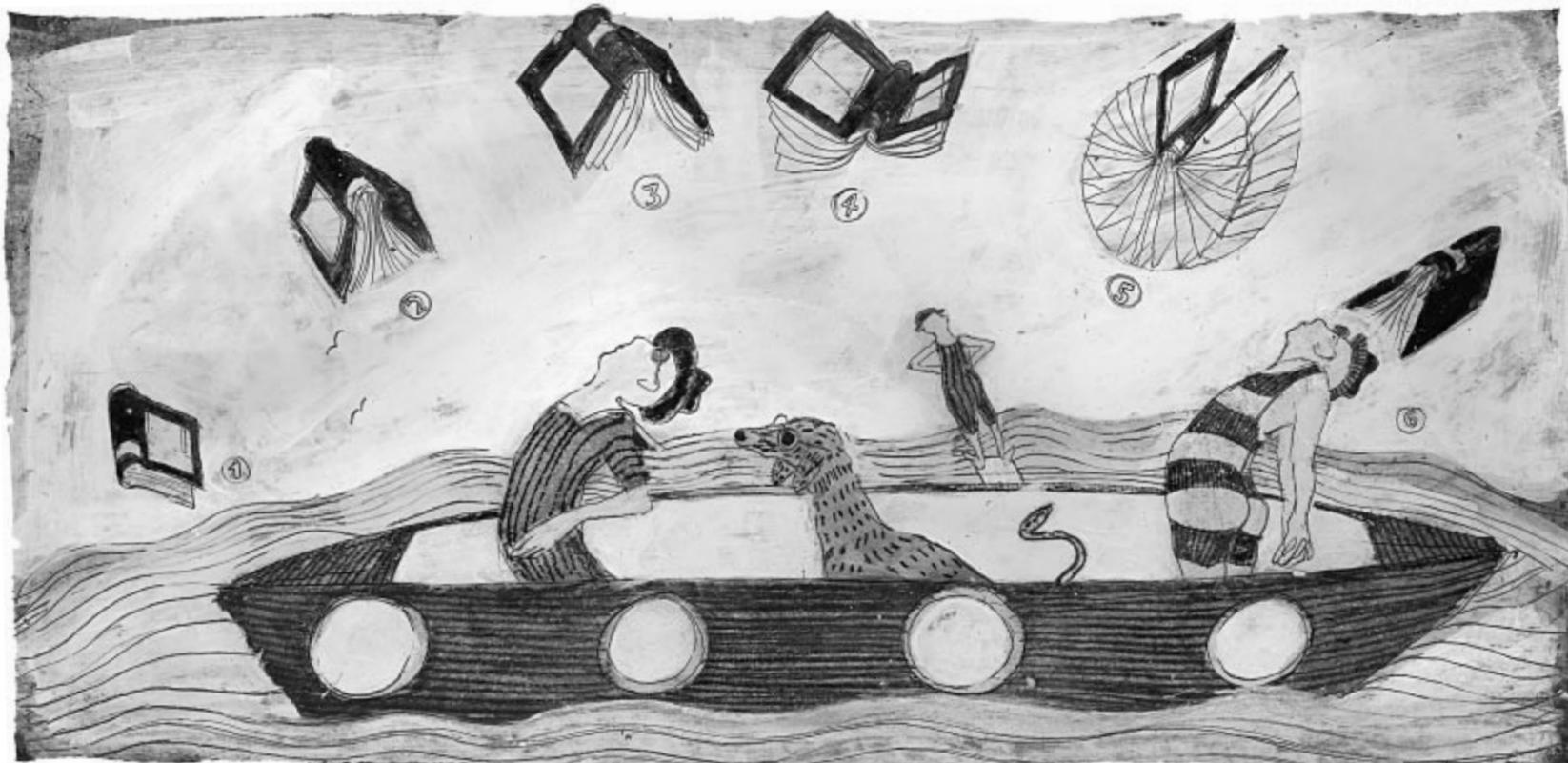
**TECHNO
BOBO**

« Un nouveau souffle
pour le polar français.
La révélation 99. »

Gérard Collard,
France 3.
On s'occupe de vous

Prix Griffes noires du meilleur
polar français 99.

ÉDITIONS
Viviane Hamy



Eclipse, apocalypse et autres prophéties

C'est l'été de l'éclipse, les corps célestes s'entrecroisent et se superposent, en sortirez-vous indemne ? On dit que non, parce que le millénaire s'achève. Voyez les « centuriers » de Nostadamus : plus qu'un seul pape, et puis couic ! Sans compter le grand bogue qui viendra dans quelques mois boulotter vos mémoires. La tendance, en ce début de saison, est décidément très Fins dernières. Alors stockez du sucre, de l'eau minérale, des billets de banque... Et des livres, pour passer le temps dans le bun-

ker que vous avez sagement aménagé. Dans les piles des libraires, vous retrouverez comme chaque été les producteurs de best-sellers présentant leur crû de l'année : Grisham pour le suspense juridique, Krantz pour l'imbroglio sentimental, Mc Cullough poursuivant son Jules César, et l'élégant Denuzière qui propose la réédition d'un roman de jeunesse. A vous de les découvrir et d'apprécier s'ils sont assez gouleyants pour vous. Mais ce qui vous tracasse, on le sent, c'est la catastrophe planétaire.

Les auteurs ont pressenti vos inquiétudes, l'apocalypse est à la mode. Cédric Bannel soupçonne le prion, celui qui rend folles nos vaches, et bientôt nous-mêmes, car on ne vous dit pas tout. Les services secrets, pour une fois managés par un psychiatre, parviendront-ils à vaincre les méchants ? L'auteur débute dans la carrière des thrillers, il s'en tire assez bien. Ken Follett, lui, régale depuis longtemps ses adeptes. Il sent que le danger vient d'une centrale hydroélectrique dont les eaux menacent un vignoble discret en Californie. Ce sont des

Séismes, épidémies, catastrophes naturelles ou surnaturelles...

En cette fin de siècle, au rayon des romans, l'apocalypse est de mode

écologues qui taillent ces vignes, et ils préfèrent le cabernet aux kilowatts. A force sans doute de révéler la déesse Terre, ils ont découvert le moyen de provoquer des séismes : un petit, d'abord, pour se faire remarquer, puis un gros, pour se faire écouter. De quoi faire grimper le gouverneur à l'échelle de Richter. Si vous en réchappez, ne manquez pas le Rosenzweig, une merveille d'épouvante. Une comète qui tombe dans le Pacifique, ça fait un gros plouf. Et il y a des éclaboussures, forcément ; notre pla-

nète en est toute racornie, un petit hochet calciné qui tremblote sur son orbite. L'auteur sait conduire un récit, et sa science vous éblouira : il sait tout sur les comètes, sur les gadgets sécuritaires du Pouvoir, sur la paléoastronomie, et sur les textes ésotériques qui nous menacent aujourd'hui. Car cette comète ne voyage pas au hasard, il y a derrière tout ça une volonté, pardon ! une Volonté. Laquelle ? Saint Jean vous avait pourtant prévenu. Autant vous mettre à l'abri à la campagne, humer les crottins et les bouses, à *La Tourane*, pourquoi pas ? C'est une

répétitifs mais vous apprendrez l'essentiel : la magie, la loge égyptienne à Lyon, le collier de la reine et le cul de basse-fosse final, après la trahison de sa femme.

Non ! Vous vous obstinez, vous refusez de croire aux balivernes millénaristes. Ce que vous cherchez, ce sont de bons romans pour réfléchir et rêver en vacances. Soit. La recette du Canadien Vanderhaeghe est incomparable : le dernier cow-boy aux prises avec les premiers cinéastes ! A Hollywood, vers 1925, un magnat mégalofasciste cherche l'authenticité pour produire le Grand Film américain. McAdoo a vécu la conquête de l'Ouest quarante ans plus tôt, acceptera-t-il de raconter ses souvenirs ? Et comment réagira-t-il en voyant qu'on l'a manipulé, qu'on a falsifié ses récits ? Deux histoires se superposent, passionnantes l'une et l'autre, celle d'une bande de tueurs d'Indiens vers 1870 et celle du jeune scénariste chargé de raconter ce qu'ils ont fait. Plus près de nous, c'est un ancien du Vietnam, cloué à son fauteuil par une vieille blessure, qui tient *l'Indian Café*, rendez-vous des esseulés au fin fond de l'Oklahoma. Sous l'œil réticent de sa vieille amie, il adopte une serveuse indienne, un cuisinier vietnamien. De la cuisine au comptoir, chacun trimalle son lot de défaites et de tristesse. Mais la charité, la pitié, la bonne humeur triomphent de tout, même du méchant raciste et lubrique. Un livre si bien fait qu'il en paraît tout simple, et qui rendra l'espoir aux plus cafardeux. Alors ne tremblez plus devant les prophéties ; et quand il fera vraiment noir, relisez *Le Temple du soleil* : si Tintin vit toujours, c'est justement grâce à une éclipse.

★ **Ouvrages mentionnés dans cet article :**

– *Le Huitième Fléau*, de Cédric Bannel, Robert Laffont, 350 p., 129 F (19,66 €).

– *Apocalypse sur commande*, de Ken Follett, traduit de l'anglais par Jean Rosenthal, Robert Laffont, 418 p., 139 F (21,19 €).

– *Avant l'Apocalypse*, de Gérard Rosenzweig, éd. Anne Carrière, 374 p., 130 F (19,81 €).

– *La Tourane*, de Raymonde Menage-Wacrenier, France-Empire, 304 p., 110 F (16,76 €).

– *Vent du Sud*, de Philippe Séguy, Presses de la Renaissance, 409 p., 119 F (18,14 €).

– *Le Dernier Cow-Boy*, de Guy Vanderhaeghe, traduit de l'anglais (Canada) par Annick Baudouin et Danièle Berdou, Calmann-Lévy, 386 p., 140 F (21,34 €).

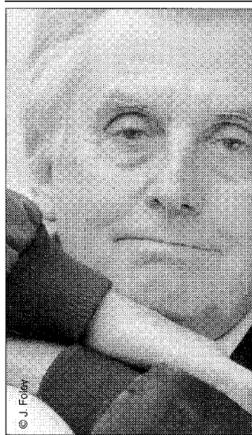
– *Indian Café*, de Billie Letts, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Julie Sibony, Belfond, 386 p., 119 F (18,14 €).

Afrique mode d'emploi

L'AFRICAIN (Rules of the Wild) de Francesca Marciano, Traduit de l'anglais par Dorothee Zumstein, Belfond, 292 p., 119 F (18,14 €).

Montrer ce que l'Afrique fait aux Blancs qui y séjournent : une bien grande ambition ! L'auteur de ce premier roman ne la réalise pas complètement, mais elle y met tant d'émotion, tant de sincérité, tant d'impudeur même que son livre nous intéresse, nous touche et finalement nous apporte quelques idées neuves. Arrivée par hasard au Kenya, la narratrice habite au pied des monts Ngong immortalisés par Karen Blixen dont l'ombre plane sur ce récit. Elle fréquente un milieu artificiel d'expatriés qui jouent à se prendre, à se quitter, à gémir un peu et à boire beaucoup. Les Africains ne font que de la figuration, mais leur présence, leur poids, leur droit d'antériorité obsèdent tout le monde. La nouvelle venue refuse cette vie de serre. Guidée, habitée par le souvenir de son père, poète perspicace et désabusé, elle sent que le continent la transforme et veut savoir pourquoi. Ses amants – qui la traitent sans ménagements – lui fournissent des clés, faute de lui offrir le bonheur. Elle court la brousse avec Adam, il y est né, il l'aime passionnément, il en vit, comme guide de safaris huppés. Aux émotions spirituelles, presque hiératiques, suscitées par les paysages ou par les fauves, répondent la pointe des bidonvilles, l'horreur des massacres d'enfants que raconte Hunter, grand reporter qui couvre Kigali après avoir fait Mogadiscio. Entre les deux hommes, entre les deux aspects de la réalité un peu schématique qu'elle découvre, l'héroïne mûrit, elle accepte. Elle se laisse modeler par l'Afrique et s'apaise. Pas tout à fait le bonheur, mais presque.

J. Sn.



Gilles Lapouge

BESOIN DE MIRAGES



De la littérature, enfin. Et belle. La joie de lire ne quitte pas le lecteur épaté. Eric Ollivier, Le Figaro

Editions du Seuil

Le bâtard magnifique

Paru en 1933, le roman-fléuve de Hervey Allen nous conduit – de la Suisse au Mexique en passant par la France bonapartiste – dans une brillante épopée

ANTHONY ADVERSE de Hervey Allen. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par M. Debrest, Phébus, 1 112 p., 189 F (28,81 €).

De Livourne à El Paso, de la cour des Tuileries aux montagnes du Fouta Djallon, l'auteur promène son héros à travers le monde et la société pendant plusieurs décennies autour de 1800. La notoriété, considérable, d'Hervey Allen vient de ce livre, publié en 1933. Sa richesse surprendra, on y trouve, imbriqués dans l'action, un récit de cape et d'épée, un charmant roman d'apprentissage, un traité sur le commerce des esclaves, un cours de politique créole, et bien d'autres merveilles savoureuses. Mais ce livre très distrayant pose une question littéraire, celle de sa taille. Entendons-nous bien : il n'y a dans cet ouvrage ni dialogues superfétatoires ni digressions oiseuses. Chaque détail est utile à la compréhension de l'intrigue ou à la peinture des caractères. Les rebondissement de l'action, le charme ou l'abjection des personnages, la subtilité des analyses font qu'on ne s'ennuie jamais, pourvu qu'on accepte de plonger dans l'ouvrage et de s'y te-

nir. Mais pourquoi tant de pages ? Comment un livre grossit-il ? Il faudrait la minutie savante d'un universitaire pour étudier ce cas, déterminer les motifs personnels de ce livre, les sources de cette inspiration si riche et si féconde. On en tirerait de bien intéressantes conclusions sur la dimension dans la création littéraire.

MINUTIEUX

Le simple critique ne peut que suggérer des pistes. Allen semble avoir été un esprit prodigieusement curieux et un travailleur acharné, minutieux à l'extrême dans sa recherche de la vérité historique. C'est aussi un créateur directeur qui ne laisse au hasard que le minimum. Pour envoyer Anthony au Mexique, il lui faut un motif irréfutable, qui sera financier ; donc une étude de la dette espagnole, des lingots d'argent bloqués au Mexique par la flotte anglaise, des moyens de rapatrier les uns pour solder l'autre. Allen est d'autre part très friand de scènes psychologiquement complexes, moments de mystère au cours desquels, souvent pour un rien, se produisent des changements durables. Ainsi de l'arrivée du général Bonaparte à Livourne en 1796, vue par les bourgeois de la ville. Peu de

monde en scène, fort peu de dialogues, mais on comprend, ou plutôt on sent que le monde a changé. Un autre épisode, dans un théâtre, se construit autour d'un sourire échangé entre un spectateur et une jolie comédienne. Soudain, l'homme est accepté par la jeunesse dorée de la ville, il retient l'attention de toutes les femmes, simplement parce qu'on le devine béni par l'amour. Le bon cinéma sait capter ces instants décisifs par l'image, mais il faut un écrivain exceptionnel, et beaucoup de mots, pour faire sentir cela, pour que cette vérité devienne une évidence éclatante.

Enfin on osera avancer ici que la prolixité de l'auteur est due à l'amour. S'il décrit son héros et ceux qui l'entourent avec tant de détails, s'il analyse aussi paresseusement chacune de ses émotions, chacun de ses vêtements, c'est tout simplement parce qu'il l'aime. Ce n'est pas tout à fait un roman que ce gros millier de pages, mais un chant d'amour adressé à un être de fiction, créé, adoré, guidé par son créateur à travers les dangereux méandres de l'existence. On trouve bien rarement un tel phénomène en littérature et Allen-Pygmalion mérite un peu de votre patience.

J. Sn.

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

Quarante-cinq livres pour l'été

s é l e c t i o n l i t t é r a t u r e

● **Par Michel Abescat**
COUPERET
de Donald Westlake

Maître incontesté du roman noir contemporain, l'Américain Donald Westlake fait le procès radical du libéralisme triomphant. Licencié pour cause de compression d'effets, son héros, un cadre de l'industrie, décide d'aller jusqu'au bout de la logique du système, celle de la « conquête des marchés » et de « l'élimination de la concurrence ». En assassinant les autres candidats aux emplois qu'il convoite ! Implacablement affûté, *Le Couperet* tranche dans le vif de l'actualité – le chômage, la mondialisation – avec une acuité de regard et une férocité confondantes. (Traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Mona de Pracontal, Rivages/Thriller, 246 p., 125 F [19,05 €].)



● **par Jacques Baudou**
ÉTOILES MOURANTES
d'Ayerdhal et
Jean-Claude Dunyach

Né de la collaboration entre le chef de file de la nouvelle S-F française et celui qui est le meilleur nouvelliste actuel du genre, *Etoiles mourantes* est un roman complexe, ambitieux, qui conjugue avec une réussite totale une structure romanesque originale, une vision du futur ample et inventive et ce fameux *sense of wonder* qui fit si longtemps défaut à notre S-F nationale. Il fait d'ores et déjà date, figure de classique... (J'ai Lu, « Milénaire », 540 p., 89 F [13,56 €].)

● **par Hector Bianciotti**
ŒUVRES COMPLÈTES
de Leonardo Sciascia

Le Sicilien Leonardo Sciascia a pris définitivement place dans l'histoire des lettres : les dons du conteur étaient aussi exceptionnels que les dons de l'observateur de la réalité immédiate, décrivant souvent à chaud les événements politiques de la Péninsule, et frappant si juste qu'il lui arrivait de les devancer... De sorte qu'à partir du début des années 70, son œuvre était reçue comme les prédictions d'un astrologue – et pas seulement en Italie, alors que, pour le principal, son œuvre est une vibrante et superbe analyse du Sud, depuis les mythes et légendes qui fondent la « sicilianité » jusqu'à la Mafia... Ce premier volume (1956-1971) contient douze titres, parmi lesquels *Les Paroisses de Regalpetra*, *Le Jour de la Chouette*, *Mort de l'Inquisiteur*, *Actes relatifs à la mort de Raymond Roussel*, *La Mer couleuse de vin* et *La Corde folle*. (Ed. établie, préfacée et annotée par Mario Fusco, Fayard, 1 008 p., 390 F [59,45 €].)

● **par François Bott**
LES LARMES D'ULYSSE
de Roger Grenier

Souvent dénigrés dans le langage quotidien, les chiens reçoivent, ici, leurs titres de noblesse littéraire. Roger Grenier évoque les (nombreux) auteurs qui les ont célébrés, d'Homère à Jack London et Romain Gary. Ce livre de moraliste sur le monde animal semble avoir été écrit pour mieux nous renseigner sur l'espèce humaine. Beaucoup de charme et d'ironie. (Gallimard, « L'un et l'autre », 172 p., 90 F [13,72 €].)

● **par René de Ceccatty**
MADAME DELLA SETA
AUSSI EST JUIVE
de Rosetta Loy

La grande romancière italienne poursuit, sous la forme d'un implacable essai autobiographique, son analyse du comportement des Italiens sous le fascisme et de la responsabilité de l'Eglise. Des faits rapportés avec honnêteté, des documents rigoureusement réunis. Et un ton naturel pour comprendre, à travers le destin très singulier de la toute jeune fille d'un ingénieur nanti et réfléchi, mais protégé et peu hardi, ce qui a fait que l'Italie a

participé à la honte de l'Holocauste. (Traduit de l'italien par Françoise Brun, Rivages, 170 p., 99 F [15,09 €].)

● **par Roger Chartier**
LES CARACTÈRES
de La Bruyère (1),
ŒUVRES COMPLÈTES
de Racine (2),
LE FESTIN DE PIERRE
(DOM JUAN)
de Molière (3)

Ces trois éditions de classiques français recèlent de belles surprises : un Racine juvénile, plus audacieux dans les premières éditions de ses tragédies que dans celles qu'il a corrigées au temps de la vieillesse, un La Bruyère dont les *Caractères* retrouvent la ponctuation toute musicale de leurs éditions du XVII^e siècle et un *Dom Juan*, tel qu'il fut publié en 1683 par un éditeur d'Amsterdam à partir d'un texte qui avait échappé à la censure du roi et à l'autocensure des comédiens, anciens camarades de Molière. Trois heureux exemples, donc, des orientations nouvelles du travail d'édition, éloignée de la terrible « modernisation » qui a trop longtemps ôté aux œuvres du passé leurs couleurs premières. (1. Présentation et notes Louis Van Delft, Imprimerie nationale, 544 p., 150 F ; 2. Edition présentée, établie et annotée par Georges Forestier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1 801 p., 450 F ; 3. Edition critique du texte d'Amsterdam (1683) par Joan DeJean, Genève, Librairie Droz, 286 p., 99 F [15,09 €].)

● **par Pierre Deshusses**
FINIS TERRAE
de Raoul Schrott

Ce roman est formé de quatre cahiers que l'auteur, dans sa préface, nous dit avoir reçus d'une inconnue, lors d'un séjour en France. Ces écrits tous rédigés ou rassemblés par un même homme mystérieusement disparu, semblent à première vue disparates. Et pourtant, à travers des traductions de récits de voyage, des pages de journaux intimes, des lettres, un puzzle se met en place pour révéler une histoire d'amour et de haine, mais aussi la tragédie d'un scientifique brillant perdu dans sa propre vie comme dans un désert. Croisant les styles et les formes, ce premier roman d'un jeune Autrichien nous plonge dans un étourdissant labyrinthe. (Traduit de l'allemand – Autriche – par Nicole Casanova, Hachette/Littératures, 250 p., 98 F [14,94 €].)

● **par Jean-Luc Douin**
LE SEIGNEUR
DES PORCHERIES
de Tristan Egolf

Ce jeune natif de Pennsylvanie s'était vu refuser son manuscrit par cinquante éditeurs d'outre-Atlantique. Gallimard s'en est adonné les droits mondiaux, et il ne serait pas étonnant que ce texte flamboyant et exubérant fasse date. Il s'agit du récit picaresque d'un renégat et une ville minière. La lyrique rebellion d'un Billy le Kid épaulé par un groupe d'éboueurs, d'un ange exterminateur, hérétique, apprenti sorcier, un chien enragé déchaîné contre les alcooliques, les harpies méthodistes, les racailles blanches racistes et bigotes. Dans la rage jubilatoire de ce premier roman, Tristan Egolf embrase l'épopée de son héros en des morceaux de bravoure drolatiques ou crépusculaires. (Traduit de l'anglais – Etats Unis – par Rémy Lambrechts, Gallimard, 424 p., 150 F [22,86 €].)

● **par Pierre Drachline**
TRAJECTOIRES
(CARNETS VIII, 1984)
de Louis Calaferte.

Louis Calaferte a tenu, jusqu'à sa disparition le 2 mai 1994, ses *Carnets*. Chaque volume est source d'éblouissements, d'étonnements. Ce solitaire ô combien fraternel avait l'art de transformer ses colères et ukases en œuvres d'art. *Trajectoires* couvre 1984, l'année de la réédition de *Septentrion* chez Denoël. Calaferte y célèbre encore et toujours la lecture et les femmes, seuls antidotes contre la tentation d'en finir avec l'inhumanité ambiante. (L'Arpenteur/Gallimard, 420 p., 170 F [25,91 €].)

● **par Viviane Forrester**
DANS LA CHALEUR DU JOUR,
d'Hugues Pradier

Sous-tendu par une mélodie constante et souterraine, ce roman envoûtant, restitue le climat, la lumière d'une petite ville, toujours imprégnée de la mémoire collective qui émane des pierres et d'événements discrets, de passions obsessionnelles, qui vont déterminer le drame qui les prolongera. Quatre des protagonistes en rendent compte, chacun selon ses propres patiences, ses propres avidités ; il ne s'agit pas là d'un procédé littéraire, mais de la capture au plus près d'une aventure fascinante. Avec une étrange jubilation, le récit devient complice des efforts poignants des uns pour obtenir ce à quoi s'opposent les autres, tandis que tous se dirigent de concert vers l'inéluctable. (Gallimard, 296 p., 120 F [18,29 €].)

● **par Emilie Grangeray**
LE PAYS OÙ
L'ON REVIENT TOUJOURS
de Kirsty Gunn

Onze nouvelles pour explorer le thème du retour. Comme dans ses deux premiers romans, le narrateur – souvent une femme – est asphyxié par un passé qu'il tente, vainement, d'effacer. Dès lors, c'est l'évocation du pays natal : du père – absent ou diabolique – et de la mère – morte ou névrosée. Cette jeune romancière d'origine écossaise donne une vision terrible de l'enfance, cet état de grâce à jamais perdu qui déchire et poursuit ses narrateurs. Une voix sobre et d'une grande beauté, se fait entendre. (Traduit de l'anglais par Anouk Neuhoff, Christian Bourgois, 236 p., 120 F [18,30 €].)

● **par Christine Jorid**
L'ART DE VIEILLIR
de John Cowper Powys

Pendant sa longue vieillesse dans une campagne reculée du pays de Galles, John Cowper Powys continua d'écrire. Il croyait que seule la « recherche d'une vie de pure sensation » pouvait nous procurer, sinon le bonheur, qui « va et vient comme l'inspiration », du moins le plaisir, considéré comme un acte d'adoration envers la vie. L'« état de jouissance mentale à travers les sens » est une obligation morale, telle était sa philosophie. (Traduit de l'anglais par Marie-Odile Fortier-Masek, éd. José Corti, 383 p., 140 F [21,34 €].)

● **par Patrick Kéchichian**
LA DEMANDE
de Michèle Desbordes

Peu de livres peuvent donner actuellement, autant que le récit de Michèle Desbordes, une impression de plénitude et de beauté. L'écriture, bien sûr, recèle le mystère de cette beauté. Mais encore faut-il que quelque chose soit dit, du monde et de ceux qui s'efforcent de l'habiter : ici, une vieille servante et un maître en peinture, ainsi que quelques personnages secondaires, au loin. Nous sommes en Italie, au début du XVI^e siècle. Mais aussi ailleurs, partout où se joue un rapport qui engage la vie, ou modifie soudain son sens. (Verdier, 124 p., 75 F [11,43 €].)



● **par Pierre Lepape**
SON NOM D'AVANT
d'Hélène Lenoir

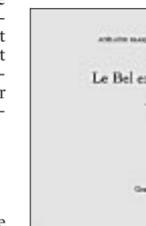
Malgré quelques nominations rituelles pour les prix d'automne, *Son nom d'avant* d'Hélène Lenoir a été le grand roman oublié de la dernière rentrée. Rien ne peut expliquer cette lacune, sinon l'extrême discrétion de la romancière. Peut-être aussi l'extrême simplicité du livre : pas d'effet, pas d'embrouille, chaque mot à sa juste place, la phrase comme un dessin exact. Sous ce calme de surface s'ouvrent des gouffres : la violence des sentiments, la recherche de l'identité, les vertiges de la liberté et le confort du mensonge. C'est silencieusement atroce – et pourtant plein de tendresse. (Minuit, 222 p., 85 F [12,95 €].)

La période estivale est propice à la découverte.

Pour vous guider, l'équipe du « Monde des livres » vous propose une sélection d'ouvrages parus depuis l'automne

● **par Pierre-Robert Leclercq**
LE BEL EXIL
d'Adélaïde Blasquez

On les appelle « personnes déplacées ». Notre fin de siècle les compte en millions. Ces tristes acteurs des périples du malheur sont notre quotidien et notre impuissance. On les retrouve dans ce roman qui mêle à un lyrisme maîtrisé le ton de la confiance. Chaque personnage de l'histoire d'une Emma, née en 1908 d'un père juif hongrois et d'une mère allemande, est comme une image de ceux qui, périodiquement, passent silencieux et hagards sur nos écrans. (Grasset, 340 p., 125 F [19,05 €].)



● **par Hugo Marsan**
AGAR-AGAR
d'Emmanuel Adely

Exilés dans une ville menacée par des tremblements de terre, un jeune couple se déchire en présence de leur enfant. La violence verbale de la femme, la tentative de justification de l'homme tissent un seul cri lancinant. L'épreuve du huis clos est sans issue mais nécessaire. Il faut camoufler par les mots le vide d'une rupture et le désastre du désamour. La voix de l'homme, vigilante et sensible, est comme l'écho de l'intense solitude de la femme qu'il va quitter. C'est là toute l'originalité du roman. L'écriture précise, vigilante, musicale est à la mesure exacte de ce séisme intérieur. (Stock, 168 p., 85 F [12,96 €].)

● **par Gérard Meudal**
L'EQUILIBRE DU MONDE
de Rohinton Mistry

Rohinton Mistry a voulu peindre un tableau véridique de l'Inde depuis la partition en 1947. Mais il le fait sans tomber dans les généralités à travers l'histoire individuelle de quelques laissés-pour-compte, rassemblés à Bombay par les hasards de la vie : deux tailleurs intouchables qui paieront cher leur volonté de s'affranchir du système des castes, une veuve courageuse, un étudiant qui sera le seul à s'extraire de cette cour des Miracles, personnages à la dérive au destin obscur et attachant, s'efforçant de survivre aux menaces qui ne cessent de peser sur l'équilibre du monde. (Traduit de l'anglais par Françoise Adelstain, Albin Michel, 700 p., 160 F [24,39 €].)

● **par Florence Noiville**
LE CHANT DU COVOTE
de Colum McCann

C'est compliqué, la haine : « Haïr quelqu'un qui vous est proche, c'est forcément l'aimer, le respecter aussi. » Peinture pleine de minutie et de pudeur des sentiments violents qui lient un fils à son père, premier roman de l'Irlandais Colum McCann, est l'un de ces livres qui ne s'oublient pas. Élégance, intensité, justesse : cette voix nouvelle que l'on retrouve, aussi belle, dans *Les Saisons de la nuit* (Belfond) est de celles qui comptent désormais en littérature de langue anglaise. (Traduit de l'anglais – Irlande – par Renée Kérisit, 10/18, 288 p., 44 F [6,70 €].)



● **par Jean-Noël Pancrazi**
SI CE LIVRE POUVAIT
ME RAPPROCHER DE TOI
de Jean-Paul Dubois

Un écrivain s'efface du monde, renonce à l'amour, à l'écriture, se croyant abandonné par une certaine innocence. A la suite de la mort de son chien Curtis, il décide de partir pour les Everglades, puis le Québec, où son père s'est noyé jadis dans le lac Flamand. En traversant les « bois sales », considérés comme mortels, il prouvera qu'il est capable d'aller jusqu'au bout de lui-même et il atteindra la paix. Le récit magistral d'une résurrection. (Ed. de l'Olivier, 208 p., 119 F [18,14 €].)

● **Claire Paulhan**
HENRI-PIERRE ROCHÉ
L'enchanteur collectionneur
de Scarlett
et Philippe Reliquet

Henri-Pierre Roché ne fut pas que l'auteur du mythique *Jules et Jim* (1953). Ses *Ecrits sur l'art* qu'a rassemblés l'éditeur André Dimanche (440 p. ; 190 F [28,96€]), ainsi que la première biographie qui lui est consacrée, montrent quel découvreur de talents, quel esthète éclairé, quel réel précurseur il fut dans le domaine de l'art moderne. Laurencin, Picasso, Braque, Brancusi, Duchamp, en qui Roché reconnut son *alter ego* accompli, Wols, Tapiés ou Tal Coat lui doivent d'avoir été, dès leurs commencements et dans le respect de leurs diversités, encouragés, suivis, achetés et reconnus. (Ramsay, 350 p., 189 F [28,81€].)

● **par Monique Petillon**
L'ŒUVRE POSTHUME
DE THOMAS PILASTER
d'Eric Chevillard

Eric Chevillard (né en 1964) est un des écrivains les plus originaux, les plus inventifs de sa génération. Il a imaginé un écrivain, le regretté Pilaster, et son double, le critique Marson : ce dernier présente et commente, avec une érudition sarcastique et perfide, l'œuvre posthume de Thomas Pilaster – fragments, poésies, récit policier, carnets au titre évocateur (« Fabrique d'extraits élaborés dans la vapeur et dans le vide »). Ce subtil jeu de miroirs, sous le signe de Borgès et de Nabokov, est un périlleux exercice d'autodérision, au brio étourdisant et à l'humour ravageur : un irrésistible bonheur de lecture. (Minuit, 190 p., 78 F [11,89 €].)

● **par Edgar Reichmann**
BÉNÉDICTION
SUR LA LUNE
de Joseph Skibel

Ce premier roman d'un auteur américain, dont dix-huit membres de sa famille furent terminés en Pologne pendant la deuxième guerre mondiale, prouve que le cauchemar et le conte de fées et, aussi, une certaine actualité, ne sont pas incompatibles. Comment décliner la Shoah, avec l'imaginaire le plus débridé ? Avec ses rabbins fantasques et les fantômes errants des victimes, avec la lune volée, enterrée, qui reprendra finalement sa place au ciel, et le voyage hallucinant du narrateur Haim (ce qui signifie « la vie », en hébreu), Joseph Skibel vient de gagner ce défi. (Traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Erika Abrams, Mercure de France, 278 p., 150 F [22,86 €].)



● **par Raphaëlle Rérolle**
LA SPLENDEUR
DU PORTUGAL
d'Antonio Lobo Antunes

A des degrés divers, les romans de l'écrivain portugais Antonio Lobo Antunes sont des objets résistants. De ceux qui ne se laissent pas volontiers lire d'une traite, mêlant les voix et les temps, secrètent une violence presque insoutenable, tordent la langue dans tous les sens. De ceux, aussi, qui engendrent une empreinte indélébile et la certitude d'avoir affaire à un très grand écrivain. Dans *La Splendeur du Portugal*, récit à quatre voix, une mère et ses trois enfants disent tour à tour les séquences de leur passé en Angola. La folie, la mort et la guerre, obsessions récurrentes chez le romancier, parcourent ce livre profondément désespéré, dont l'architecture extraordinaire est parfois très proche de la poésie. (Traduit du portugais par Carlos Batista, éd. Christian Bourgois, 528 p., 160 F [24,39 €].)

L'ÉDITION FRANÇAISE

● **Le SNE et le prix unique face à l'Europe.** Les éditeurs français ont demandé une extension du prix unique sur le livre au niveau européen, jeudi 24 juin, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat national de l'édition (SNE), qui a d'autre part reconduit Serge Eyrolles à sa présidence pour un mandat de trois ans. Ce dernier a indiqué : « Cette extension apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle permettrait de déjouer les manœuvres des librairies en ligne qui seraient tentées de jouer sur la délocalisation pour tourner la réglementation. » Avant d'ajouter : « Nous sommes totalement soutenus dans cette démarche par notre ministre de la culture, ainsi que par le Conseil des ministres européens. » Il a néanmoins souligné qu'il ne fallait pas « mésestimer le risque que nous pourrions rencontrer au niveau de nos technocrates de Bruxelles, d'autant qu'avant de partir le commissaire Karel Van Miert n'a pas trouvé mieux que de condamner l'accord germano-autrichien tout en déclarant que la Commission ne toucherait pas aux systèmes nationaux. Allez comprendre ». Outre ce combat dont les éditeurs attendent les prochains épisodes avec inquiétude, Serge Eyrolles a annoncé qu'il allait mettre en place, au sein du SNE, une politique de communication « plus positive » autour du livre. Parmi les nombreuses actions qu'il souhaite mener (place du livre à l'école, défense du réseau de diffusion, convention collective), une réflexion a été engagée sur la place du livre à la télévision, et plus particulièrement autour de la publicité générique pour le livre.

Rectificatifs

● Le prénom du romancier allemand dont le discours sur la Shoah a provoqué une polémique à l'automne 1998 est Martin et non « Michael », comme il est indiqué dans l'article consacré à la conférence Marc Bloch (« Le Monde des livres » du 25 juin).
● Voici les références de la biographie consacrée à Henri-Pierre Roché (page VIII du « Monde des livres » du 25 juin) : *Henri-Pierre Roché, l'enchantement collectionneur*, de Scarlett et Philippe Reliquet, éd. Ramsay, 352 p., 189 F [28,81 €].



Alexandra Marinina

LA MORT POUR LA MORT



Le retour de l'inspecteur Anastasia Kamenskaïa.

Editions du Seuil

La mode des festivals en Italie

Le succès de Mantoue n'est pas étranger à la multiplication de rendez-vous placés sous le signe de l'échange direct entre lecteur et écrivain

Les places de la province italienne ressemblent souvent à des théâtres chargés d'art et d'histoire où il fait bon se donner rendez-vous et discuter librement : c'est peut-être pour cela que depuis quelque temps les écrivains du monde entier aiment à s'y rendre à la rencontre d'un public de plus en plus friand d'« *entrevues rapprochées* » avec les auteurs. La nouvelle vague de festivals littéraires qui a tout à coup investi la Péninsule leur en offre l'occasion aujourd'hui. Chacun a son propre style, mais tous sont construits pour favoriser l'échange direct entre écrivains et lecteurs en dehors de lieux traditionnels. Si personne en Italie ne croyait à cette formule, après l'extraordinaire succès du Festival de littérature de Mantoue, dont la prochaine édition est prévue pour septembre, plusieurs villes ont récemment créé leur propre manifestation, en choisissant souvent les mois de mai et juin, au risque de quelques télescopages.

Ainsi, si dernièrement, à Ferrare, on a discuté pendant trois jours de l'« *imaginaire contemporain* » avec des intervenants des cinq continents (Yves Bonnefoy,

Alain Robbe-Grillet, Tzvetan Todorov et Tahar Ben Jelloun avaient fait le voyage de France), à Reggio Emilia, on a préféré miser sur la découverte de nouveaux talents, en organisant deux journées de dialogue public entre jeunes écrivains et critiques. A Asti, Chiaroscuro accueille une quarantaine d'écrivains, parmi lesquels de nombreux Sud-Américains (entre autres, Paco Ignacio Taibo II, Luis Sepulveda et Daniel Chavarría), pour une série de rencontres autour du thème de « l'antagoniste » considéré comme un élément moteur de toute fiction. Entre un apéritif et un débat, une projection de film et un concert, dans la petite ville du Piémont, où sont attendus plusieurs milliers de personnes, les organisateurs ont su créer une atmosphère détendue de fête populaire. Tout comme à Venise, pour Fondamenta, le rendez-vous inventé par Daniele del Giudice, où un auditoire très attentif s'est rassemblé à plusieurs reprises sur deux places transformées en agora, pour écouter – outre José Saramago, Claudio Magris et Predrag Matvejevic – Maurice Olender, Marcel De-tienne, Marc-Alain Ouaknin ou Christophe Bataille.

Plus encore que la grande kermesse de la Foire du livre de Turin – trop grande, trop dispersée et trop axée sur les ventes –, ces rendez-vous très conviviaux semblent réconcilier les Italiens avec l'univers du livre, bien qu'en réalité seuls les lecteurs les plus assidus semblent en profiter pleinement. Et bien que, plus généralement, le succès de la formule marque un progressif déplacement d'intérêt du livre vers l'auteur, comme il se doit dans une société où toute culture devient spectacle. En tout cas, si les écrivains sont toujours séduits par l'ambiance chaleureuse des manifestations, ils connaissent aussi des retombées positives en termes de ventes de leurs livres. Ainsi les éditeurs, qui étaient plutôt sceptiques, les poussent maintenant à s'y rendre dès que possible. Face à la satisfaction généralisée, seules quelques voix mettent en garde contre le risque de saturation produit par l'effet de mode, même si, pour le moment, on préfère souligner la nouveauté de cet engouement pour les festivals littéraires en le considérant comme un signal positif pour le devenir du livre en Italie.

Fabio Gambaro

Les talents de Deviers-Joncour

Christine Deviers-Joncour a beaucoup de talent. Pour le commerce. Pour la littérature, aucun. A cette « chose » qu'elle vient d'écrire, ou du moins de signer, on peut tout préférer, y compris les romans roses, rapides, bien faits, de la collection « Harlequin ». C'est donc au nom du commerce, bien nourri par le scandale de l'affaire Dumas à laquelle elle est mêlée, qu'un éditeur inflige au public ces 340 pages de « roman ». Au bout de dix pages, on sait que cela n'a aucun intérêt : si on a lu *La Putain de la République* (Calmann-Lévy), le livre où Christine Deviers-Joncour se raconte, on ne va rien apprendre. Simpletment ce sera plus salé, parce que « la fiction, n'est-ce pas, permet toutes les libertés »... Si l'on aime les mots, on va vite avoir la nausée. C'est une sorte de livre des records, ce *Relation publique* : le plus grand nombre de clichés au mètre carré. Impossible d'en dresser le catalogue, ce serait une page entière de journal, au bas mot. Contentons-nous de quelques « *démon de la jalousie* », « *les secrets, c'est lourd à porter* », « *je crois qu'il m'a aimée parce que je lui ressemblais* ».

Quand on arrive à « *pour bien connaître les choses, il faut y avoir renoncé* », on est seulement page 116, mais au bord de renoncer, justement. Car on a déjà subi la présentation des protagonistes – avec la mère et la fille qu'on prend pour des sœurs car de nos jours les femmes... On sait que le ministre s'appelle Jacques

Maréchal, que les gardes républicains sont utilisés pour porter des mots d'amour. On a eu le « *vous avez trop lu Proust* », pour faire cultivé, la diatribe néopoujadiste contre les intellectuels pour faire branché (page 106). On aborde les partouzes des arrières-cours de la République avec quelques descriptions censément érotiques dont on vous fera grâce et on arrive au moment où le ministre a frappé sa maîtresse, l'héroïne, à coups de ceinture : « *Ce jour-là j'ai compris que je l'aimais, et que jamais je n'avais aimé auparavant* », dit-il. Là, on « craque ». On est à la page 154 : la moitié.

Malgré tout, conscience professionnelle oblige, on feuillette le reste : pas de fêchissement sur le cliché et la vulgarité : on continue de s'en « *battre les couilles* » et les petit chats sont toujours « *apeurés* ». La fin ? Vous aviez deviné, certainement : l'héroïne, Catherine, est tuée, et le ministre se suicide. Bien sûr, comme le précise une note de l'auteur, « *aucune confusion n'est permise ni possible* » entre ce roman et la réalité. La morale de l'histoire, pourtant, est bien réelle et le modèle de Jacques Maréchal devrait la méditer : quand on méprise « les femmes » en général, on finit par avoir très mauvais goût.

Jo. S.

Relation publique, de Christine Deviers-Joncour, éd. Mazarine/Pauvert, 340 p., 120 F (18,29 €).

AGENDA

- **DU 6 AU 10 JUILLET. LECTURES. A Arles**, Claude Santelli organise la deuxième édition de « Lectures en Arles » autour du thème : « La part animale ». Des lectures seront proposées par Didier Sandre, Nada Strancar, Michel Duchaussoy, Catherine Hiégel, Christiane Cohendy et Nathalie Cerda (à 19 heures, dans les jardins du Théâtre antique. Rens. : 04-90-49-56-78).
- **LES 8, 9, 10 JUILLET. APHRA BEHN. A Paris**, un colloque international sur Aphra Behn est organisé (17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris ; rens. : Bernard Dhucq, 23, rue de Magnitot, 95420 Saint-Gervais).
- **LES 9, 10 ET 11 JUILLET. SALON. A Hossegor** (Landes), est organisé un Salon du livre, qui proposera conférences, débats et une exposition-vente de livres anciens et de collection (Sporting casino d'Hossegor, 119, av. Maurice-Martin, 40150 Hossegor ; tél. : 05-58-41-71-38).
- **DU 10 AU 31 JUILLET. ÉCRITURES DU SPECTACLE. A Villeneuve-lès-Avignon** (Gard), les XXVI^{es} rencontres d'été de la Chartreuse seront l'occasion de lectures, de rencontres et de spectacles (la Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle, 30404 Villeneuve-lès-Avignon ; tél. : 04-90-15-24-24).
- **DU 17 AU 24 JUILLET. CINÉMA. A Prades** (Pyrénées-Orientales), rencontres entre écrivains et cinéastes, ainsi que débats autour des adaptations d'œuvres littéraires (Bureau des Ciné-Rencontres, 56, rue du Palais-de-Jus-

time ; 66500 Prades ; tél. : 04-68-05-20-47).

● **LES 22 ET 29 JUILLET. FRANÇOIS MAURIAC. A Malagar** (Aquitaine), Jean Touzot donnera une conférence le 22 juillet (à 20 heures) sur la résistance de Mauriac face aux dictatures, tandis qu'Alain Rey étudiera « Les mots du romancier Mauriac » le 29 juillet à 18 h 30 (Centre François-Mauriac, domaine de Malagar, 33490 Saint-Maixant ; tél. : 05-57-98-17-17).

● **DU 19 AU 23 AOÛT. LECTURES SOUS L'ARBRE. Au Chambon-sur-Lignon** (Haute-Loire) est organisée la huitième édition des « Lectures sous l'arbre ». Les éditions Cheyne, à l'origine de cette manifestation, proposent rencontres, lectures, une exposition de peinture et un stage de lecture à voix haute (Renseignement et réservation au : 04-71-59-76-46).

● **DU 30 AOÛT AU 16 OCTOBRE. COMTESSE DE SÉGUR. A Rennes**, une exposition consacrée à « La comtesse de Ségur et ses illustrateurs » est organisée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de la romancière (Bibliothèque municipale de Rennes, 1, rue de La Borderie, 35000 Rennes).

● **LES 3 ET 4 SEPTEMBRE. LITTÉRATURE ENFANTINE. A Rennes**, un colloque sera consacré à la comtesse de Ségur et aux romancières de la Bibliothèque rose (campus de Villejean, bâtiment L. Renseignements à l'université Rennes-II, 6, av. Gaston-Berger, 35000 Rennes).

Les troubadours sur CD-ROM

C'est un travail de fond commencé voilà plus de six ans qui s'est conclu au printemps à l'université de Limoges : la réunion intégrale des poésies de troubadours aujourd'hui conservées. L'unité de recherche Telmoo (Textes de lyrique médiévale d'Occ et d'Oïl) de la faculté des lettres a rassemble sur CD-ROM quelque 2 900 pièces des 477 auteurs occitans répertoriés des XII^e et XIII^e siècles, plus de 110 000 vers. « Si cette intégrale devait être imprimée », soulignent Gérard Gouffroy et Patrick Chatard, les deux maîtres d'ouvrage de l'opération, « cela représenterait plus de cinq mille pages. » Mais il s'agissait moins d'offrir des textes à populariser que de constituer une base de données exhaustive pour la recherche sur un continent littéraire encore très sous-exploité.

L'entreprise a nécessité une collaboration internationale importante : universités italiennes, allemandes, espagnoles, suisses, anglaises et même américaines et japonaises. La réunion des textes a demandé un travail de fourmi, d'autant que certains troubadours ne sont plus connus que par quelques pièces, voire une seule. C'est vrai, par exemple, pour les femmes, qui, selon Patrick Chatard, « font à cette époque leur première entrée dans la création littéraire ». Elles furent une vingtaine, dont ont survécu au total 45 pièces.

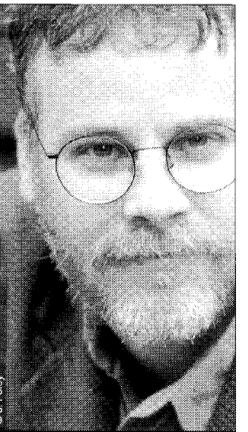
Les deux chercheurs limougeaux bousculent passablement l'imagerie qui s'attache encore à cette période de l'histoire littéraire. Les troubadours, disent-ils, n'étaient pas ces poètes-musiciens vagabonds de la légende qui erraient de château en château. C'étaient des aristocrates à la fois latinistes et pétris de la culture de leur temps. Guillaume de Poitiers était duc d'Aquitaine, Jaufre Rudel prince de Blaye, Bertran de Born seigneur de Hauteafort, Guilhem de Berguedan baron en Catalogne. Il y avait parmi eux des clercs, Olivier Le Templier, ou le chanoine Peire Rogier. Quelques-uns même étaient rois : Alphonse II d'Aragon, Frédéric III de Sicile, Richard Cœur de Lion. Certains étaient partis en croisade et avaient eu connaissance en Palestine de la foisonnante culture arabe.

Ils étaient les auteurs, connus et appréciés, d'une poésie tour à tour bucolique, guerrière, senti-

mentale, érotique ou paillard, mais toujours très codifiée : la canso (thématique amoureuse), le sirventès (moral ou social), le tenso et le partimen (joutes poétiques entre auteurs également célèbres), le planh (chant funèbre). Elle était aussi savante : coblas (couplets), agencée en rythmes et en rimes rigoureusement ordonnés, lyrisme maîtrisé dans les formes quasi mathématiques. « *Du très grand art* », commente Gérard Gouffroy. Ces auteurs avaient, par contre, leurs interprètes, les jongleurs, qui, eux, étaient itinérants, parfois marginaux, et dont quelques-uns, à force de colporter les grands textes, devinrent eux aussi troubadours. Et pas des moindres.

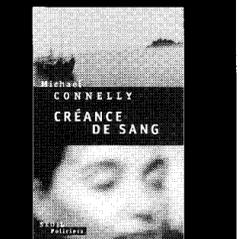
L'âge d'or de ces troubadours dure un siècle et demi : il s'annonce et s'épanouit en Limousin-Périgord au début du XII^e siècle, gagne ensuite l'Auvergne, la Provence, la Guyenne, puis l'Espagne et l'Italie. C'est au milieu du XIII^e siècle la croisade contre les Albigeois et l'occupation du Sud occitan par les barons français qui en sonne la fin. A l'époque, l'imprimerie n'existe pas encore, ce sont des copies manuscrites qui multiplient les textes. Non sans interprétation ni, lorsqu'il s'agit de transcriptions manuscrites, de corrections prudes ou dogmatiques. Exemple : le *Chant de captivité*, l'une des deux pièces sauvegardées de Richard Cœur de Lion (qui pratiquait plus l'occitan que l'anglais) retenu prisonnier en Allemagne à son retour de croisade. En ont été conservées onze versions manuscrites, dans lesquelles se mêlent le français et l'occitan dans des proportions variables. Même chose pour la *Chanson de l'alolette*, le texte le plus connu de Bernard de Ventadour. Quarante-cinq copies manuscrites en sont conservées, avec d'importantes variations sans priorité certaine d'origine. Le CD-ROM limousin ouvre de beaux jours à la recherche.

Georges Chatain



Michael Connelly

CRÉANCE DE SANG



Grand Prix de littérature policière 1999

Editions du Seuil